

TERRE ET CLIMAT : LE TEMPS D'AGIR !

UNIVERSITÉ DE STRASBOURG - 27-28 JUIN 2017

SOMMET INTERNATIONAL DES ACTEURS NON ÉTATIQUES

Dégradation des terres et changement climatique dans les territoires

RAPPORT FINAL





Dégradation des terres et changement climatique : le temps d'agir !





Le sol est un milieu vivant dont la formation s'étale sur des milliers d'années. La dégradation des sols et la perte des terres cultivables sont parmi les principaux défis auxquels est confrontée l'humanité. Toutes causes confondues (réchauffement des températures, mauvaises pratiques agricoles, étalement urbain, accaparement des terres), ce phénomène planétaire menace l'avenir des sociétés. Il remet en cause la sécurité et la souveraineté alimentaire des populations et compromet durablement les services rendus par les écosystèmes pourtant indispensables à la vie terrestre.

La dégradation rapide des terres nous prive également de leur capacité de stockage du carbone, aujourd'hui reconnue internationalement. Ceci alors que la réduction rapide des concentrations de CO2 dans l'atmosphère est une priorité absolue, constamment réaffirmée par la communauté scientifique. Les années s'accumulent et le temps finit par faire défaut.

2015 aura soulevé beaucoup d'espoirs avec l'adoption en septembre à New-York des 17 Objectifs de Développement Durable (dont la cible 15.3 sur la

neutralité en matière de dégradation des terres) et en décembre à Paris lors de la COP21, d'un accord sur le climat qui fournit un cadre précis pour l'engagement et l'action des États et des acteurs non étatiques. Si ces dispositions internationalement validées constituent une base précieuse pour guider la communauté internationale dans ses priorités, l'action est désormais une injonction mondiale qui doit s'incarner largement au-delà des discours.

Le sommet international des acteurs non étatiques Désertif'Actions 2017 se veut une réponse concrète à cette nécessité d'action en créant des synergies entre les acteurs de la lutte contre la désertification et le changement climatique.

Les plénières de haut niveau et les 12 ateliers thématiques ont favorisé l'échange d'idées entre les participants qui ont rappelé dans une déclaration finale l'importance d'une plus forte interaction entre la problématique des terres et les enjeux du changement climatique.

A mon avis, SEULE la société civile peut délimiter et définir qui nous deviendrons et ce que nous deviendrons en tant que société. C'est votre passion et votre engagement qui délimiteront et définiront notre relation avec la planète.

Monique Barbut - Secrétaire exécutive de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification



Schalk pour Strasbourg Eurométropole, IRD, CARI

L'adaptation et l'atténuation sont ressorties comme une priorité pour des populations déjà fortement impactées et pour qui la préservation des ressources naturelles est centrale. Les modes d'exploitation sont directement concernés ainsi que les formes d'accès au foncier ; l'accaparement des terres étant devenu une véritable préoccupation.

Les différents concepts et initiatives qui ont émergé ces dernières années offrent des cadres favorables à l'action. Le financement des actions restent toutefois l'un des facteurs limitant. Dans ce contexte la mobilisation de tous est nécessaire. Ainsi l'importance du rôle des femmes dans la valorisation des terres a constitué un élément de réflexion tout comme la mobilisation des collectivités à travers le processus de coopération décentralisée.







22 millions de déplacés climatiques en 2013, autant que la population de Côte d'Ivoire



Les zones arides représentent 1/3 de la surface émergée de la planète



La désertification affecte directement 44% des systèmes cultivés

Extrait de la Déclaration de Désertif'actions 2017

(...) Dans la suite des déclarations des sommets « Climat et territoires » à Lyon en 2015 et « Climate Chance 2016 » à Nantes, nous soulignons que sans cette approche territoriale, au plus près des populations et des acteurs locaux, nous ne pourrons mener des politiques durables de lutte contre la dégradation des terres et d'actions de restauration.

Nous soulignons que la mobilisation des acteurs locaux et régionaux sur ces enjeux est cruciale, qu'ils doivent notamment être conscients que l'étalement urbain, au Nord comme au Sud, doit être absolument contenu et anticipé. Nous insistons sur l'importance de doter les élus, en particulier au Sud, d'outils de planification et de maîtrise foncière, et que le financement de ces outils, au final peu coûteux au vu des enjeux, doit être une priorité de la communauté internationale.

A ces fins nous soutenons le développement des coopérations décentralisées dans le domaine de la restauration des terres, en insistant sur l'importance de la mutualisation des expériences, de l'échange de bonnes pratiques et de la diffusion des enseignements.

Nous encourageons les acteurs territoriaux à se doter de plans alimentaires territoriaux renforçant leur autonomie et leur souveraineté, intégrant l'adéquation entre production et consommation, la préservation de la diversité des terres agricoles, et encourageons la mise en œuvre de politiques d'agriculture écologiquement intensives, respectueuses de la santé humaine et des générations futures.

La désertification est le catalyseur de toutes les inégalités, de toutes les pauvretés, de tous les extrémismes et de toutes les violences... Agir sur la restauration des terres, c'est redonner un projet de vie, un espoir, pour les populations qui en sont le plus affectées. C'est aussi tendre une main à tous ceux et celles que la misère pousse sur les routes des grandes villes du Nord et du Sud et lutter ainsi contre la tragédie inadmissible des migrations forcées et irrégulières. Agir contre la désertification, c'est aussi aider les plus démunis à reconquérir leur dignité.

Nicolat Hulot - Ministre d'état de la transition écologique et solidaire (France). Extrait du message à l'attention des participants.











Contexte général	7
I- Mot d'Accueil	8
1.1 Roland Ries	8
1.2 Mathieu Shneider	9
1.3 Nicolas Hulot	9
II- Plénière d'introduction	10
2.1 Monique Barbut	10
2.2. Eric Brun	11
2.3. Lauren Carter	12
2.4. Xavier Sticker	13
III- Plénière d'ouverture	15
3.1. Marioldy Sanchez Santivanez	15
3.2. Brahim Hafidi	15
3.3. Mamadou Cissoko	17
3.4. Baris Karapinar	17
3.5. Christel Kohler	18
3.6. Charlotte Blondel	18
3.7. Hindou Oumarou Ibrahim	19
3.8. Discussion	19

Ateliers en sessions parallèles

Mardi 27 juin 2017, 14h00 - 16h30

IV- Atelier no.1 : Terres arides, adaptation et résilience : quels outils sont disponibles dans les territoires pour définir leur stratégie d'adaptation ? 21

, i	
4.1. Introduction	21
4.2. Sophiko Akhobadze	21
4.3. Hervé Petit	22
4.4. Khadija Razavi	23
4.5. Michael Woodbridge	23
4.6. Eléments de discussion	24

V- Atelier no.2 : Les financements climat peuvent-ils financer la restauration des terres ? 25

5.1. Introduction	25
5.2. Lauren Carter	25
5.3. Mamadou Cissokho	26
5.4. Anne Barre	26
5.5. Aurélie Reibel	26
5.6. Sandra Rullière	27
5.7. Gautier Queru	27
5.8. Eléments de discussion	28

VI- Atelier no.3 : Comment les projets dans les territoires peuvent-ils contribuer aux objectifs nationaux de neutralité en matière de dégradation des terres ?

6.1. Introduction	28
6.2. Antoine Cornet	29
6.3. Abdoulaye Karama	29
6.4. Bhawani Shanker Kusum	30
6.5. Nadège Hellemans	30
6.6. Eléments de discussion	31

VII- Atelier no.4 : Comment prendre en considération les enjeux fonciers dans les dynamiques de restauration des terres ? 32

7.2. Amani Hachimou 3	2
7.3. Bachir Oloude 3	3
7.4. Marioldy Sanchez Santivanez 3	3
7.5. Eléments de discussion 3	4

VIII- Atelier no.5 : Comment faire face à la concurrence entre les divers usages de l'eau face à la précarité de la disponibilité de la ressource ? 35

8.1. Introduction	35
8.2. Nabil Ben Khattra	36
8.3. Tidiane Diallo	37
8.4. Discussion	38
8.5. Travaux de groupe	38



IX- Atelie	er no.6 :	La gestion	des flux	migratoires	:
quels enj	eux de dé	veloppem	ent et que	lles synergi	es
d'acteurs	à l'échell	e locale, r	ationale e	t régionale	?
39					

9.1. Introduction	39
9.2. Marcos Montoiro	40
9.3. Michelle Yonetani	40
9.4. Amel El Idriss	41
9.5. Hindou Oumarou Ibrahim	41
9.6. Discussion	42

Ateliers en sessions parallèles

Mercredi 28 juin 2017, 9h00 – 11h00

X- Atelier no.7 : Quel point d'étape et quelles perspectives de développement de l'initiative 4/1000 aujourd'hui?

aujouru nur :	
10.1. Introduction	44
10.2. Ludovic Larbodière	44
10.3 Jean-Luc Chotte	45
10.4. Oliver Gardiner	46
10.5. Discussion	46

XI- Atelier no.8 : Quelle coalition d'acteurs et quels moyens d'actions pour assurer un développement intégré et durable des pasis ?

integre et durable des basis ?	47
11.1. Introduction	47
11.2. Patrice Burger	48
11.3. Khaoula Jaoui	49
11.4. Brahim Hafidi	50
11.5. Mohamed Ould Tourad	51
11.6. Noureddine Nasr	52
11.7. Discussion	52

XII- Atelier no.9 : Quelles solutions la coopération décentralisée peut-elle offrir pour lutter contre la désertification ? 53

12.1. Introduction	53
12.2. Mame Bousso Faye	54
12.3. Pierre Tessier et de Frijof Kolo	55

12.4. Film de promotion d'une coopération décentralisée en faveur de la gestion durable des terres, entre les collectivités de Seclin dans le Nord de la France et de

Méguet au Burkina Faso	55
12.5. World Café	56

XIII- Atelier no.10 : Comment intégrer une composante bois-énergie dans les projets de Lutte Contre la Désertification ?

13.1. Aurélie Reibel	57
13.2. Omer Isdeen Akambi	59
13.3. Amarys Preus	59
13.4. Discussion	60

XIV- Atelier no.11 : Quel impact de l'initiative de la grande muraille verte pour le sahara et le sahel dans

ies territoires ?	62
14.1. Introduction	62
14.2. Elvis Paul Tangem	62
14.3. Didier Woirin	63
14.4. Moussa Halilou	63
14.5. Fama Touré	64
14.4. Kadidiatou Souley Yéro	65
14.6. Discussion	65

XV- Atelier no.12 : Égalité de genre, accès à la terre et savoir ancestraux : quels enjeux et quels leviers

d'action	66
15.1. Introduction	66
15.2. Amal El Idriss	67
15.3. Katim Alaoui	68
15.4. Hindou Oumarou Ibrahim	68
15.5. Discussion	68

XVI- Plénière de clôture7016.1. Remerciements7016.2. Restitutions par les grands témoins7016.3. Déclaration finale71

Annexes	74
17.1. Déclaration de Strasbourg	74
17.2. Programme	78
17.3. Liste des participants	80
17.4. Remerciements aux participants	88



17.5. Liste des acronymes

16.4. Panel de clôture

72

90







www.desertif-actions.fr

Désertif'actions 2017 est un événement organisé conjointement par l'association CARI, Climate Chance, la Ville de Strasbourg et avec l'appui de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.















Rapportage général: Wafa Essahli, Desertnet International

Nos remerciements particuliers vont aux rapporteurs et animateurs des ateliers de travail et des plénières. Merci à tous.

Relecture: Géraldine Allemand, Christophe Brossé, Jean Baptise Cheneval, Adeline Derkimba, Mathieu Van Hoy

Traduction : David Burger

Mise en page : Géraldine Allemand



Edition CARI 2017, 12 rue du courreau, 34380 Viols le fort

© Strasbourg Eurométropole / Philippe Schalk, RascaProd / Etienne ramousse









Le Sommet international des acteurs non étatiques, Désertif'actions 2017, s'est tenu les 27 et 28 juin 2017 à l'Université de Strasbourg à l'invitation de la Ville de Strasbourg qui a accepté d'abriter le Sommet, d'organiser un programme parallèle en ville pour le grand public et de porter la Déclaration du Forum à la 13^{ème} Session de la Conférence des Parties de la Convention des Nations Unies de lutte contre la désertification (CNULCD) qui doit se tenir à Ordos, en Mongolie intérieure, en Chine, du 6 au 16 septembre 2017.

Désertif'actions 2017 constitue la troisième session du Forum international des acteurs non étatiques qui, précédant depuis 2013 les conférences des Parties (CdP) de la CNULCD, vise à développer une vision commune sur les grands enjeux en matière de gestion durable des terres et porter ainsi la voix de la société civile lors de leurs discussions au cours des CdP.

En cette troisième session, Désertif'actions s'est élargi, au-delà des acteurs de la société civile, à tous les acteurs non étatiques grâce à la participation de Climate Chance qui, aux côtés du CARI, en a été l'un des principaux organisateurs. Ainsi, la Session de Strasbourg a réuni des ONG, scientifiques, collectivités locales, organisations paysannes, institutions privées et publiques. Tous se sont donnés rendez-vous pour débattre et partager sur les initiatives des acteurs en matière de gestion durable des terres et du développement des territoires.

Désertif'actions 2017 a été organisé autour de séances en plénières et en ateliers. Les ateliers ont porté sur les divers sujets liés à la dégradation des terres et au changement climatique que l'actualité impose et aux risques collatéraux qu'ils engendrent en termes de sécurité alimentaire, de développement et de stabilité internationale.

Plus de 150 participants se sont déplacés à Strasbourg venant de plus de trente pays couvrant les 5 Annexes de la CNULCD plus l'Europe et l'Union européenne pour contribuer aux travaux de Désertif'actions 2017 et enrichir de leur présence le Forum.

La déclaration, le programme final de Désertif'actions 2017 ainsi que la liste des participants sont joints en annexes n°1, 2 et 3.



Modéré par Patrice Burger Président du CARI

1.1 Roland Ries

Maire de Strasbourg

Monsieur Roland Ries a souhaité la bienvenue à l'ensemble des participants qu'il s'est réjoui de voir à Strasbourg représentant plus de trente pays. Il a remercié et félicité les organisateurs de D'a17 et les partenaires qui ont bien voulu le soutenir. L'accueil de ce forum à Strasbourg montre, si besoin était, la conviction de ses acteurs locaux que la transition écologique est une urgence qui requière la mobilisation de tous. Il exprime l'engagement haut et fort de la ville de Strasbourg, siège parlementaire de l'Europe et capitale des droits de l'Homme, à lutter contre le changement climatique, autant au niveau de l'atténuation des émissions de GES que par adaptation aux impacts de ce phénomène. Cet engagement de la ville passe par celui des gouvernements locaux qui collaborent avec les collectivités locales, la société civile et les citoyens pour mettre en œuvre les agendas mondiaux à l'échelle requise avec les responsabilités et les moyens correspondants.

En rappelant son rôle par ailleurs dans l'Organisation mondiale des collectivités locales dont la France assure, avec l'Afrique du Sud, la Vice-présidence, Monsieur Roland Ries a noté les liens entre la désertification et la pauvreté et l'impact de la dégradation des terres sur les conditions de vie des populations touchées ; les terres dégradées sont des vies dégradées qui poussent notamment vers les migrations forcées. C'est à travers ce lien que la tragédie humaine provoquée par la dégradation des terres n'est pas si éloignée de l'Europe qui doit gérer les flux de migrants. Ainsi, la ville de Strasbourg dans un objectif de pédagogie et de sensibilisation a organisé plusieurs événements parallèles au Forum D'a17 pour mobiliser les citoyens et les touristes autour de ces problématiques. D'un autre côté et dans un objectif de partage et d'échange, des visites de terrain sont organisées pour permettre aux participants de D'a17 de découvrir les expériences de gestion durable des terres mises en œuvre par les collectivités locales et la société civile de Strasbourg.

Monsieur Roland Ries a, par ailleurs, souligné que les défis de dégradation des terres et de changement climatique nécessitaient de modifier les modes de gestion des terres et d'agir de toute urgence pour permettre aux enfants à naître de vivre dignement et convenablement, il ne s'agit pas d'une fatalité, l'urgence est dans l'action.

Monsieur Roland RIES a conclu son discours en citant un extrait de la déclaration des droits de l'humanité « un monde dont le futur n'est pas compromis par l'irresponsabilité du présent ». Il a assuré de la mobilisation de la ville de Strasbourg a porté la Déclaration de Strasbourg aux instances internationales, rappelant que la 13ème Session de la CdP/CNULCD (CdP 13) qui doit se tenir en septembre prochain à Ordos, Chine, est un rendez-vous important de l'histoire pour sauver la planète du danger dont tout le monde est conscient.



1.2 Mathieu Shneider

Vice-président de l'Université de Strasbourg, chargé de la culture et de la science

Monsieur Mathieu Shneider a d'abord souhaité la bienvenue à l'ensemble des participants à D'a17 dans les locaux de l'Université de Strasbourg. Il a souligné que le choix du lieu du Forum n'était pas un hasard mais bien justifié du fait, d'une part, du lien étroit entre la ville de Strasbourg et son Université avec qui elle partage les mêmes objectifs d'accueil des étudiants et de valorisation des résultats de la recherche et, d'autre part, la place ontologique de l'Université dans les débats de société afin de permettre une prise de décision éclairée basée sur des analyses prospectives et rétrospectives. L'université doit, de ce fait, établir un lien de confiance entre scientifiques et populations et assurer la crédibilité de la science. La place du savoir certifié est dans ce sens essentiel pour que l'Université assure, outre ses missions de formation et de recherche, son rôle de pierre angulaire entre recherche, société civile et décideurs, à travers l'innovation et la création. Une troisième mission de l'Université s'entrevoit pour lever les défis du 21ème siècle en assurant l'ancrage territorial de la science, c'est celle de l'innovation et de la co-construction des projets de recherche avec les citoyens pour réaliser une science véritablement participative. C'est dans ce cadre que se situe DA'17, qui est une action collective et concertée pour la LCD, ni exclusivement dans la sphère politique, ni dans celle de la recherche, mais à l'interface des deux! Il a, à ce niveau, souligné l'intérêt du programme parallèle, programme Off, pour mobiliser les citoyens et attirer leur attention et intérêt sur les problématiques de dégradation des terres, trop souvent occultées par le changement climatique.

Monsieur Schneider a finalement confirmé l'engagement de Strasbourg et de son Université à soutenir les efforts de lutte contre la désertification « Ceci est dans nos gênes et vous ne devez pas en douter ! » a-t-il déclaré.

1.3 Nicolas Hulot

Ministre d'état de la transition écologique et solidaire (en vidéo)

Par son intervention enregistrée, Monsieur Nicolas Hulot a tenu à faire part de ses regrets de ne pouvoir être présent à Strasbourg et de tout l'intérêt qu'il porte à la question des terres ; il s'est dit convaincu de l'importance des sols autant pour ceux qui y vivent que pour ceux qui en vivent. Monsieur Hulot a plaidé pour une prise en compte plus effective et plus générale du rôle des terres dans la lutte contre le changement climatique. Il a assuré que la protection des sols et, plus encore, la restauration des terres dégradées est au cœur de la bataille contre les dérèglements climatiques. En effet, il a jugé que les chances de gagner cette bataille étaient déjà minimes et qu'elles ne sauraient être assurées par la seule réduction des émissions de gaz à effet de serre, elles requièrent, en outre, la récupération des capacités naturelles des écosystèmes à stocker ces gaz. Sans action sur les sols, il sera impossible de maintenir la hausse des températures au niveau des 2 degrés de l'Accord de Paris.

Monsieur Nicolas Hulot a, ensuite, rappelé que la désertification était le catalyseur de toutes les inégalités, de toutes les pauvretés, de tous les extrémismes et de toutes les violences. Ainsi, Monsieur Hulot a jugé qu'agir sur la restauration des terres c'est redonner un projet de vie, un espoir, pour les populations qui en





sont le plus affectées. C'est aussi tendre une main à tous ceux et celles que la misère pousse sur les routes des grandes villes du Nord et du Sud et lutter ainsi contre la tragédie inadmissible des migrations forcées et irrégulières. Agir contre la désertification c'est aussi aider les plus démunis à reconquérir leur dignité.

Il a, pour ce faire, donner un agenda d'action qui comprend l'action au plus près des populations locales pour sécuriser leur droit inaliénable à la terre et pour les protéger du fléau d'accaparement des terres ainsi que l'action avec les peuples autochtones en valorisant leur précieuse contribution à la préservation de la Terre nourricière.

M. Hulot a réaffirmé l'engagement de la France à porter la voix de Désertif'Actions et de la lutte contre la dégradation des terres auprès des instances internationales et régionales comme l'Union européenne, les Nations unies, le G5 Sahel, etc.

Plénière d'introduction - Dérèglement climatique et dégradation des sols : La terre au cœur des enjeux du 21^{ème} siècle

Modérée par Patrice Burger, Président du CARI

Dans son introduction à la Session plénière d'introduction, Patrice Burger a rappelé que le mot d'ordre de Désertif'actions 2017 n'était plus un impératif mais une injonction à l'action. Il a souligné, pour s'en réjouir et s'en féliciter, que le partenariat établi par CARI avec Climate Chance pour l'organisation de cette troisième session du forum D'a17 avait élargi l'audience aux peuples autochtones et aux collectivités locales. Il a noté qu'avec la globalisation, « la géographie se rétractait alors que le temps se trouvait de plus en plus limité, dans un tel contexte la lutte contre la désertification est un acte de la civilisation face à la barbarie ».

2.1 Monique Barbut

Secrétaire exécutif de la Convention des Nations Unies de lutte contre la désertification

Madame Monique Barbut s'est réjoui de cette troisième session de Désertif'Actions qui marquera, espère-t-elle, le temps de l'Action, car citant Thomas Jefferson , elle s'est dite persuadée « que c'est l'action qui définit ce que nous sommes et ce que nous deviendrons ». Ainsi, et pour que notre société devienne la société que nous voulons, où « personne n'est laissé pour compte », la lutte contre la désertification est un impératif. Comme le disait Hama Arba Diallo , « la désertification touche les plus pauvres parmi les pauvres … », ceux-là ont besoin de savoir ce qu'ils doivent/peuvent faire aujourd'hui, pour avoir à manger demain et ne pas être contraints de quitter leur terre après-demain. Sans actions urgentes, ils seront de plus en plus les laissés-pour-compte du développement.



En effet, les scénarios prédisent que 135 millions de personnes seront expulsées de leur terre dans les 15 prochaines années et que 12 millions d'hectares sont perdus chaque année en raison de la dégradation des terres, des effets du changement climatique et de mauvaises pratiques d'exploitation. Le lien entre désertification, pauvreté et migration n'est plus à démontrer, pourtant les solutions existent. Plusieurs expériences à l'échelle locale montrent l'exemple de ce qui peut être fait en matière de restauration et de protection. Il faut maintenant passer à l'action, « s'engager à fond ou rester à la maison » comme le recommande l'adage américain.

Pour ce faire, Madame Barbut a ébauché un plan d'action en 5 points qui compte, notamment :

- 1. L'action pour la neutralité de la dégradation des terres (NDT) qui constitue une cible et un accélérateur des objectifs de développement durable. Cent dix pays se sont engagés à assurer la NDT. La société civile doit être impliquée dans la mise en œuvre des programmes et projets de la NDT et le suivi du niveau d'atteinte de leurs cibles. Elle doit attirer l'attention de la communauté internationale sur les questions et les enjeux d'actualité.
- 2. L'action pour modifier les modes de consommation et de production avant qu'ils ne deviennent des moteurs de la dégradation. Elle a rappelé le rôle de l'agriculture familiale en précisant qu'à l'heure actuelle un demi-million d'agriculteurs cultive des terres de moins de 2 ha qui nourrissent 80% de la planète.
- 3. L'action pour limiter l'empreinte énergétique et écologique des villes et les effets exportés de leur extension et développement. En effet, 20 millions d'ha de terres agricoles sont converties pour les extensions urbaines et les infrastructures correspondantes.
- 4. L'action pour sécuriser le droit d'accès à la terre et assurer des opportunités égales à tous ceux qui la travaillent. Les droits fonciers sont de plus en plus reconnus par la CNULCD grâce aux efforts notables de la Société Civile.
- 5. L'action pour amplifier les solutions locales et porter la voix de la société civile dans les enceintes nationales et internationales. Pour ce faire, la politique doit changer et les agendas évoluer.

Pour clore son intervention, Madame Barbut a exhorté les participants à ne jamais douter « qu'un petit nombre de gens réfléchis et engagés peuvent changer le monde ».

2.2. Eric Brun

Secrétaire général de ONERC

Point Focal de la France au GIEC (Ministère de la transition écologique et solidaire)

Monsieur Eric Brun a introduit son intervention en rappelant que les connaissances scientifiques sur le changement climatique sont empreintes de plusieurs incertitudes, il a cependant souligné le danger qu'il y avait à se réfugier derrière ces incertitudes pour nier les certitudes qui, elles, sont attestées. Ces certitudes se rapportent notamment :

aux régions sèches qui vont devenir plus sèches et les régions humides plus humides





- l'augmentation générale mais non uniforme de la température sera générale et son effet sur l'évapotranspiration ;
- le changement des régimes des pluies, qui vont augmenter dans les régions septentrionales et diminuer entre les tropiques, comme dans la région méditerranéenne ;
- en devenant plus rares et plus intenses, les précipitations accroitront l'érosion des terres et nécessiteront des efforts d'adaptation des pratiques agricoles actuelles.

Ces tendances augurent de perspectives inquiétantes puisque toutes menacent la sécurité alimentaire des populations.

Conscient des liens entre les problématiques de dégradation des terres et le changement climatique, et au regard de sa mission de fournir une information scientifique validée, le GIEC a décidé l'élaboration d'un rapport sur « Changement climatique et terres émergées : rapport spécial du GIEC sur le changement climatique, la désertification, la dégradation des sols, la gestion durable des terres, la sécurité alimentaire et les flux de gaz à effet de serre dans les écosystèmes terrestres » dont la version définitive sera publiée en septembre 2019. La longueur du titre du rapport rend compte de la complexité des phénomènes en jeu et du rôle des connaissances scientifiques pour influer sur les agendas des instances internationales.

Monsieur Eric Brun a présenté brièvement l'ONERC et son rôle dans la définition et la mise en œuvre des politiques d'adaptation au changement climatique en France où plusieurs défis liés au changement climatique, comme les risques accrus de sécheresse, les épisodes de canicule, les problèmes d'eau, la dégradation des sols... sont déjà visibles. L'ONERC est l'organisme national qui fournit les connaissances scientifiques sur les tendances nécessaires pour l'aide à la décision.

2.3. Lauren Carter

Fondation Carter

Madame Carter a remercié le CARI et Climate Chance pour l'opportunité qui lui a été donnée de participer au Forum D'a17. Elle a introduit son intervention en rappelant les enjeux des COP climat 21 et 22 qui ont constitué des tournants marquants dans les agendas mondiaux en rapports avec les engagements et l'action.

Elle a souligné l'importance de trouver les moyens et les approches pour utiliser l'argent public de manière à amplifier les investissements privés. Les budgets nécessaires à la mise en œuvre des Contributions nationales volontaires des pays sont beaucoup plus importants que les finances publiques disponibles. Il est de ce fait important de mobiliser les finances privées et de trouver le moyen de valoriser les instruments de financement existant.

Elle a souligné que les ressources financières disponibles pour le financement des actions d'adaptation restent très faibles par rapport à celles disponibles pour l'atténuation. Elle a néanmoins cité des initiatives pour la mobilisation des ressources financières en appui aux actions d'adaptation qui sont probantes et qui pourraient être utiles pour maintenir l'attention sur l'adaptation.





2.4. Xavier Sticker

Ambassadeur interministériel de l'Environnement France

Monsieur Xavier Sticker a rappelé l'engagement et les actions menées par la France en matière de LCD et des effets du changement climatique. Il s'est réjoui que cet engagement se confirme après les changements advenus en France et que la France reste le premier donateur mondial en termes d'aide au développement accordée dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord de Paris. Il a souligné l'apport du Comité scientifique français de la désertification qui vient de fêter ses vingt ans à Paris.

Évoquant les liens étroits entre la lutte contre la désertification et les droits de l'Homme, Monsieur Xavier Sticker a insisté sur l'importance de la prochaine COP 13, notamment en rapport avec le développement durable et la mise en œuvre de l'ODD 17. La neutralité de la dégradation des terres est essentielle, il a recommandé de ne pas dévier de cet objectif, mais, au contraire, lui donner un contenu concret et lui assurer un fonds dédié. Il a également rappelé l'importance du rôle de l'Interface Science-Politique et la nécessité d'assurer plus de visibilité à ses réalisations.

Sans pour autant préjuger sur les résultats des négociations, Monsieur Xavier Sticker a noté que, bien que n'étant pas à l'ordre du jour des négociations, la sécheresse mériterait d'être discutée pour faire le point sur les actions à mettre en œuvre.

Il faudra pour ce faire tenir compte des nombreux acquis qui existent, notamment les travaux sur les dispositifs de suivi-évaluation et les systèmes d'alerte à la sécheresse développés par notamment l'Observatoire du Sahara et du Sahel et le CILSS. Il faudra également renforcer la résilience des pays affectés par la sécheresse.

Pour cela, les institutions et les instruments disponibles et agissant au niveau des régions arides doivent être mis en cohérence et renforcés, avec le soutien des partenaires européens, qui doivent jouer pleinement leur rôle et à l'initiative des Africains, eux-mêmes qui doivent prendre le leadership sur ces problématiques.

Pour conclure, Monsieur Xavier Sticker a souligné la nécessité de garder à l'esprit l'image convoquée par la désertification, celle d'un paysan pauvre face à son champs craquelé par la sécheresse, pour travailler à changer cette imaginaire, « ce sont ces réalités humaines qu'il nous faut garder à l'esprit » dans l'action, a-t-il ajouté.

A la suite de ces interventions, Monsieur Patrice Burger a noté que les intervenants ont établi un panorama assez exhaustif de la situation actuelle du point du vue du « cadre d'action » (Monique Barbut) « la science » (Eric Brun) « le financement » (Lauren Carter) « l'engagement de l'État » (Xavier Sticker) qui montre que l'environnement était propice à l'action. Il a ainsi demandé aux membres du panel de compléter leur interventions en répondant à la question « Qu'est-ce qu'on attend pour agir ? ».

Madame Monique Barbut a appelé tous les acteurs à prendre chacun ses responsabilités. Le Secrétariat de la CNULCD prend les siennes et assume les risques de promouvoir certaines idées quand elles ne font pas encore l'unanimité. Ainsi, en était-il de la définition de cibles nationales en matière de neutralité de la dégradation des terres. Aujourd'hui, les résultats montrent la pertinence de la démarche. Ce sont 110 pays qui ont fixé leur cible et qui préparent des projets transformateurs pour l'atteindre. Ce sont également deux





instruments de financements qui sont en cours de mise en place : l'un, le fonds LDN, constitue le premier fonds mondial de capital naturel qui interviendra de la même manière dans tous les pays. Le deuxième est un fonds pour appuyer la préparation des projets en synergie avec les deux autres conventions issues du processus de Rio . Madame Barbut a souligné, pour finir, qu'il ne faut pas attendre que les concepts soient bien définis et que tout le monde soit bien d'accord, il faut prendre le risque d'avancer.

Madame Lauren Carter a insisté sur la nécessité de combler le fossé entre financement public et privé et de renforcer les partenariats public-privé pour arriver à mobiliser les financements nécessaires à la mise en œuvre des contributions volontaires des pays. L'élaboration de matrices pour mesurer les risques et assoir les financements des actions pour le climat sur des bases saines est également un pré-requis nécessaire pour ce faire.

Monsieur Xavier Sticker a quant à lui estimé que les acteurs sont entrés depuis longtemps en action, sauf qu'au début la solution paraissait simple, aux mains des pépiniéristes pour ériger des barrières d'arbres contre l'avancée du désert. Maintenant qu'il est prouvé que la désertification n'était pas une avancée du désert mais un phénomène plus complexe lié en grande partie aux activités humaines, les solutions ne sont pas simplement aux mains des forestiers pour le reboisement, elles doivent être intégrées, en rapport avec toutes les composantes du développement humain.

Intervenant en dernier, Monsieur Eric Brun a souligné les nombreuses évolutions advenues au cours des nombreuses années. Certes, il ne s'agit pas d'être naïf, il y a, cependant, de nombreuses raisons d'être optimiste. Il a souligné que le problème de la désertification était un enjeu global qui implique également les pays développés qui ne sont pas touchés.

Ils / Elles ont dit...

99

- ... « les terres dégradées sont des vies dégradées qui poussent notamment vers les migrations forcées ». **Roland Ries**
- ... « une troisième mission de l'Université s'entrevoit (...) celle de l'innovation et de la co-construction des projets de recherche pour réaliser une science véritablement citoyenne ». **Mathieu Schneider**
- ... « ceux-là ont besoin de savoir ce qu'ils doivent/peuvent faire aujourd'hui, pour avoir à manger demain et ne pas être contraints de quitter leur sol, après-demain ». **Monique Barbut**
- ... « Sans action sur les sols, il sera impossible de maintenir la hausse des températures au niveau des deux degrés de l'Accord de Paris ». **Nicolas Hulot**



Modérée par Ronan Dantec, Président de Climate Chance et Sénateur de Loire Atlantique

En introduction de la plénière d'ouverture, Monsieur Ronan Dantec a briévement présenté Climate Chance qui est une Association à but non lucratif dont l'objectif est de renforcer la participation des acteurs non étatiques dans les négociations sur le changement climatique et favoriser le dialogue entre eux. En effet, l'expérience montre que si les accords multilatéraux sur l'environnement ont introduit des pratiques de dialogue entre les acteurs non-étatiques et les États, le dialogue entre les acteurs non-étatiques eux-mêmes restait trop souvent absent. Climate Chance constitue un forum pour favoriser ce dialogue entre société civile, collectivités locales, élus et peuples autochtones. Il était ainsi normal qu'il s'associe à l'organisation de cette 3ème session de Désertif'Actions qui, constituant un forum de dialogue de la société civile, s'élargit ainsi aux autres acteurs non-étatiques.

Il a souhaité que ce panel d'ouverture soit le plus interactif possible et à inviter les membres du panel à s'interpeller sur d'éventuel points qui leur paraîtraient essentiels.

3.1. Marioldy Sanchez Santivanez

Aider, Drynet, Panel OSC - Amérique Latine, Pérou

Madame Marioldy Sanchez Santivanez a présenté l'engagement de son organisation dans la lutte contre la désertification à travers le soutien à la mise en place de plateformes multi-acteurs dont des coopératives de petits agriculteurs. Ses interventions consistent autant en action de conservation dans les aires protégées qu'en action de restauration dans les zones tampons. Elles établissent ainsi un lien direct avec l'atténuation du changement climatique. La société civile a un rôle essentiel au niveau local pour apporter l'expertise nécessaire et assurer la viabilité du partenariat établi entre les différents acteurs. En effet, le démarrage de la plateforme n'a pas été aisé dans la mesure où il fallait trouver un consensus entre les intérêts, souvent divergents, des différents acteurs. Une fois le dialogue instauré et la confiance acquise, les acteurs trouvent le moyen de concilier leurs intérêts. Le rôle de l'État est également essentiel pour appuyer cette dynamique et mettre en place l'environnement nécessaire.

3.2. Brahim Hafidi

Ancien Président de la région Souss-Massa. Président de l'Agence nationale des zones oasiennes, Royaume du Maroc

Monsieur Brahim Hafidi a rappelé le fort engagement du Maroc dans les négociations et la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement. Il a souligné que cet engagement nécessite la mobilisation des acteurs à l'échelle locale où se réalisent les actions et sans laquelle les objectifs fixés par les Conventions







ne peuvent être atteints. Il faut donc qu'il y ait transfert de compétences et des ressources nécessaires de l'État vers les collectivités locales. Il a souligné, à ce propos, le rôle primordial des élus locaux et la nécessité de leur mobilisation sur les enjeux de durabilité du développement.

Revenant sur l'expérience de la région du Sous-Massa, Monsieur Brahim Hafidi a noté que les phénomènes de dégradation touchent les deux écosystèmes les plus importants de la région : l'arganier et les oasis qu'il a qualifiés de barrière contre l'avancée du désert. Les impacts sont importants autant sur les ressources naturelles, notamment les sols et l'eau, que sur les populations engendrant ainsi dégradation des conditions de vie, pauvreté et migration.

La sécheresse qui sévit de 1998 à 2008 a provoqué un déficit hydrique de plus de 300 millions de mètrescubes poussant ainsi à une exploitation de plus en plus importante des nappes profondes. Face à la baisse des niveaux piézométriques, la région a décidé la mise en place d'une nouvelle stratégie de gestion des ressources hydriques et de réhabilitation des terres dégradées. La mobilisation de l'ensemble des acteurs autour de cette stratégie a nécessité une année de négociations et de concertations pour arriver à conclure des contrats programme. Cette nouvelle stratégie de développement est basée sur la valorisation des produits du terroir et la réhabilitation des aménagements locaux à travers la création de coalitions d'acteurs de la société civile et des acteurs locaux ou communautés locales et l'adoption de mesures d'adaptation à la sécheresse, comme les techniques d'irrigation au goutte-à-goutte.

Après cette période de sécheresse, la région a connu, en 2009, de fortes inondations. Ainsi, la révision de la stratégie a été nécessaire pour inclure cette nouvelle catastrophe naturelle et entrevoir les mesures pour lutter contre.

Les peuples autochtones avaient développé des moyens de lutte contre la sécheresse et contre les inondations, les technologies héritées permettent de gérer les ressources en eau et en terres dans des conditions climatiques marquées par une forte variabilité. Cependant ce savoir traditionnel s'est perdu avec le départ des populations locales qui ont fui des conditions de vie devenues difficiles. C'est donc la mission de l'Agence nationale de développement des zones oasiennes et de l'arganier (ANDZOA) que de faire revivre et évoluer ce savoir traditionnel au regard de sa rentabilité économique dans le but de réhabiliter ces deux écosystèmes. Ainsi, pour 1 euro investi pour réaliser des terrasses, ce sont 10 euros de retour d'investissement qui sont calculés, dont 4 euros pour l'agriculture, 5,5 pour éviter les dégâts dus à l'envasement des barrages et 0,5 euros pour la séquestration du carbone.

Monsieur Brahim Hafidi a ajouté que le défi le plus important dans la mise en place d'une telle stratégie de développement était la mobilisation des financements. Les dotations de l'État sont certes essentielles mais l'apport de la Communauté internationale à travers les Organisations internationales est aussi important. Les Partenariats public-privé sont également importants pour relever certains défis comme le maintien des surfaces irriguées suite à la baisse des nappes profondes avec la mise en place de stations de dessalement de l'eau de mer.



3.3. Mamadou Cissoko

Président d'Honneur du ROPPA. Représentant des agriculteurs, Mali

Monsieur Cissoko s'est interrogé sur l'expérience marocaine pour savoir si elle était généralisée en Afrique ou si elle ne pouvait être liée qu'à l'intérêt économique de l'arganier. Il est important de reconnaitre que ce qui arrive ne relève pas d'une colère divine mais d'une corruption des systèmes de gouvernance en place. En effet, le continent africain est desservi par sa faible capacité à négocier. Les ressources minières ne rapportent pas aux États ce qu'elles devraient, et exploitées à ciel ouvert, elles ont des impacts directs sur l'environnement, autant sur la dégradation des terres que sur le changement climatique, et bien plus que l'impact de l'agriculture sur les émissions de GES. Ces impacts ne sont pas mesurés. Il serait nécessaire qu'un Observatoire soit mis en place pour mesurer les émissions causées par l'extraction minière ainsi que celles causées par l'utilisation des engrais pour une évaluation transparente et claire des coûts réels des produits miniers et d'agriculture de rente.

Monsieur Mamadou Cissoko a engagé la Société civile à être un réel contre-pouvoir et à ne pas s'aligner sur le discours des pouvoirs en place. Il lui faut admettre que les États ne sont pas capables d'accorder des dotations budgétaires aux actions de restauration en raison de leurs engagements avec les institutions de Bretton Woods. Il a également exprimé ses doutes profonds quant à la pertinence et à l'efficacité du Partenariat public-privé mis en place par des grandes multinationales quand il s'agit de la gestion durable des terres. Il a appelé, en revanche, à une plus grande justice économique : les populations locales n'ont pas besoin d'aide, elles ont besoin d'une gestion plus transparente et plus juste de leurs ressources minières et naturelles, qu'elles soient payées au juste prix, qu'il y ait prise en compte des nuisances apportées par les techniques d'extraction et de gestion. Ainsi, au côté des observatoires, la création de laboratoires d'agroécologie est une priorité pour valoriser des techniques et des savoirs hérités au détriment de techniques importées, a-t-il recommandé, en citant l'exemple des populations locales en Casamance qui cultive le riz sans intrant au regard de leur croyance que les engrais contaminent l'eau et la forêt sacrée.

« On sait que l'on va mourir un jour, nous ne voulons pas que l'on nous dise quand, on veut juste savoir ce que l'on doit faire pour retarder notre fin » a-t-il ajouté.

3.4. Baris Karapinar

DKM, Drynet. Panel Organisations de la Société Civile, Turquie

Monsieur Baris Karapinar a rappelé l'importance des questions foncières dans l'agenda du Panel de la société civile de la Convention des nations unies de lutte contre la désertification. Il a noté que l'accès à la terre était un enjeu bien plus important pour les populations locales que celui de l'accès aux financements. Il a insisté sur les liens entre les actions de LCD, adaptation et atténuation en s'appuyant sur l'intervention de Monsieur Eric Brun et notamment le rapport en cours d'élaboration par le GIEC qui confirme, si besoin était, ce lien.

Le sol est le second réservoir de carbone après les océans. Les petits exploitants ont un rôle à jouer dans l'atténuation des GES. Ils doivent, pour se faire, investir dans la réhabilitation de leur terre mais ils ne le







feront que s'ils sont capables d'accéder à la propriété foncière pour sécuriser les retours sur les investissement qu'ils auront consentis et pour pérenniser leurs actions.

En rapport avec l'objectif d'atteinte de la neutralité en matière de dégradation des terres, Monsieur Baris Karapinar a rappelé le souci du Panel de la SC de voir les financements accordés à l'Afrique pour la restauration des terres constituer un risque d'accaparement des terres. C'est pourquoi cette question de LDN est fortement liée à celle du droit d'accès à la propriété foncière qui est un enjeu important.

3.5. Christel Kohler

Adjointe au Maire, chargée de la ville nourricière. Strasbourg, France

Madame Christel Kohler a brossé un panorama des actions de la ville de Strasbourg pour le verdissement de ses activités et de son environnement. Elle a noté que les principaux enjeux étaient liées à la préservation de la nappe phréatique et le rétablissement de l'équilibre entre l'urbanisation et les espaces agricoles où se pratique une agriculture intensive de rente (maïs). La ville a ainsi établi un partenariat avec les agriculteurs pour favoriser la modification des pratiques agricoles grâce notamment à la mise en place de circuits courts autour du marché des cantines scolaires.

Elle a également noté les actions de la ville de Strasbourg au profit de la préservation des espaces naturels, de l'aménagement de zones vertes et de la conservation du patrimoine naturel. Ceci a fait que la ville de Strasbourg est classée 3ème ville de France en matière de conservation de la biodiversité.

Madame Christel Kohler a rappelé l'importance des textes réglementaires pour la protection des écosystèmes forestiers et des documents de planification et d'urbanisme.

Interpellée par le Modérateur du panel sur ce point, Madame Christel Kohler a admis qu'après tous ces efforts, la ville de Strasbourg est bien plus riche en biodiversité que la campagne autour et que les effets exportés de l'urbanisation dans le monde rural avoisinant n'étaient pas toujours pris en compte dans les efforts des villes à améliorer leur environnement. Cependant, des actions avec les consommateurs ont montré leur pertinence pour induire de nouvelles pratiques agricoles à partir des nouveaux modes de consommation.

3.6. Charlotte Blondel

Youth on the move. Représentante YOUNGO, France

Madame Charlotte Blondel a relevé l'importance de l'implication des jeunes dans les débats et négociations sur la désertification et le climat. Leur apport est indéniable, ils ont des approches différentes des problématiques, plus innovantes avec plus de facilités à établir les connexions et à se mettre en réseau. Il est important d'assurer la formation des jeunes pour qu'ils assument ce rôle et soient des délégués actifs au sein des négociations. Ils parviendront ainsi à relier le plaidoyer à l'action locale. En invitant Madame Charlotte Blondel à intervenir, Ronan Dantec s'est interrogé si ces expériences essaimaient à travers le monde ou si, au contraire, elles restaient cloisonnées dans les frontières de leur région ou de leur pays.



3.7. Hindou Oumarou Ibrahim

IPAAC, Drynet. Représentante IPO au Panel des organisations de la société civile à la CNULCD pour la région Afrique, Tchad

Madame Hindou Oumarou Ibrahim a relevé qu'il y avait nécessité à s'accorder sur les définitions aux différents niveaux de gouvernance, notant, pour exemple, que la définition donnée par la Communauté internationale au seuil de pauvreté ne correspondait en rien à la pauvreté telle que vécue dans la réalité. A l'échelle locale, la pauvreté n'est pas financière, mesurable en dollars, elle est perte de la dignité, elle est dans l'incapacité d'accéder aux financements par manque d'organisation des acteurs et de capacités à satisfaire aux conditionnalités des bailleurs de fonds.

Madame Hindou Oumarou estime que les Accords ne sauraient être efficaces s'ils ne sont accompagnés d'un changement de trajectoire dans les choix de développement qui doivent faire plus de place aux populations locales et aux acteurs locaux qui, eux seuls, maîtrisent les réalités du terrain et sont capables d'actions de changement. Elle a ainsi souligné l'importance de la prise en compte des savoir locaux en plus des résultats de la recherche dans le cadre de la GDT, et elle a insisté sur l'importance d'avoir une coalition de tous les acteurs impliqués pour créer une masse critique capable d'engendrer des changements sur le terrain. Elle a regretté que les financements disponibles soient insuffisants pour créer de réels changements et que la complexité d'accéder aux financements soit ressentie comme une injustice par les communautés rurales locales qui ont des difficultés à remplir les conditions nécessaires pour mobiliser les fonds.

Elle a appelé à ce qu'il y ait plus d'opportunités d'accès aux financements et que les partenaires de développement donnent plus de chances aux populations locales pour leur permettre d'être maîtres de leur développement, d'apprendre de leurs erreurs et d'évoluer dans leurs activités.

Commentant l'intervention de Madame Hindou Oumarou, Monsieur Ronan Dantec a craint qu'une nouvelle facture se crée entre les territoires qui ont les moyens de bien s'organiser et qui seront alors capables de mobiliser les financement mis en place à l'échelle internationale et les autres, qui ont de faibles capacités d'organisation et d'action et qui seront ainsi plus marginalisés et laissés pour compte. Une autre inégalité et injustice créées!

3.8. Discussion

Monsieur Ronan Dantec a invité les participants à réagir aux interventions du Panel en donnant les trois principaux points qu'ils en ont retenus. Ci-dessous une synthèse des principaux points à retenir :

- Revaloriser le travail agricole, la vie dans le monde rural, pour susciter l'intérêt des jeunes pour l'agriculture et la transmission du savoir-faire héritée;
- Renforcer les financements et rééquilibrer les priorités (armement, enrichissement illicite, agriculture, développement rural et durable);







- Clarifier la notion de synergie entre les conventions et lui donner un contenu plus concret afin de traduire les engagements par des actions au niveau local ;
- Rendre la place qui lui revient à la recherche dans l'amélioration des connaissances tout en valorisant les savoirs locaux pour les rendre plus performants ;
- Renforcer les capacités des collectivités locales pour leur permettre d'être des acteurs performants, capables d'aller vers la recherche-action ;
- Prendre en compte les externalités négatives des cultures de rente et d'exportation
- (Ré)Instaurer la confiance entre les populations locales et les acteurs et partenaires de développement pour permettre à une grande partie de la population mondiale de ne plus se sentir bafouée, de recouvrir sa dignité et envisager des projets de vie dans leur territoire ;
- Remettre en marche l'intelligence collective et locale pour réfléchir autrement et changer les représentations. Il faudra, pour « libérer ce génie créateur », écouter plus et mieux autant les jeunes que les plus vieux ;
- Changer de paradigme pour assurer une nouvelle approche du développement ;
- En donnant du pouvoir à l'échelle locale, l'État doit poursuivre son rôle de contrôle, de vision critique, intersectorielle et d'appui à la structuration des pouvoirs locaux et de la société civile ;
- Montrer qu'il est possible d'induire des changements et favoriser la prise de décision vers l'action.



Mardi 27 juin 2017, 14h00-16h30

IV - Atelier n°1 : Terres arides, adaptation et résilience : quels outils sont disponibles dans les territoires pour définir leur stratégie d'adaptation ?

Modération : Patrice Burger, CARI

Rapportage: Manon Albagnac, CARI / ReSaD

4.1. Introduction

La résilience des territoires consiste en leur capacité à surmonter les chocs ou les grands changements provoqués par les activités humaines sur les ressources naturelles, en particulier les terres. Elle représente l'aptitude d'un système et de ses composantes à anticiper, absorber, s'accommoder ou guérir des effets d'un événement impactant, d'une manière efficiente et dans un temps donné, en assurant la préservation, la restauration ou l'amélioration de ces composantes de base et de ses fonctions . Historiquement de nombreux territoires ont démontré que cette capacité existait, cependant, elle est désormais soumise à des pas de temps plus courts, des pressions anthropiques plus fortes. Les impacts croissants du changement climatique compliquent ces enjeux. L'adaptation est devenue dans ce cas un itinéraire obligatoire qui doit mobiliser l'énergie et les moyens, répondre à des choix stratégiques, étudier les options de changement et leurs conséquences sociales et économiques, etc.

Dans ce contexte, l'utilisation d'outils et de méthodes permet de raccourcir les délais, de gagner en efficacité notamment en mutualisant les expériences. L'atelier s'attachera à répondre aux questions suivantes : Quels sont ces outils ? Quelle est leur efficacité ? Lesquels sont à créer ?

4.2. Sophiko Akhobadze

Représentante de l'Europe de l'Est au Panel SC/CNULCD

L'adaptation signifie l'anticipation des effets néfastes du changement climatique et la mise en œuvre d'actions pour prévenir ou diminuer les dommages causés. Il est démontré qu'une adaptation bien planifiée et des mesures d'adaptation mise en œuvre tôt permettent d'épargner de l'argent et de sauver des vies. Le renforcement des capacités des pays pour prendre en charge les actions d'adaptation est donc un enjeu majeur.

La capacité à s'adapter dépend de l'état de développement, elle est donc corrélée avec le développement durable et ses 3 piliers. Il est donc nécessaire d'intégrer l'adaptation au changement climatique dans les





politiques de développement et de la reconnaître comme étant une composante critique du développement durable. Les solutions sont du ressort des communautés locales et les contraintes à leurs actions devront être levées. Deux exemples d'action d'adaptation des communautés locales ont été présentées.

4.3. Hervé Petit

Responsable des projets Asie pour AVSF

Un projet d'AVSF intervient depuis 2014 en soutien aux éleveurs caprins, producteurs de cachemire, dans la région Bayankhongor en Mongolie. L'objectif du projet est d'aider les producteurs à améliorer leur production et augmenter leurs revenus sans pour autant augmenter leur cheptel, à travers :

- Le renforcement des capacités des éleveurs pour la conduite de leur élevage (amélioration des races, alimentation, santé animale) ;
- L'amélioration des conditions de commercialisation de la laine cachemire avec la promotion auprès de grands groupes de luxe d'un cachemire durable (préfinancement des commandes et paiement d'un prémium sur les produits);
- Le suivi de l'état des parcours par télédétection.

4.4. Khadija Razavi

CENESTA - ONG iranienne de développement durable

L'adaptation et la résilience sont des termes nouveaux pour des mécanismes mis en œuvre depuis longtemps. En Iran, les transhumances saisonnières des éleveurs nomades sont une stratégie d'adaptation pour protéger les écosystèmes pastoraux. Il y a un lien fort entre leur identité, leurs modes de production et les territoires.

Les régimes autocratiques qui se sont suivis depuis les années 1920 en Iran ont menacé cet équilibre par l'accaparement des terres par le secteur public pour des usages inappropriés.

Pour s'adapter, les tribus nomades ont dû se réorganiser et se sont fédérées pour réclamer la reconnaissance de leurs droits et la récupération de leurs terres. CENESTA accompagne cette restructuration et des exemples d'actions de conservation et de résilience mises en œuvre avec les communautés locales pour valoriser leurs savoirs locaux et ancestraux sont données.

Sur la base de ces expériences des recommandations sont émises pour améliorer la résilience des communautés :

- reconnaître les territoires ancestraux comme étant des aires protégées communautaires et indigènes ;
- soutenir les initiatives communautaires de conservation permettant de gérer durablement les terres et de s'adapter au changement climatique ;
- renforcer les institutions nationales et les communautés dans les zones arides ;
- promouvoir leurs stratégies socioculturelles et écologiques, telles que les migrations saisonnières, pour





gérer les chocs environnementaux ;

- les savoirs locaux et ancestraux doivent faire l'œuvre de recherches, être mieux reconnus et appliqués dans le cadre d'une gouvernance collective ;
- reconnaître les droits coutumiers des pasteurs sur leurs territoires ancestraux, leurs connaissances, savoirfaire, règles de gouvernance, etc.;
- soutenir leurs modes de vie à travers les activités pastorales, l'agriculture et les AGR (écotourisme, plantes médicinales, artisanat).

Commentaires du Modérateur : Ces deux cas en Mongolie et en Iran sont inspirants : ils montrent comment préserver les ressources naturelles, dont les terres, et s'adapter au changement climatique en développant des activités variées tout au long d'une chaîne de valeur, du producteur au consommateur. Dans les deux cas, la résilience vient non pas du développement de technologies, mais de l'organisation ou la réorganisation des communautés, dans le respect de leur structure sociale et culturelle, au sein des territoires, et de la valorisation des savoir-faire ancestraux. C'est sur cette base que doit se faire la collaboration avec la science.

4.5. Michael Woodbridge

ICLEI

Des outils permettant de planifier les mesures d'adaptation et de résilience sont disponibles pour les gouvernements et les collectivités locales et sont particulièrement utilisés par les villes. Ils aident les gouvernements et les collectivités à atteindre des objectifs d'adaptation au changement climatique. Ces objectifs doivent répondre aux défis suivants :

- Biophysiques : catastrophes naturelles (inondations, glissements de terrain), événements climatiques sévères ;
- Liés aux activités humaines : utilisation non durable des sols, surpâturage, agriculture intensive, activités minières, déforestation, gestion non durable des ressources, utilisation de produits chimiques, facteurs liés à l'augmentation de la population humaine

En exemple de ces outils, l'utilisation de l'outil BARC (Building Adaptive and Resilient Communities) au Canada (Vancouver) a permis aux collectivités locales d'élaborer une stratégie d'adaptation en 2012 en cinq étapes passant de l'élaboration d'un diagnostic, l'identification des parties prenantes, l'analyse du changement climatique au niveau global, et de ses impacts dans la région (risques). Des objectifs d'adaptation et un système de suivi-évaluation sont alors définies. L'outil BARC fournit également des fonctionnalités de communication au grand public de l'état d'avancement des actions d'adaptation.

La stratégie comprend un plan de gestion des tempêtes à fortes précipitation et la gestion des inondations, priorités identifiées par la ville. Ces éléments sont intégrés dans les lois et plans d'aménagement et de construction.





Commentaire du Modérateur : La présentation vient illustrer un des propos introductif : l'adaptation des communautés et collectivités exige d'être planifiée, de définir les risques, les objectifs pour les atténuer et des mesures d'action. Cela doit être pensé au niveau local, à l'échelle du territoire, mais en lien avec les changements globaux et les autres territoires. L'adaptation en milieu rural peut être connectée à ce qui se passe dans les villes, et vice-versa. De nombreux outils existent pour faciliter l'adaptation des villes, qui concentrent populations et activités humaines, et peuvent donc être gravement touchées par les effets du changement climatique.

4.6. Eléments de discussion

- Les problématiques des éleveurs transhumants abordées sont similaires dans d'autres régions de la planète et notamment au Sahel. Les solutions viennent des populations elles-mêmes qui doivent être accompagnées;
- Les facteurs sociaux et culturels sont primordiaux pour la lutte contre la désertification et pour l'adaptation au changement climatique. C'est quand les capacités des communautés sont renforcées que ces dernières peuvent s'organiser, améliorer la gestion des ressources naturelles et protéger l'environnement. Le retour aux structures traditionnelles permet aux populations d'agir ;
- Le cas de l'Iran montre que les nouvelles technologies telles que l'agriculture intensive, l'installation de grands barrages peuvent avoir eu un effet néfaste sur l'environnement et ont entravé l'adaptation à la variabilité et au changement climatiques. Néanmoins, il est nécessaire de ne pas écarter totalement la science et les technologies des solutions, le cas en Mongolie en témoigne bien. Les conditions climatiques, humaines, environnementales changent. Les savoirs ancestraux doivent être mutualisés avec ce que peut produire la recherche;
- Un enjeu majeur à prendre en compte est la collecte et le partage des savoirs locaux et ancestraux. La CNULD propose un système de gestion permettant de capitaliser des bonnes pratiques ;
- Les différents domaines du développement (agriculture, sécurité alimentaire, lutte contre la désertification) présentent des zones communes et sont également connectés aux problématiques urbaines. Si les interventions à l'échelle du territoire, de la collectivité ou de la communauté sont à privilégier, il faut, cependant, les penser dans un cadre plus global et ne pas négliger leurs impacts sur les espaces voisins ;
- Quand on intervient, il ne faut pas venir avec des « bonnes réponses » mais avec les « bonnes questions » que l'on doit poser aux acteurs concernés ;
- L'adaptation au changement climatique ne peut s'appuyer uniquement sur des réponses purement techniques ou financières, mais doit prendre en compte le dialogue entre les acteurs et leur organisation.

En conclusion, les connaissances traditionnelles présentent des limites dans un monde qui évolue rapidement. De son côté, la science n'est pas exempte de produire des catastrophes. Il est donc nécessaire de faire dialoguer et de mutualiser les savoirs ancestraux et ce que la science peut amener pour les compléter. Dans ce sens, l'adaptation du milieu rural peut aussi s'inspirer des actions réalisées en milieu urbain. Le mouvement slow food en témoigne : il n'est pas né de prouesses scientifiques et technologiques mais s'appuie entièrement sur la réorganisation des populations le long d'une chaîne productive.





V- Atelier n°2 : Les financements climat peuvent-ils financer la restauration des terres ?

Modérateur : Ronan Dantec, Climate Chance Rapporteur : Romain Crouzet, Climate Chance

5.1. Introduction

Il est urgent de déployer à l'échelle de la planète des pratiques agricoles et forestières favorisant la restauration des sols, la sécurité alimentaire et la protection des populations vulnérables. Ces pratiques agricoles et forestières peuvent également permettre de stocker du carbone à coût réduit, apportant ainsi de multiples bénéfices. Au regard de l'importance des besoins de financement de la restauration des terres, Il est essentiel d'être capable d'attirer sur des projets viables, des bailleurs publics, des banques de développement et des investisseurs privés pour soutenir financièrement cette stratégie.

Cet atelier explore à la fois :

- Les possibilités de financements déjà existants comme le financement pour le climat, les banques de développement et agences internationales, les fonds environnementaux, les organisations non-gouvernementales, les ressources nationales, le financement privé, ou encore les financements non-traditionnels;
- L'amélioration de l'investissement dans la restauration des terres et des forêts, en identifiant les priorités et les environnements favorables à l'investissement à partir des expériences du panel d'acteurs présents et la construction d'alliances pour envisager l'avenir.

Les thèmes majeurs qui y sont développés sont les pratiques agricoles et forestières favorisant la restauration des sols, la sécurité alimentaire, la protection des populations vulnérables, le stockage carbone et les besoins de financement de la restauration des terres.

5.2. Lauren Carter

Directrice Climate Finance Initiatives

Seuls 7% des finances climat (des 400 milliards) sont réservés aux projets d'adaptation, alors que les financements devraient être à part égale entre l'adaptation et l'atténuation. Il est donc nécessaire d'exercer une plus grande pression pour que l'adaptation soit prise en compte dans les stratégies de financement du changement climatique et que la restauration des terres qui n'apparaît pas comme un effort d'atténuation, soit mieux prise en compte.

Il y a une réelle volonté à financer l'adaptation au changement climatique, il y a cependant un besoin de mieux structurer les projets pour attirer les investisseurs. Il faudrait que les ressources publiques soient utilisées pour renforcer les capacités d'élaboration de projets pour drainer les financements privés.







5.3. Mamadou Cissokho

Président Honneur du ROPPA

Pour renforcer le financement de l'adaptation, il faudrait focaliser sur les financements indirects, comme les mécanismes pour atténuer les pollutions des systèmes de transport, une taxe carbone en quelque sorte. La taxation des émissions en Afrique est aussi nécessaire, sinon il y a un risque que les émissions soient délocalisées. Un bon projet est le fruit d'un partenariat complet multi-acteurs, il faut cependant garder à l'esprit que le développement n'est pas forcément l'innovation perpétuelle (le nouveau pour le nouveau), il faut s'inspirer des savoirs ancestraux en prenant garde au risque de toujours vouloir réinventer la roue pour attirer les investissements. Il faudrait également rétablir la confiance entre le Nord et le Sud; rétablir la confiance également du Sud pour la recherche.

5.4. Anne Barre

Présidente d'honneur de WECF France

Les femmes assurent entre 40% et 80% de la production agricole dans le monde mais ne sont propriétaires que de 2% des terres, elles sont donc dans l'impossibilité de se défendre et d'imposer leur rôle essentiel. Leur accès aux financements est très faible et les flux des financements climat qui intègrent les enjeux climat et genre ne représentent que 1% des financements. Le Fond Vert pour le Climat prévoit certes une évaluation genre des projets, mais l'accès reste très difficile.

Les mécanismes de financement s'adressent, en général, aux États qui n'ont pas toujours les les moyens de faire parvenir les financements mobilisés au niveau local. Les acteurs locaux n'ont ainsi pas accès aux financements. Il faudrait des structures intermédiaires qui redistribuent des financements aux acteurs locaux, sur des projets de plus petite taille que les projets actuels.

5.5. Aurélie Reibel

GERES

Le Geres, intervenant depuis 40 ans dans les territoires ruraux entre autres sur les questions liées à l'accès à l'énergie, à présenté la démarche CEMAATERR : Climat -Énergie : Mesures d'Adaptation et d'Atténuation sur les TERritoires Ruraux et villes secondaires relais. Le programme a été mis en place avec pour objectif d'augmenter la résilience des territoires ruraux et villes secondaires relais aux changements climatiques à travers un appui institutionnel et des actions d'adaptation et d'atténuation, en renforçant la résilience sociale et économique des générations présentes et futures. Ce programme se déroule entre 2017 et 2019 et est financé principalement par l'AFD et l'UE. La démarche vise à accompagner les collectivités locales dans 4 étapes clés : le diagnostic, la planification orientée climat, la mise en œuvre des actions et la réplication sur la base des résultats obtenus. Cette démarche associe sensibilisation et renforcement de capacités. Elle permet d'intégrer les questions d'atténuation et d'adaptation et de doter les collectivités d'une capacité à aller chercher des fonds pour ces actions. Sachant que les procédures sont différentes pour chaque bailleur, ce



qui est donc complexe à gérer. Aujourd'hui, on compte 25 fonds qui financent l'adaptation. Cependant, certains présentent des limites : l'accès au fond climat par exemple est strictement théorique, l'échelle de la collectivité ne le permettant pas et obligeant à créer des coalitions d'acteurs.

5.6. Sandra Rullière

AFD

Après avoir fait le point sur le fonctionnement de l'AFD et les diverses modalités de financement existante, Mme Rullière a présenté les fonds accordés à la thématique désertification ces dernières années : 258 millions d'euros pour 2014-2015, dont 35 millions d'euros de subventions. C'est une augmentation par rapport à 2012-2013 qui donnait 171 millions d'euros. Différents axes d'intervention sont plébiscités :

- irrigation (Sénégal, Mali, Burkina Faso, Arménie, Birmanie, Vietnam...) : infrastructures hydro-agricoles, accompagnement pour valoriser les infrastructures et les gérer de manière durable, dialogue sur les politiques sectorielles d'irrigation, intégrées à une politique agricole et articulées à une politique de développement rurale
- gestion des ressources pastorales (Tchad, Niger, Mali, Burkina Faso...) : instances de dialogue /négociation/concertation pour une adéquation de la charge animale et une prévention/gestion des conflits, investissements, accès au marché et prise en compte des besoins sociaux
- Restauration de terres dégradées et agroécologie (Burkina Faso, Niger, Tunisie, Cameroun, Mali, Bénin, Cote d'Ivoire...) : Restauration de terres dégradées dans différents projets territoriaux, agroécologie : vers une coalition d'acteurs pour une mise à l'échelle des pratiques, agriculture contractuelle et agroécologie
- Appui au développement des territoires ruraux (Niger, Burkina Faso, Mauritanie, Sénégal, Mali, Cameroun, Guinée, Tunisie) : Décentralisation et planification des ressources naturelles à l'échelle des territoires, financement des investissements planifiés: via les fonds de développement communaux (FPDCT, ANICT, ANFICT, PACV, PNDP), appui institutionnel et renforcement des capacités des maitrises d'ouvrage communales

5.7. M. Gautier Queru

MIROVA

Le fonds LDN que MIROVA gère et qui sera lancé à la CdP13/CNULCD a pour objectif d'attirer les financements privés pour combler le manque des financements publics face aux besoins de conservation et de restauration des terres pour atteindre les cibles volontaires fixées par les pays.

Pour attirer les financements privés, il est nécessaire d'assurer un retour sur investissement et une création de valeur. Le risque est alors de favoriser des cultures d'exportation pour pallier la faiblesse des marchés locaux. Dans le cadre des nouveaux dispositifs mis en place, les premiers projets financés (notamment par le Fonds LDN) devront avoir un rôle de démonstration et de pédagogie pour mieux définir les types d'acteurs et de projets qui doivent avoir effectivement accès aux financements.







Jean-Luc Chotte et Claudine Foucherot ont eux aussi apporter des éclairages sur l'opportunité que représente l'initiative 4/1000 d'une part (Jean-Luc Chotte, IRD), et sur les mécanismes de la compensation Carbone (Claudine Foucherot, I4CE).

5.10. Eléments de discussion

Des désaccords sur les niveaux de risque des investissements persistent, cependant, le consensus s'établit sur les difficultés d'accès aux financements par les petits acteurs et la nécessité de budgets nationaux publics à la hauteur des enjeux et des besoins.

La mobilisation des financements pour la restauration des terres semble produire un engouement de la part des investisseurs, il faudrait voir si cet attrait sera durable et si les chaînes de valeur seront maîtrisées pour éviter des mutations rapides et néfastes. Le rôle de la société civile pour constituer des garde-fou est primordial, à ce niveau.

VI- Atelier n°3: Comment les projets dans les territoires peuvent-ils contribuer aux objectifs nationaux de neutralité en matière de dégradation des terres?

Modération : Antoine Cornet, CSFD et Nadège Hellemans, CARI / GTD

Rapporteur: Wafa Essahli, DesertNet International

6.1. Introduction

Depuis 2015, la lutte contre la désertification est intégrée dans les objectifs de développement durable (ODD), en particulier le 15ème Objectif lié à "Vie Terrestre" et ce, à travers la neutralité en matière de dégradation des terres. La douzième Conférence des Parties de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD) a pris note de cette intégration de la lutte contre la dégradation des terres dans l'Agenda 2030 et au niveau des pays signataires qui s'engagent à atteindre un objectif national de neutralité, impliquant par conséquent sa mise en œuvre opérationnelle dans les pays. Il est ainsi intéressant de considérer la contribution des projets menés par les ONG et les autorités locales dans les territoires à l'atteinte de l'objectif national fixé au niveau des pays. L'atelier tente de tracer des chemins d'analyse et des propositions concrètes sur cette question autour de 3 approches :

- l'approche territoriale et les problèmes de gouvernance locale ;
- les liens opérationnels entre les projets au sein des territoires et le processus national de mise en œuvre de
- la hiérarchie des réponses à établir dans les projets et aux différentes échelles, entre éviter, réduire et / ou restaurer



















6.2. Antoine Cornet

CSFD

L'objectif de neutralité en matière de dégradation des terres vient de la prise en compte que la dégradation des terres, d'un problème local, devient un enjeu global. Il est issu du constat que l'on ne peut stopper complètement la dégradation des terres, mais que des efforts doivent être fournis pour réduire au maximum ses effets négatifs. Son inscription en tant que cible du développement durable dans l'Agenda 2030 des Nations Unies pour le développement durable acte sa prise en compte à l'échelle globale.

La NDT est à la croisée entre les trois Conventions de Rio (Désertification, Biodiversité et Changement climatique), car la dégradation des terres conduit à des pertes dans la biodiversité et dans les stocks de carbone organique des sols. De plus, la lutte contre la dégradation des terres permet autant l'atténuation que l'adaptation au changement climatique. La NDT constitue un point de synergie entre différents ODD, il faut donc réfléchir à des règles de mise en oeuvre pour en satisfaire les trois piliers (environnemental, social et économique). Les enjeux de la neutralité en matière de dégradation des terres ne sont pas qu'environnementaux, ils sont aussi socio-économiques et concernent notamment la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté.

Selon le cadre conceptuel défini par l'Interface science-politique de la CNULCD, la mise en œuvre de la NDT connaît trois réponses (éviter, réduire et inverser) à trois échelles (globale, nationale, locale) ; elle nécessite la co-construction des programmes et projets par les principales parties prenantes. Elle amène de nouvelles questions sur la place et le rôle de la société civile dans le processus, les acteurs de la restauration des terres dégradées et les modalités de financement pour sa mise en œuvre. La mise en œuvre de la NDT appelle la vigilance sur un certain nombre de points dont le respect de la hiérarchie des réponses à apporter pour faire prévaloir la prévention sur la préservation et le défi d'éviter que la compensation et la restauration des terres dégradées conduise à l'accaparement et à la commercialisation des terres.

Note: CNULCD / Interface Science - Politique (2016). Terres en équilibre. Le cadre conceptuel scientifiqueque de la Neutralité en matière de dégradation des terres. Note Scientifique et Politique 02. Septembre 2016. Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD), Bonn, Allemagne, ISBN 978-92-95110-36-6 (version papier), 978-92-95110-35-9 (version électronique).

6.3. Abdoulaye Karama

SOS Sahel International - Burkina Faso

En juin 2016, le Plan national de développement économique et social (PNDES) du Burkina Faso recommande l'élaboration de plans sectoriels de développement. Le programme national du secteur rural est élaboré dans ce cadre, il prévoit la NDT dans ses objectifs. Deux instances sont mises en place pour définir la cible NDT : Le Comité de haut niveau de supervision et le Groupe de travail technique. La cible a été définie sur la base d'une situation de référence pour chacun des indicateurs adoptés par la CNULCD et la



proposition de mesures associées à chacune des cibles de NDT (restauration et conservation).

La mise en oeuvre de la NDT est intégrée dans le cadre de la mise en œuvre de l'Initiative de la Grande Muraille verte au Sahel et au Sahara. Les actions menées sur le terrain sont en faveur de la gestion durable des terres, notamment par les femmes et d'autres groupes spécifiques. Cet exemple témoigne des synergies qu'il existe entre les différentes initiatives aux différents niveaux de mise en oeuvre (international, national, local, et même régional et infranational). Il prend également en compte la participation de la société civile et des principales parties prenantes du territoire burkinabé.

6.4. Bhawani Shanker Kusum

Gram Bharati Samiti

L'Association Gram Bharati Samiti (« Société pour le développement rural ») est engagée depuis une trentaine d'années dans la mise en œuvre de divers programmes environnementaux relatifs à la dégradation des terres, la sécheresse et la désertification dans les zones arides en Inde. Les activités principales, le plus souvent menées avec des communautés de femmes, consistent en la reforestation sur diverses catégories de terres dégradées, fortement ensablées et érodées ; la stabilisation des dunes de sable ; le renfoncement de ravines ; la récolte d'eau de pluie, etc.

La réalisation de la neutralité en matière de dégradation des terres passe par l'approche territoriale. Cela permet un développement local homogène, intégré, multi-échelle et progressif. La décentralisation sans autonomie ne peut conduire au développement local, mais malheureusement, c'est le cas de beaucoup de régions. Les défis sont alors de :

- stopper la déforestation et la coupe de bois de chauffe et de fourrage (et donc procurer des ressources alternatives aux femmes) ;
- empêcher l'accaparement de forêts et de parcours pastoraux ;
- limiter le pâturage du bétail dans les forêts et les parcours pastoraux ;
- former à la conservation des sols ;
- restaurer les structures traditionnelles de récolte de l'eau (barrages de boue, stepwell, et citernes de récolte d'eau de pluie) ;
- favoriser la production et l'utilisation de fumure organique (Vermi Compost produit par les lombrics);
- planter des espèces à croissance rapide.

6.5. Nadège Hellemans

CARI / GTD

Le Groupe de Travail Désertification mène une étude sur la contribution des projets de développement dans les territoires aux cibles nationales de neutralité en matière de dégradation des terres.

L'étude se propose de produire une grille d'analyse de projets, selon la méthode des principes et critères. La



grille d'analyse est le fruit d'une recherche bibliographique sur la neutralité et ses enjeux, mais aussi d'entretiens téléphoniques avec des partenaires du GTD, afin de dégager des critères de mise en oeuvre. Un travail spécifique sur l'articulation de la NDT avec les autres ODD a permis de dégager les grands principes de cette grille autour des axes : population, écosystème et territoire.

Note: Le Groupe de Travail Désertification est une plateforme française d'acteurs non étatiques (associations, scientifiques, bureau d'étude et collectivités locales) œuvrant pour lutte contre la désertification. Créé à l'initiative du CARI en 2001, le GTD est la composante française du Réseau Sahel Désertification.

6.6. Eléments de discussion

Suite aux travaux de groupe, des éléments de réponses ont émergés autour des 3 axes suivants :

· L'articulation entre le niveau national et le niveau local de mise en œuvre des projets

Les différentes échelles de mise en œuvre ne sont pas déconnectées. Les concepts sont définis au niveau international, ils sont structurés au niveau national, puis déclinés au niveau local. Cependant, les interactions ne sont pas uniquement descendantes (top-down), elles sont également ascendantes (bottom-up). Pour la mise en œuvre de la neutralité, la concertation entre le niveau national et le niveau local est primordial. Cela permet de prendre en compte les savoir-faire traditionnels, et de les valoriser (cette valorisation peut même se faire par le biais de la recherche). Des goulots d'étranglement existent quand il s'agit de mobiliser les compétences volontaires, et cela rejoint les difficultés de mobilisation des financements.

D'autres niveaux existent entre le niveau local et le niveau national, qu'il est nécessaire de prendre en compte. Il est rappelé que ces structures infra nationales doivent être autonomes (« la décentralisation sans autonomie ne permet pas le développement local »). D'autres échelons sont également présents : il s'agit de toutes les initiatives supranationales comme TerrAfrica ou la Grande Muraille Verte en Afrique. La mise en œuvre de la NDT passe donc par la gestion durable des terres dans le cadre de telles initiatives, car elles permettent une vision holistique et une harmonisation des enjeux du développement durable.

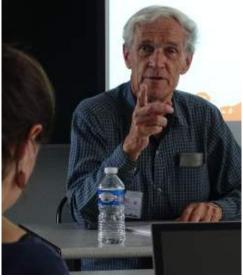
• Les approches territoriales pour atteindre la neutralité

Il est important de prendre en compte le contexte local, et de ne pas établir de grandes lignes générales, ou de projets-cadre. Pour ce faire, un groupe d'acteurs assez large doit être mobilisé. Cette représentativité vise également à établir un projet cohérent avec les perspectives de développement des populations y vivant et permet de partager les bonnes pratiques. Plus encore, il faut aussi apporter des contre-exemples afin de ne pas les reproduire et de produire un développement territorial cohérent.

• La hiérarchie des réponses entre éviter, réduire et restaurer

Dans la mise en œuvre de la séquence des réponses à la dégradation des terres (éviter, réduire, restaurer), l'échelle temporelle n'est pas à négliger. Il est préférable de mettre l'accent sur le volet « éviter », et donc de s'attaquer aux causes primaires de la dégradation des terres, pour être le plus efficace possible. Réduire la







dégradation des terres, et restaurer les terres dégradées, sont des activités qui interviennent à un stade avancé de la dégradation.

La mise en œuvre de la gestion durable des terres paraît être l'axe de mise en oeuvre le plus approprié, en adoptant une logique holistique prenant en compte plusieurs ODD inter-reliés. L'ODD 15 est le cadre approprié pour la mise en œuvre de la NDT, cependant plusieurs autres ODD y sont connectés et peuvent constituer une entrée thématique intéressante pour certaines actions.

VII- Atelier n°4 : Comment prendre en considération les enjeux fonciers dans les dynamiques de restauration des terres ?

Modérateur : Marc Dufumier, AgroParis Tech

Rapporteur: Magali Pausin, CARI

7.1 Introduction

La sécurité foncière est souvent avancée comme un pré requis nécessaire à l'investissement pour la restauration et la conservation des sols. Cependant, plusieurs questions se posent sur les modalités d'accès au foncier agricole (propriété privée, droits d'usage, etc.). En effet, les défis persistent : la sécurité d'accès au foncier s'achète et se loue et peut amener une nouvelle forme d'inégalité, comme il est décrié en Amérique latine. Ne faudrait-il pas, au contraire, considérer que les terres, les agroécosystèmes sont un bien commun à tous et se questionner alors sur la manière de gérer ces biens communs, car la communion de bien n'exempte pas d'inégalité comme par exemple au regard du nombre de têtes de bétail par personne. Il y a en Afrique des terres propriétés de l'État qui sont distribuées sous forme de droits d'usages (droits coutumiers). Les modalités de distribution du droit d'usage sont alors à définir pour être conforme aux impératifs de restauration et de conservation.

L'atelier s'attache à discuter de ces différentes modalités d'accès et d'entrevoir les meilleures à appliquer.

7.2. Amani Hachimou

Secrétaire permanent d'APIMAK, Niger

L'expérience du Niger dans le cadre d'un programme de coopération décentralisée avec l'ex-Région de Picardie qui vise 12 communes, à travers 3 ONG (deux françaises dont le CIEDEL et une au Niger) a permis l'élaboration d'un certain nombre d'outils (cartographique, schéma d'aménagement forestier, étude de faisabilité sociale) et la consolidation des acquis existants.

Les projets sont financés au regard de leur intégration dans le plan de développement communal et les actions sont définies par les communautés locales au regard des montants qui leur sont accordés. L'approche territoriale a été promue auprès des élus locaux qui en ont saisi l'intérêt pour concilier amont et aval.



Plusieurs exemples d'actions réalisées montrent que la restauration est possible. Cependant un problème persiste quant à la protection des terres restaurées : dès que la biodiversité est rétablie, les pressions anthropiques reviennent.

7.3. Bachir Oloude

Consultant CGLU

Un outil développé pour la gestion foncière au Bénin et les leçons que l'on peut en tirer pour l'adapter aux régions rurales a été présenté. L'outil permet l'amélioration de la connaissance sur le foncier et son application pour mettre en place un système de fiscalité locale.

Les résultats dans les communes rurales de Cotonou, Parakou et Nikki montrent que la mise en place d'un système d'information foncière permet, par ailleurs, d'appuyer la prise de décision en matière de gestion foncière et de renforcer la transparence dans ce processus. L'utilisation de cet outil a permis également de renforcer le dialogue entre les différents acteurs et les populations, contribuant ainsi à apaiser certaines tensions.

Il y a une forte demande pour que toutes les communes soient dotées du RFU. Il faudrait connaître d'abord les préoccupations en termes de gestion foncière qui peuvent être le cadre de concertation au niveau communal, la cartographie pour disposer d'une bonne information sur les actions se déroulant sur le foncier, une base de données pouvant être utile dans l'aide à la prise de décision... Gérer de façon inclusive n'est pas forcément facile, mais un bon outil peut y contribuer.

7.4. Marioldy Sanchez Santivanez

AIDER, CSO Panel

La présentation s'est attachée à souligner le rôle de l'État dans la restauration des terres notamment pour la mobilisation des financements et le retour sur investissements. Parmi ses principales tâches il est noté : l'évaluation des opportunités de restauration au niveau national, le développement d'un plaidoyer sur la restauration des terres et la mise en place de l'environnement favorable.

Il existe différentes initiatives de restauration de terres lancées par les États, sous forme de programmes publics, fonds publics, de mécanismes de compensation, des coalitions ou plateformes d'Etats pour promouvoir la restauration (20 for 20, AFR100). Leur mise en œuvre nécessite un soutien politique fort.

Ces initiatives se heurtent à un certain nombres de défis, dont : le manque de données de références, les faiblesses dans les processus de planification qui ne sont pas participatifs, et ne prennent pas en compte les actions réalisées ou en cours au niveau local, les solutions proposées qui ne sont pas toujours en adéquation avec les besoins et les acquis des usagers des terres alors que les innovations et solutions peuvent être trouver au sein des communautés locales, les différentes visions de restauration de terres au sein d'un gouvernement (différentes priorités au sein des ministères...). Les décideurs à l'échelle nationale voient souvent la restauration comme un processus simple et à court terme alors qu'elle devrait être intégrée dans



les stratégies de développement des communautés en prenant en compte toutes les dimensions (culturelles, planification, gestion, etc.). C'est une dynamique complexe qui ne peut pas être réduite à une action de plantation d'arbres, comme elle l'est souvent par les décideurs nationaux qui ne voient toujours pas le lien entre GDT et droits fonciers.

7.5. Eléments de discussion

Les discussions avec les participants ont relevé les principaux points suivants :

- Lien entre gestion des ressources naturelles et accès aux ressources ;
- Le rôle de l'État, parfois décentralisé, dans la restauration
- Le processus doit être inclusif y compris dans la partie diagnostic
- Les besoins de cartographie pour mieux maîtriser la connaissance sur le foncier et les usages
- Les différentes modalités possibles pour sécuriser les droits d'accès aux terres (fermage, métayage, baux, etc.) n'ont pas été très abordées, ni les solutions pour réduire les inégalités dans l'accès aux ressources naturelles (jeunes, femmes, ...) et assurer une équité. Comment assurer que la rénovation soit de long terme et qu'elle n'entraîne pas une plus-value sur les terres pouvant entraîner une surexploitation des terres et à nouveau leur dégradation ?

Les intervenants ont, par ailleurs, été sollicité sur un certain nombre de questions auxquelles ils ont apporté les éléments de réponse suivants, à propos de :

- l'utilité et l'utilisation des directives de la FAO :
 - o Au niveau du Bénin, une agence a été mise en place récemment sur les questions de gouvernance foncière, et elle utilise ces directives qui datent de 2012. Le processus de mise en œuvre est cependant lent car il faut toujours du temps pour que les outils soient appropriés par l'État.
 - o Au niveau du Niger, c'est le code rural qui est le principal outil. Il est nécessaire que les textes des négociations soient vulgarisés pour être utilisés. Les acteurs sur le terrain ne sont pas toujours informés.
 - o Dans la plupart des Etats d'Amérique Latine, les gouvernements ne sont pas au courant des problèmes fonciers. Il reste à déterminer qui est en charge des problèmes par secteur d'usage.
- L'opérationnalité des outils présentés :
 - o Au Bénin, si les conflits persistent ce sont les tribunaux qui sont saisis.
 - o Au Pérou, les nombreux outils se superposent ce qui nuit à leur mise en œuvre effective et à la résolution des conflits. De plus, la résolution des conflits est centralisée ce qui nuit à son efficacité. Il y a des systèmes traditionnels pour résoudre les conflits sociaux et les Etats devraient s'en inspirer.
- les conflits au niveau des usages :
 - o En milieu rural, c'est la nature qui commande (zones interdites à la construction). Les conflits apparaissent avec les propriétaires coutumiers.



- o Au Niger, c'est le contraire. Initialement des zones étaient des couloirs de passage des animaux qui ont été transformés en champs de culture. Ce genre de situation finit au tribunal. Il y a des conflits permanents entre les éleveurs et les agriculteurs. Au niveau de chaque région, il y a une date de libération des champs pour laisser la place aux éleveurs.
- o Au Niger, il y a maintenant des zones entières agropastorales avec une recrudescence des arbres, c'est le résultat d'une activité de restauration des terres mais où l'Etat n'est pas intervenu. Le passage des troupeaux est favorable aux agriculteurs.
- o C'est la durabilité des ententes entre agriculteurs et éleveurs qui pose problème. L'Etat est parfois obliger de trancher arbitrairement ce qui crée d'autres problèmes.

- La réforme agraire :

- o Dans les années 70 il y a eu une réforme agraire au Pérou où la terre est revenue aux pauvres. Les terres les plus productives sont maintenant utilisées pour l'agriculture commerciale (concessions) mais toujours propriétés de communautés qui n'ont pas les capacités de les gérer. Le défi est de renforcer leurs capacités de gestion afin qu'ils puissent assumer leur rôle d'une manière efficace.
- Par rapport à l'équité, au Bénin les femmes peuvent accéder à la propriété foncière en zone urbaine mais en zones rurales elles y ont difficilement accès, alors qu'au Rwanda et au Burundi c'est le contraire. Dans certaines zones du Niger, les maris concèdent, sur les terres, trois jours à leurs femmes. Cependant, le chef de famille ne contractera pas de crédit pour pallier les périodes de post-récoltes. Ces pratiques sont en train de changer dans certaines régions.
- Burkina Faso : il y a eu pas mal de tentatives au niveau juridique de réformes foncières, mais les textes ont montré leurs limites par absences notamment de prérequis sociologiques. Il fallait aller vers une loi plus spécifique sur le foncier rural, permettant de mettre en place une attestation de propriété foncière (mariage entre le moderne et le traditionnel) : un document de concertation foncière doit être réalisé en amont. Pour gérer les conflits, il y a des comités qui doivent résoudre les conflits en empêchant les acteurs d'aller devant les juridictions nationales. Ceci a permis de matérialiser la position foncière (mise en défens) : il y a une convention que le propriétaire signe (de ne pas exploiter cette terre avant qu'elle soit restaurée, et il est autorisé de cultiver uniquement le pourtour de la parcelle).

VIII- Atelier n°5 : Comment faire face à la concurrence entre les divers usages de l'eau face à la précarité de la disponibilité de la ressource ?

Modérateur : Christophe Le Jallé, pS-eau Rapporteur : Lucie Cugerone, CARI

8.1. Introduction

Le lien entre l'eau et la désertification est évident mais rarement abordé. Les approches pour faire face à la





désertification sont souvent d'ordre agronomique, liée aux problématiques de développement. Pourtant les usages de l'eau sont multiples et interviennent à différentes échelles. Les usages les plus évidents, mais pas les plus importants en termes de volume, sont ceux liés aux besoins sanitaires, domestiques, à la petite agriculture, parfois au petit artisanat, alors que les usages les plus importants sont ceux liés à l'agriculture irriguée et aux industries.

Aujourd'hui, la question qui se pose est de savoir comment faire face à la concurrence entre les divers usages de l'eau face à la précarité de la disponibilité de la ressource du fait du changement climatique et de pression exercée par ces différents usages ?

8.2. Nabil Ben Khattra

OSS

Nabil Ben Khattra a présenté un panorama sur les usages réels des ressources en eau dans le monde, il a rappelé la définition de la gestion durable des terres et des eaux telle que adoptée par le Sommet de la Terre à Rio en 1992. Il a également présenté les effets du changement climatique sur les ressources en eau à travers les deux facteurs qui caractérisent le changement climatique : la température et la pluviométrie. Ces derniers ayant un impact direct sur les ressources en eau.

La prise en compte de la problématique de l'eau à l'échelle globale est assurée à travers les ODD (ODD6 et les liens avec les ODD 1, 2 et 3) et des Conventions issues du processus de Rio 1992. L'eau est une source de la vie et de ce fait "au cœur de la gestion durable des terres." En Afrique, et en particulier en régions arides et semi-arides, l'eau de surface est rare, ainsi la vie s'organise autour des grands fleuves (bassin hydrographique faible en surface) ou des aquifères. C'est une ressource disponible mais difficilement mobilisable. Seulement 20% des eaux de pluie sont mobilisables.

Dans le cadre de son programme sur les grands aquifères circum-sahariens, l'OSS a conduit plusieurs projets sur : le Système aquifère du Sahara septentrional (SASS), Système aquifère lullemeden (SAI), les ressources en eau dans l'Afrique de l'Est (sous-région de l'IGAD) avec pour objectif de mieux connaître les ressources et de mettre en place des mécanismes de concertation pour en améliorer la gestion commune. Le programme a également testé différents pilotes d'innovation technique et logistique sur la ressource. Au cours du projet, il s'est avéré que l'intégration de la ressource eau au sein des politiques socio-économiques était essentielle.

Discussion

- Le manque de données est courant en Afrique. Ce problème est également rencontré sur le fleuve Sénégal. De plus, la collecte des données de base (relevés hydrologiques, hydrographiques, pluviométries) n'est plus toujours assurée là où elle l'était.
- Les ressources en eau sont de qualités différentes induisant des usages différents. Les déplacements d'eau virtuelle à travers l'exportation des produits agricoles (tomate / pastèque / céréale) est un problème qu'il faudrait pouvoir prendre en compte.



- Les méthodes classiques pour améliorer la connaissance sur la ressource et estimer les volumes sont coûteuses. Les méthodes par télédétection ne sont pas disponibles pour les applications civiles quand il s'agit du sous-sol. Il faudrait pouvoir mobiliser les autres acteurs (responsables de forage dans les communes, géologues, etc.) pour partager les données sur les forages.
- Outre le problème technique lié aux méthodes de suivi et d'évaluation des ressources, il y a un problème de mobilisation de financements pour les observatoires des ressources naturelles. On note des cas où même à l'échelle de réserves inscrites au patrimoine mondial naturel, il n'y pas de suivi des paramètres de base comme la pluviométrique (exemple de la biosphère de Bala, Mare aux hippopotames). De même, la priorité dans l'usage des fonds ne va pas toujours dans le sens d'un travail de proximité, ainsi il n'y aurait pas de fonds pour financer un petit forage (coût approximatif de 5000€) mais des fonds pour organiser un atelier entre acteurs (coût du buffet approximatif de 5000€). Les bailleurs financent plus facilement un buffet qui rentre dans leurs lignes budgétaires que des forages ou la mise en place d'une station météo.
- C'est dans les zones où le manque d'eau est le plus important que l'on note des problèmes de perte et de gaspillage d'eau dans son transport et dans son usage.
- Au regard du coût des opérations de dessalement, le système ne devient rentable que lors de l'utilisation d'énergies renouvelables. La durabilité de ce type de systèmes n'est pas encore assurée. La problématique de gestion des sels après dessalement n'est pas résolue non plus.

8.3. Tidiane Diallo

Commune d'Ouro Sidy, Sénégal

La commune du Ferlo est constitué de 3 zones: une sur l'axe du fleuve, très agricole, l'autre près de la route avec l'ensemble des infrastructures (école, dispensaire, etc.) et la troisième qui constitue la zone du Ferlo, sans aucune infrastructure et sans accès aux ressources en eau. Tidiane Diallo s'est penché sur la question de concilier les usagers de l'eau dans la zone la plus pauvre du Frelo à travers une gestion commune de la ressource.

Le projet vise à pallier cette inégalité par la réalisation de forages à travers une démarche participative qui permette aux populations de s'approprier l'ouvrage et de veiller à sa gestion ainsi que la sensibilisation des populations pour les fixer autour des points d'eau et la mise en place d'ouvrages participatifs. Des conventions ont été conclues au regard des différents usages et par thématique (feu de brousse, agriculture, pasteur, environnement, gestion forêt).

Les tensions entre usagers ont été réduites grâce à l'élaboration de règles claires et partagées. Un agent est chargé de la gestion du forage : de bénévole, cette activité est devenue contractuelle avec l'État. La gestion est déléguée à un "syndicat de l'eau" qui rassemble l'ensemble des usagers "GE eau", c'est un consortium des acteurs de l'eau (agriculteur, artisan, commune). Tous les usagers participent aux frais et tous les types d'usage sont représentés dans le comité directeur par un/des représentant/s. (organisation proche du système des SAGE en France).

Les interconnexions entre réseaux d'eau des autres communes se font par l'intermédiaire des Plans d'Action







Nationaux. Aussi, si les forages voisins sont mal gérés, la commune refusera l'interconnexion. Néanmoins, on note un besoin d'interconnexion afin de compléter les qualités de forage inégale, s'assurer plus de solidarité, ainsi qu'une mutualisation des fonds et des réserves.

8.4. Discussion

- L'usage le plus important de l'eau est celui de l'élevage. La pression sur les forages n'est pas si forte car après les pluies, il y a 4 mois de mare et pendant la session sèche, les pasteurs réduisent le nombre d'animaux.
- Le suivi des ressources en eau est assuré par une brigade hydraulique dépendante du service hydraulique national. Chaque forage a un compteur et un château d'eau. Les acteurs locaux sont responsabilisés au maximum à travers notamment un système de tarification où « l'on paie ce que l'on consomme ».
- Les champs sont clôturés par des grillages pour éviter que les animaux ne soient attirés par les haies vives.
- Les coûts d'utilisation de l'eau ne sont pas si importants pour les éleveurs qui mesurent l'intérêt de réduire leurs déplacements et d'avoir un bétail de meilleure qualité.
- Les oasis sont des zones de cultures irriguées où la gestion de l'eau est au cœur du système. Elle s'effectue en tour d'eau et elle est plus ou moins efficace. Elle constitue une forte tradition, très ancienne, existant depuis 2000 ans et entretenant le système agricole. Le problème qui se pose aujourd'hui est le contrôle des points d'eau. La majorité des systèmes sont individuels, ils ne sont pas gérés en communauté comme dans l'exemple sénégalais. La multiplicité des points de prélèvement rend la gestion difficile, d'autant plus que personne n'a une vision globale des usages. D'où l'importance des projets comme ceux de l'OSS. Aujourd'hui, celui qui a les moyens peut se permettre d'irriguer et de maintenir les usages traditionnels mais les autres agriculteurs dépérissent par manque de moyens ou s'ils sont restés dans des systèmes d'irrigation traditionnelle, sans pouvoir s'adapter.
- Les pratiques traditionnelles doivent évoluer pour faire face aux effets du changement climatique et l'évolution des usages liés à l'augmentation de l'industrie et des activités touristiques.
- Il semble important de bien intégrer le cycle de l'eau. Il faudrait « redonner l'eau à la terre », réintégrer l'eau dans son cycle naturel. En effet, l'usage de l'eau agricole empêche souvent la transpiration du sol ou l'absorption de l'eau par le sol à cause des croûtes de battance. Des actions simples, faisable par tous sont à diffuser telles que les fossés inter-rang pour collecter l'eau de pluies, etc.

8.5. Travaux de groupe

Compte tenu du nombre réduit de participants, l'atelier n'a pas été divisé en groupes et les discussions ont porté sur les trois questions initialement prévues pour faire l'objet de groupes de travail :

- la gestion des points d'eau : face au désengagement de l'État, quel type de gestion et quel suivi de la ressource ?
- la gestion durable des ressources en eau : des airs d'irrigation diffuses, quelles solidarité entre les acteurs,



quel usage et quelle ressource complémentaire selon les qualités d'eau nécessaires ? Comment assurer le suivi de la ressource ?

Les recommandations suivantes ont émergé des discussions :

- Connaissance et suivi de la ressource, à la fois à grande échelle et à petite échelle. I faut renforcer les moyens d'observations de la ressource. Utiliser les acteurs opérateurs brigade de suivi / foreur, etc. Ces informations doivent être partagées, d'une part avec les analystes et d'autre part avec les populations locales pour une meilleure gestion de la ressource.
- L'importance des cadres de concertation multi-acteurs et usagers. Type d'usager des eaux (pasteurs, agriculteurs, artisan et recherche, gouvernance; etc.) pour établir les règles de gestion, d'utilisation, d'entretien et les faire respecter. Deux voies sont à considérer : une pour mutualiser les moyens (financiers, humains, savoir-faire...) et une seconde pour répartir les tâches de gestion pour une meilleure efficacité.
- Réflexion sur l'échelle de gestion spatiale et intellectuelle

Sortir de la limite administrative : intercommunalité, inter-pays. L'eau ne se limite pas à une frontière.

Sortir de la limite intellectuelle. Les gestionnaires de l'eau sont des professionnels de l'eau mais d'autres dimensions sont oubliées : sociale, socio- économique, qui font pourtant les succès des projets si on les prend en compte).

Il existe une complémentarité entre les ressources (qualité, usages et période) à réfléchir par territoire. Exemple: arrêt d'utilisation des eaux de forage profond en période pluvieuse pour revaloriser les eaux de surfaces.

La prise en compte des pratiques traditionnelles. S'inspirer des pratiques traditionnelles. Comment les faire évoluer? Si il est nécessaire de prévoir une interconnexion entre les réseaux d'eau : sous quelle condition cela doit-il se faire? Quelle gestion peut elle mise en place ?

• Adapter le financement. Il y a une séparation pour l'accès au financement suivant leur usage (domestique/agricole/assainissement). Or l'eau ne se limite pas à un seul usage.

IX- Atelier n°6 : La gestion des flux migratoires : quels enjeux de développement et quelles synergies d'acteurs à l'échelle locale, nationale et régionale ?

Modérateur: Charlotte Blondel, Youth on the move

Rapporteur: Marie Imbs, Climate Chance

9.1. Introduction

Le changement climatique agit comme un multiplicateur de menaces au sein des territoires déjà fragilisés.





Dans de nombreuses régions, les effets pérennes du changement climatiques viennent dégrader des territoires déjà fragilisés par l'intensification de la sécheresse, l'érosion des sols, la perte de fertilité des sols, etc. Le changement climatique aggrave ainsi des situations déjà très précaires et renforce les facteurs migratoires existants : pauvreté, insécurité, pollution, catastrophes naturelles... L'intensité du phénomène migratoire se trouve ainsi augmentée, exerçant de facto une pression sur les populations à l'intérieur d'un territoire donné, au niveau local, au sein d'une région, et pouvant déboucher sur une instabilité interne, régionale voire internationale.

Pour faire face aux multiples défis posés par les migrations climatiques, que ce soit en termes d'adaptation ou en termes de réinstallation, de nombreux principes sont présentés et défendus sur la scène internationale par une pléiade d'acteurs. Pourtant, l'urgence se trouve avant tout au niveau des territoires et des communautés : des solutions concrètes et efficaces doivent être mises en œuvre au niveau local, là où la pression migratoire est la plus forte. Elles doivent tenir compte des spécificités de chaque territoire et des besoins de chaque population. La question du lien (horizontal et vertical) entre les différents acteurs, internationaux, nationaux et locaux, se pose donc de plus en plus. Saisissant l'opportunité de cette rencontre unique à Strasbourg entre les acteurs engagés dans la lutte contre le climat et ceux mobilisés autour des enjeux liés la dégradation des terres, cet atelier s'attachera à identifier des pistes d'analyse et à formuler des propositions concrètes autour de cet axe central de la synergie entre acteurs.

9.2. Marcos Montoiro

Secrétariat de la CNULCD

La question de la migration est très liée à la question des changements climatiques et de la désertification ainsi que de la question de sécurité. En effet, les facteurs migratoires sont complexes et multiples mais les changements climatiques s'additionnent lourdement aux facteurs de risques.

Afin de réduire les migrations forcées, une quinzaine de ministres de pays sahéliens ont lancé l'appel de Ouagadougou sur les emplois liés à l'exploitation des terres en Afrique dans lequel ils questionnent la possibilité de trouver des financements pour apporter des solutions. La CNULCD cherche donc à comprendre les facteurs qui obligent les peuples à migrer, les moyens utilisés pour migrer ainsi que l'insécurité que ces personnes subissent chaque jour afin d'accompagner les initiatives mises en œuvre comme l'initiative 3S (soutenabilité, stabilité et sécurité).

9.3. Michelle Yonetani

IDMC, Observatoire des situations de déplacement interne

L'IDMC a un rôle reconnu par les Nations Unies pour identifier les flux migratoires de la manière la plus fine possible. L'IDMC a élaboré un modèle de définition des facteurs migratoires climatiques sur un territoire avec des indicateurs multiples (pluviométrie, érosion des sols, etc.). Il a été estimé que la majorité des déplacements est due aux inondations et aux tempêtes puis aux conflits. Dans les régions arides, comme dans d'autres régions, il s'agit de bien différencier les migrations volontaires des migrations forcées, les



migrations nationales ou transfrontalières, temporaires ou permanentes.

Afin de prendre en compte les migrations forcées, la convention de Kampala de l'Union Africaine est le projet le plus abouti à ce jour. L'accord de Paris a mis en place de nouveaux mécanismes WIM. Les objectifs des WIM sur la migration sont de coordonner les multiples politiques discutées après l'accord de Paris et de développer des lignes directrices pour trouver des solutions intégrées et efficaces aux problèmes de migration. A ce jour, quelques travaux ont été élaborés sur les données disponibles, les manques identifiés et sur la méthode de collecte, d'agrégation et d'évaluation des données. Les recommandations produites seront présentées lors de la COP 23 à Bonn.

Sur le plan financier, des fonds se dessinent comme le fonds vert pour le climat et le mécanisme de Varsovie.

Dans un contexte de mise en place de politiques internationales sur la migration, comment prendre en compte les intérêts des communautés les plus touchées et établir un dialogue d'acteurs puis mettre en œuvre des politiques au niveau local ?

9.4. Amel El Idriss

Comité National des Droits de l'Homme, Maroc

Derrières les causes économiques migratoires, se cachent souvent des causes climatiques. Les paysans qui migrent pour des raisons économiques le font essentiellement pour des raisons de difficultés d'accès à l'eau et de problèmes liés à l'érosion des sols.

La prise en charge des migrants requiert deux volets d'action :

- un volet juridique pour faire valoir le droit des réfugiés climatiques ;
- un volet financier pour mettre en place l'infrastructure nécessaire à l'accueil des migrants (foyer, intégration, etc.)

La dynamique du CNDH porte le plaidoyer de la société civile. De nombreuses associations se sont créées pour accompagner les migrants à accéder aux soins, à l'éducation et à l'emploi.

Les migrations climatiques sont d'abord internes puis régionales puis internationales. Cet élément est à prendre en compte dans la mise en place

Création d'un réseau « Genre et Climat » au Maroc qui cible les élus locaux, les chercheurs et les ONG. La question de la migration climatique à Nadour a été intégrée dans le plan de développement local.

Il faut développer des pôles de compétences pour une action au niveau local en faveur des droits des migrants mais aussi sur les savoir locaux pour lutter contre la désertification et éviter les migrations.

C'est un débat de société avec la confrontation entre les exigences européennes et les exigences des autorités nationales sur le statut de réfugiés.

9.5. Hindou Oumarou Ibrahim

CCNUCC et peuples autochtones





Les outils proposés par l'accord de Paris ne permettent pas la prise en compte des avis et recommandations des populations déplacées et des réfugiés climatiques. Les seules organisations qui prennent en charge les réfugiés politiques en Afrique sont les organisations humanitaires. Le calendrier onusien serait en décalage avec l'urgence de la prise en charge des réfugiés climatiques.

9.6. Discussion

- L'Algérie est à la fois une terre d'émigration et d'immigration. Un fichier de recensements de ces migrants a été mis en place. Les pays du Maghreb constituent un rempart à la migration en Europe or les politiques nationales et le budget national ne sont pas soutenus par les politiques européennes. Pour stabiliser les problèmes migratoires causés en interne, il faut développer l'accès à l'emploi pour que les réfugiés s'installent dans le respect de leurs droits.
- Les efforts doivent être multipliés pour éviter la migration pour que les peuples ne perdent pas leur identité.
- L'association Climates a mis en place un réseau pour identifier les initiatives des jeunes qui se comptent par centaines dans les pays développés ou dans les PED.
- 20 000 associations travaillent sur les questions climatiques au Maroc, la Coalition marocaine sur la justice climatique les fédère.
- Un des rôles des acteurs non étatiques est d'écouter les histoires et la souffrance des réfugiés climatiques pour identifier leurs besoins et faire remonter leurs intérêts afin que leur parole soit entendue au niveau national et international. Il faut plus de coordination entre les associations humanitaires et les collectivités locales pour répondre aux droits des réfugiés politiques.
- Des groupes d'accueil au Tchad s'organisent pour répartir les ressources naturelles comme l'accès à la terre afin d'intégrer les nouveaux réfugiés.
- La Commission européenne envisage de débloquer 44 milliards d'euros afin de trouver des solutions aux conflits d'origine climatique ou politique.
- La société civile a une force de frappe non négligeable qui doit être reconnue dans le calendrier onusien.
- La protection des pays par rapport aux flux migratoires. Il faut à la fois limiter les flux migratoires en créant les conditions favorables au maintien des populations dans leurs territoires et travailler à la cohabitation culturelle dans les régions d'accueil.
- Le plus grand défi est que chaque contexte a besoin de solutions spécifiques mais qui doivent être intégrées au niveau global. Par exemple, les populations japonaises touchées par le tsunami : des plans de relocalisation dans les montagnes ont été mis en place. Les préférences et les intérêts n'ont pas été pris en compte et ont été un frein à la bonne intégration des populations dans cette nouvelle région.
- Un intervenant déplore le manque de recherche et de sondages sur les raisons migratoires quelque soit le pays d'accueil.
- Comprendre il n'y pas de migrations des populations africaines vers les zones équatoriales où les impacts



climatiques sont moins forts.

• Au-delà de la générosité, il y a des conditions techniques à atteindre en termes de formation pour proposer des emplois qualifiés aux migrants et les intégrer de manière honorable sur un territoire.

La question migratoire est étroitement liée aux changements climatiques, à la désertification et à l'insécurité qui en découle. Selon l'IDMC, les premières causes de migration sont les inondations et les tempêtes, devant les conflits armés. Derrière les causes économiques se cachent d'ailleurs essentiellement des causes climatiques tels que l'accès à l'eau ou l'érosion des sols qui alimentent de manière inquiétante le nombre de déplacés climatiques. Le calendrier onusien prévoit la mise en place de recommandations concrètes pour coordonner et catalyser les actions internationales de gestion des flux migratoires et de protection des réfugiés climatiques. Devant l'urgence de la situation, les acteurs non étatiques s'organisent d'ores et déjà dans les pays d'origine migratoire, avec la mise en place de plans territoriaux de protection et de répartition des ressources naturelles, et dans les régions d'accueil en termes d'intégration économique, juridique et culturelle des réfugiés climatiques. L'appel de Ouagadougou au G5 souligne la nécessité de mieux gérer les flux financiers afin d'agir sur les causes migratoires en priorité. Le renforcement des capacités des collectivités d'accueil, le développement des actions de protection et de partage des ressources naturelles sur les territoires vulnérables et la concertation avec les populations cibles apparaissent comme des leviers d'actions indispensables à la mise en place de politiques migratoires efficaces qui intègrent les diversités culturelles.

Quelques pistes pour des solutions ont été dégagées, elles se rapportent à :

- Les lois nationales et les mécanismes internationaux doivent mieux prendre en compte les intérêts des réfugiés climatiques
- Actions de sensibilisation pour une prise de conscience de l'impact des changements climatiques sur les flux migratoires
- Moyens d'actions financiers et contrôle de la mise en œuvre
- Reconnaissance juridique des réfugiés climatiques
- Intégration de la diversité culturelle des populations réfugiées dans la mise en place des politiques internationales
- Identifier et gérer les facteurs migratoires pour limiter les flux.
- Coordonner les actions humanitaires et les actions des gouvernements locaux.







Mercredi 28 juin 2017, 9h00 – 11h00

X- Atelier n°7 : Quel point d'étape et quelles perspectives de développement de l'initiative 4/1000 aujourd'hui ?

Modérateur : Jean-Luc Chotte, IRD

Rapporteur: Nadège Hellemans, CARI / GTD

10.1. Introduction

La France occupe une place importante, notamment de par l'implication de Stéphane Le Foll dans l'élaboration de l'Initiative et du lien étroit de l'Initiative 4p1000 avec la recherche. L'Initiative est dans une phase de transition : le mandat est trouvé, la gouvernance établie, il s'agit maintenant de passer à l'internationalisation de l'Initiative.

L'objectif de la séance est de présenter les avancées de l'Initiative 4p1000 depuis son lancement lors de la COP21, ainsi que les perspectives de développement à court et moyen terme.

10.2. Ludovic Larbodière

Ministère de l'Agriculture, Initiative 4/1000

L'objectif de la présentation est de faire état des avancées de l'initiative 4p1000 depuis son lancement lors de la COP21 qui marquait la place qu'occupe la France, notamment de par l'initiative de S. Le Foll et du lien étroit de l'initiative avec la recherche.

La phase actuelle est marquée par l'internationalisation de l'initiative basée sur les résultats d'une enquête conduite auprès des 130 membres du Consortium qui représente l'instance de décision de l'initiative. Cette enquête avait pour but d'identifier leurs attentes par rapport « à l'accroissement du stock de carbone dans les sols au niveau de la planète, qui permettrait de compenser les émissions nettes de CO2 d'origine anthropique » qui définit l'initiative ainsi que les projets en cours qui vont dans ce sens.

Parce qu'elle vise l'augmentation de la teneur en carbone dans les sols pour faire progresser la sécurité alimentaire, avoir des sols stables qui s'adaptent aux dérèglements climatiques, et réduire les impacts des GES d'origine anthropique afin d'atténuer le changement climatique, l'initiative 4/1000 contribue à l'atteinte de la neutralité en matière de dégradation des terres.

Les attentes des membres du Consortium se rapportent au partage des connaissances et/ou des expériences, le développement de la recherche sur le 4p1000, l'appui aux politiques. La représentation des agriculteurs a fait l'objet certes d'une seule réponse, elle souligne toutefois le souhait des agriculteurs d'avoir une place et d'être correctement représenté dans l'initiative.

Le financement, le réseautage et le partage ou/et l'acquisition des connaissances ont été également parmi les attentes principales des membres.



Cette enquête constitue une première étape dans la phase de mise en œuvre de l'initiative, il faut revoir la manière de poser les questions, préciser les questions selon la catégorie d'acteurs car tous n'ont pas les mêmes activités, ni les mêmes attentes. Une "session poster" permettant aux partenaires de présenter les actions qu'ils mènent est prévue à Montpellier (juin 2017) et Bonn (COP 23). Les pistes de réponse apportées par l'initiative sont notamment une plateforme collaborative lancée en septembre 2017 et un Projet CIRCASA de coopération scientifique.

Discussion

- Le nom de l'initiative vient du fait qu'une augmentation de 0,04% des stocks de carbone dans les sols à l'échelle de la planète (0 à 4 cm) permettrait d'augmenter les puits de carbone (sols, forêts océans) et compenser, ou serait équivalent aux émissions anthropiques de CO2 (aux activités anthropiques émettrices de CO2). Ce n'est pas un objectif, cela donne une idée de l'ampleur et du potentiel. Ce n'est pas si facile, il reste des défis à relever dans la mise en place de pratiques permettant d'accroitre la teneur en matière organique des sols.
- Il faut distinguer le niveau recherche et le niveau action de la coopération. Il y a des financements et des projets en cours pour la recherche, avec des perspectives de financement. En revanche, en ce qui concerne les actions de terrain, un recensement de ce que font les partenaires devrait permettre d'établir des contacts et d'entrevoir des perspectives de financements avec différentes partenaires (AFD, BM, FEM, fondations). Des financements ont été mobilisés pour le fonctionnement du secrétariat.
- L'Initiative n'est pas un fonds, son objectif est d'influencer et d'accompagner les bailleurs de fonds et les acteurs qui mettent en œuvre des actions dans ce domaine pour les convaincre de le faire dans des conditions favorables à l'initiative. Un référentiel va déterminer le type d'indicateur qui permet de savoir si le projet est justement cohérent.
- L'une des ambitions est d'associer à la fois un plan d'action et un volet recherche dans la gouvernance.

10.3 Jean-Luc Chotte

IRD, Initiative 4/1000

L'une des ambitions de l'initiative 4p1000 est d'alimenter la décision ou l'accompagnement des plans d'actions financés par divers bailleurs à la demande des acteurs de terrain en associant un volet recherche et un plan d'action. Le focus se fait à la fois sur le court et sur le long terme, afin de prévenir la réversibilité et d'envisager la poursuite des pratiques pendant au moins 30 ans.

L'initiative 4p1000 comporte 4 piliers :

Estimer le potentiel de séquestration de carbone, qui n'est pas le même suivant le type de sol. Des données mondiales ou régionales doivent permettre de fournir ou d'améliorer les estimations du potentiel de séquestration ou de perte du COS, d'identifier le processus, de quantifier les gains pour les cultures ainsi que les impacts sur l'adaptation durable des systèmes de production.

Développer des pratiques adaptées aux conditions spécifiques du sol et du climat, grâce au partage des







savoirs paysans et scientifiques, pour une conception commune qui constituera une base de référence pour l'évaluation.

Définir et renforcer les conditions pour la mise en œuvre, que la recherche doit questionner. Quelle gouvernant ? Quels arrangements institutionnels et organisationnels ? Quelles politiques publiques ? Quels mécanismes financiers, instruments d'incitation et réglementation ? Quels mécanismes d'éducation et de renforcement des capacités ?

Le suivi, le reporting et la vérification. Afin de pouvoir mobiliser des fonds pendant au moins 30 ans, il s'agit d'élaborer des mesures, des méthodologies et des outils de surveillance, des vérification de la séquestration du carbone du sol, et ce à différentes échelles : ferme, paysage, région, pays.

Le projet CIRCASA est un projet de réseautage et renforcement de la communauté internationale de la recherche. Les continents ne sont pas tous représentés de la même façon mais à partir de ce noyau, on pourrait étendre le réseau à d'autres pays. Son but est de construire un réseau et le renforcer, pour partager les connaissances et améliorer les pratiques permettant d'améliorer la sécurité alimentaire, l'adaptation au changement climatique et l'atténuation du CC.

Les travaux sur les indicateurs d'évaluation des projets sont actuellement en cours. Ils constituent le coeur du référentiel cité ci-dessus. Le fil rouge de ces indicateurs était de s'inscrire dans les ODD. Les objectifs directs concernent la production alimentaire (ODD2), le climat (ODD13) et la vie terrestre (ODD15 et cible 15.3). Les objectifs indirects visent l'utilisation et la gestion de l'eau (ODD6) ainsi qu'une production et une consommation responsables (ODD12). Des garde-fous plus généraux permettent de vérifier que tout plan d'action, même s'il atteint les cibles des ODD, ne remet pas en question le bien-être des populations, le foncier, les droits humains et la justice humaine.

10.4. Oliver Gardiner

Regeneration International, États-Unis

Regeneration International émane de la fondation mère, Association des consommateurs bio aux États Unis d'Amérique dont l'objectif est de promouvoir une agriculture régénératrice, constituant une solution pour aller au-delà de l'atténuation du changement climatique.

L'Association travaille sur la sensibilisation et l'information des consommateurs à travers plusieurs médias dont les films vidéo, d'une part, et la mobilisation des politiques et des grands acteurs de la société pour promouvoir leurs principes et contribuer à la modification des habitudes de production et de consommation.

10.5. Discussion

• Les possibilités de régénération des terres à grande échelle existent, exemple de régénération de terres contaminées par les engrais chimiques et la surexploitation : augmentation de la MOS de 30% en 18 ans. Une autre technique de régénération est le pâturage planifié qui constitue de très grand réservoir de carbone dans les plaines, dans les savanes, avec des racines à plus d'un mètre de profondeur qui représente



du carbone stocké pendant des siècles.

- Il y a 200 ans, tous les déserts étaient en fait fertiles, c'est le massacre des buffles à l'arrivée des Européens qui a détruit cet équilibre. Les microbes dans les bouses des animaux donnent une microbiologie au sols qui permet de stocker l'eau pendant la période sèche et les animaux broutent l'herbe pour qu'elle repousse mieux. Quand il n'y a plus d'animaux, il n'y a plus cette fertilité disponible. Cette transformation en désert a fait perdre au sol sa capacité de stockage en carbone.
- L'un des objectifs du centre de ressource de l'Initiative 4/1000 est de partager les données (peu importe l'échelle, du paysan ou à la région). Le partage des données permet de les exploiter ensemble et fournit donc une meilleure capacité à établir des scenari, à mesurer et donc à prévoir.
- Il existe des données en Afrique, elles ne sont pas suffisantes pour avoir des scenari précis et le peu de données qui existent ne sont pas partagées.
- Il faudra aller vite sur les actions de mise en réseau, dans l'intérêt de la sécurité des PED.

XI- Atelier n°8 : Quelle coalition d'acteurs et quels moyens d'actions pour assurer un développement intégré et durable des oasis ?

Modérateur : Wafa Essahli, Desertnet International

Rapporteur: Lucie Cugerone, CARI

11.1. Introduction

Ce n'est que bien récemment que les systèmes oasiens sont évoqués dans les enceintes internationales et nationales lors des discussions sur la gestion durable des terres, l'adaptation au changement climatique ou la biodiversité. Pourtant, ces systèmes sont un modèle d'adaptation à des conditions extrêmes. Outre leur valeur en tant que « producteurs » de services écosystémiques (impliqué dans le cycle de l'eau, la production alimentaire, la protection des sols, etc.), les oasis constituent des lieux de culture, de partage et d'échange. En Afrique, ils ont jalonné les routes commerciales entre le Nord et le Sud du Sahara.

Longtemps marginalisées par les programmes de développement et les pouvoirs centralisés dans les capitales trop lointaines, ces étapes de prospérité ont décliné et font face aujourd'hui à différentes crises qui en menacent l'existence même. C'est pour revaloriser ce patrimoine historique de savoir et savoir-faire que des initiatives ont été lancées depuis plusieurs années pour porter la problématique des oasis dans les agendas internationaux et nationaux et mettre en œuvre les programmes nécessaires à leur protection, revalorisation et sauvegarde.

L'atelier concentrera les échanges sur:

- les lignes rouges sur la dégradation des systèmes oasiens
- les axes d'intervention aux différents niveaux de gouvernance, comprenant les points clés d'un plan d'action



• les facteurs pour donner vie à un mouvement international en faveur des oasis en appui notamment à l'Initiative oasis durable.

11.2. Patrice Burger

CARI

Au départ, et grâce au partenariat établi avec la CNULCD, le CARI a centré son action sur les enjeux de la dégradation des terres en zones arides. Ce sujet a été porté à bout de bras pendant longtemps par les ONG d'Afrique notamment. Aujourd'hui, la conjoncture donne raison à la CNULCD au vue de la récente mobilisation sur les terres à Rio+ 20 et dans les Conférences des Parties des deux autres conventions issues du processus de Rio (biodiversité et climat), dans les ODD. Avec la dégradation des sols, on aborde un domaine où l'ensemble des acteurs n'ont pas de réponse : pauvreté, sécurité alimentaire, etc. On touche également le problème de l'agriculture, un contributeur majeur dans l'émission des gaz à effet de serre (forêt, agriculture, etc.) pour certains modes de production. Mais les terres contribuer également au stockage de carbone ce qui permet l'entretien de nombreux service écosystémique.

C'est le sol via son agriculture qui nous alimente tous. Et si les paysans des zones rurales isolés ou des zones arides décident de partir pour avoir mieux, qui produira 50% de l'alimentation mondiale ? Que ferons-nous ?

Les oasis forment un agrosystème spécifique dans les zones arides où les communautés contrôlent des « jardins », un ensemble de terrasses et de planches organisées dans une intelligence agroécologique. Leur maintien dépend de l'entretien de l'homme avec le respect de règles de l'agrosystème et de règles sociales fortes. Les oasis ont aussi un rôle fort dans les relations commerciales. Ce dernier point est souvent oublié pour des raisons frontalières et administratives qui ne respectent pas les limites naturelles des oasis ; elles sont placées dans des zones isolées où les enjeux territoriaux sont importants. Elles dépendent également d'une économie domestique non chiffrée et chiffrable qui réduit leur importance au sein des états. Elles sont in fine délaissées par les politiques publiques.

Lutter pour les oasis est d'une certaine manière un symbole car ces dernières représentent le rêve, le repos, une certaine image de l'eden, dans l'imaginaire collectif. C'est défendre un écosystème avec une gestion de l'eau, du sol etc. où se sont établies des communautés. « Une oasis ne vit pas si on ne travaille pas » Sans préservation, on les perd. Les effets anthropiques sont donc beaucoup plus visibles que sur d'autres écosystèmes.

La création du RADDO, en 2001, un réseau d'acteurs locaux et de terrain agissant en faveur des oasis du Maghreb découle de ces constats. Ce réseau n'est pas basé dans les capitales mais dans des oasis de 6 pays (Maroc, Tunisie, Algérie, Mauritanie, Niger et Tchad) avec des experts. Un des objectifs en plus de renforcer les capacités de ses acteurs est de faire du plaidoyer et d'aller porter une voie oasienne à l'internationale.

Aujourd'hui, certains partenaires tels que la FEM, la FAO etc. développent des projets sur les oasis. En 2016, l'initiative Oasis Durable (OD) a été lancée à Marrakech au cours de la COP 22. L'un des enjeux est de concrétiser cette initiative et avancer sur sa mise en œuvre. Elle doit être mise en relation avec les autres



initiatives lancées lors de la COP22 ou ailleurs, comme l'initiative AAA (Adaptation de l'Agriculture Africaine) ou SSS (Sécurité, Stabilité et Soutenabilité de l'agriculture africaine), ou GMVSS (Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel) ou encore 4/1000, etc.

11.3. Khaoula Jaoui

Responsable projet OSS

La question des oasis à l'OSS est abordée dans le cadre du programme « Gestion des ressources naturelles et des oasis dans le Circum-Sahara » qui implique, outre les pays de l'Afrique du nord, des pays du Moyen-Orient (Jordanie) même si dans ces pays les oasis ne sont pas basées sur le palmier dattier comme elles le sont en Afrique du Nord.

Dans l'ensemble des pays considérés, les oasis sont confrontées à plusieurs défis sur les trois plans (socioéconomique, environnemental et institutionnel). La problématique des oasis est ainsi considérée à travers les questions :

- d'amélioration des usages agricoles de l'eau, en tenant compte les aspects socio-économiques et environnementaux liés aux pratiques d'irrigation qui ont été traitées par l'OSS dans le cadre de son programme SASS (Système aquifère du Sahara-septentrional)
- du renforcement des réseaux entre les organismes en charge de la gestion des ressources naturelles en milieu désertique qui sont considérées dans le cadre du projet MENADELP.

Les trois études qui ont été menées, dans ce cadre, recommandent :

- le développement de l'approche filière dans les oasis de la région MENA : avoir un cadre législatifs appropriés, faciliter l'accès aux crédits et services financiers, renforcer les capacités des acteurs via des structures spécialisé tel que les Groupements de Producteurs,
- le recyclage des sous-produits des oasis: acquis et perspectives: développer et valoriser l'utilisation des sous-produits en alimentation animale ainsi que les techniques ancestrales d'usage du bois de dattier (menuiserie et autres artisanat)
- les modes de gestion, de conservation et de valorisation des ressources naturelles des oasis et des zones désertiques de la région MENA: Renforcer les dispositifs et les programmes de protection des ressources naturelles et veiller à leurs évolutions législatives, adapter les programmes d'éducation, de formation, de recherche développement et de sensibilisation aux défis de la gestion des ressources naturelles (GNR), mettre en place un système ouvert d'information intégrée

Pour compléter ces études, l'OSS a mené une enquête sur la base d'un questionnaire mis en ligne du 11 mai au 7 juillet 2017. Les résultats de l'enquête vont servir à l'élaboration d'une note sur les oasis qui sera diffusée lors de la prochaine COP 13 à Ordos.

Le questionnaire est organisé autour des quatre thèmes suivants :

• L'état de l'art des connaissances et situation des milieux oasiens







- Les menaces pesantes sur les oasis
- Les mesures de restauration des oasis
- La vision régionale de « l'Oasis Durable »

Discussion

Les recommandations des études menées par l'OSS sur les oasis rejoignent les orientations retenues par l'Initiative des oasis durables (IOD), il faudrait cependant ajouter :

- approfondir la réflexion sur une initiative régionale au profit des oasis ;
- La GRN doit être appuyée par la R&D;
- étendre l'initiative au-delà de l'Afrique du Nord en y intégrant l'ensemble des pays du pourtour saharien tels que le Mali, le Niger, le Tchad et le Soudan ;
- Importance de développer un système d'information régional spécifique via la création d'une plateforme d'échange entre les pays de l'Afrique du Nord et du Sahel;
- Le besoin d'améliorer les connaissances scientifiques sur les oasis pour une meilleure maitrise des ressources et de la GRN.

Il faudrait également noter que :

- La grande richesse biologique des oasis assure un ensemble de services écosystémiques nécessaire pour la sédentarisation des populations et leur bien-être ;
- Il est nécessaire de dupliquer les expériences de réhabilitation des oasis à une plus large échelle ;
- L'amélioration de la productivité agricole et de la lutte contre les maladies et ravageurs est un enjeu économique et sociale.

11.4. Brahim Hafidi

ANDZOA

Les zones oasiennes sont des espaces spécifiques des zones arides, essentiellement localisées en Afrique du Nord et au Moyen-Orient. Elles abritent près de 2 milliards d'habitants. Les oasis ont su, à travers l'Histoire, s'adapter à des conditions climatiques difficiles, elles disposent d'un patrimoine naturel, culturel et architectural exceptionnel qu'il est nécessaire de préserver.

Pourtant, les oasis sont soumises à des dégradations multiples qui sont exacerbées par l'impact du changement climatique et qui menacent leur pérennité.

A l'échelle globale, le Sommet Rio+20 a reconnu la nécessité de préserver les écosystèmes vulnérables et la COP 22 à Marrakech a réservé un article à ces enjeux. A l'échelle nationale, Le Maroc a fait de la protection et du développement des oasis une des priorités de ses politiques publiques aussi bien au niveau institutionnel qu'au niveau de la société civile : à travers une série d'initiative comme le plan Vert Maroc (PMV) la création de l'ANDZOA (Agence Nationale pour le Développement des Zones Oasiennes et de l'Arganier).



La mise en place de programmes a permis le soutien de la production du palmier dattier à travers la production de plan in-vitro, un accompagnement des exploitations, etc. qui a conduit à l'augmentation de la production annuelle et ce, même en années sèches.

Pour lancer l'Initiative des Oasis Durables (IOD), le Maroc a réalisé les actions suivantes :

- La présentation de l'Initiative Oasis Durables à la COP 22;
- La présentation de l'Initiative Oasis Durables en marge du Salon International de l'Agriculture au Maroc 2017 ;
- mise en place d'une commission pour la création d'une association qui plaidera en faveur de l'initiative.

Les prochaines étapes comprennent :

- le développement d'une structure de plaidoyer pour porter l'IOD au Sommet Climate Chance qui doit se tenir à Agadir, au Maroc, du 11 au 13 septembre 2017 en vue de la mise en place d'une coalition d'acteurs à cette occasion ;
- la création d'un fonds spécial financé par les pays et les organisations membre.

11.5. Mohamed Ould Tourad

Tenmyia, Point focal RADDO en Mauritanie

Le RADDO a été créé en 2001, sur la base d'échange réalisé l'année précédente dans l'oasis de Chénini à Gabès, en Tunisie, comme un réseau d'associations oeuvrant pour le développement durable des espaces oasiens.

Le point focal du RADDO en Mauritanie est l'association TENMIYA (Développement, en arabe) qui a mené de nombreuses actions de sensibilisation et d'information sur les enjeux oasiens atteignant plus de 300 membres d'OSC; ainsi que des actions de renforcement de capacités qui ont bénéficié à 49 acteurs locaux sur les techniques de plaidoyer, d'économie d'eau (système californien, pompage solaire) etc.

Une plateforme d'associations oasiennes locales de Tidjikja, regroupant les quatre associations de l'Oasis, a été mise en place. Elle a permis le renforcement des capacités techniques et de gestion/organisation des acteurs. « S'organisant autour d'un cadre de concertation citoyen qui regroupe l'ensemble des acteurs du développement oasien, la plateforme permet une meilleure intégration des préoccupations des exploitants oasiens dans les politiques communales et les politiques nationales de développement ».

Le bilan de l'action du RADDO en Mauritanie est globalement positif (échange et partage de connaissances entre association et entre point focaux pays, sessions de formation, voyages internationaux) même si des contraintes persistent. Elles se rapportent principalement aux faiblesses structurelles des associations: manque de moyens, faiblesse numérique, manque de coopération pour le gestion de l'eau, faiblesse de la reconnaissance au niveau national et le faible accompagnement par les services déconcentrés de l'État.

Les perspectives sont nombreuses, elles concernent l'extension de l'expérience de Tidjikja à d'autres oasis en Mauritanie, le renforcement de l'approche genre par une plus grande implication des femmes en soutenant



leurs activités à travers des microprojets, et la mise en place d'un réseau d'animateurs locaux de proximité.

L'exemple mauritanien plaide pour la poursuite de l'activité RADDO et la nécessité d'avoir un tel réseau, de plus en plus représentatif, de mieux en mieux organisé et disposant de plus de moyens.

11.6. Noureddine Nasr

FAO

Noureddine Nasr ayant été empêché, la présentation a été assurée par Jean Batiste Cheneval, co-directeur en charge des programmes oasis au CARI et coordinateur RADDO.

Le projet Gestion Adaptative et Suivi des Systèmes Oasiens au Maghreb (GASSOM) est un projet porté par la FAO en partenariat avec le RADDO et les ministères et qui concerne plusieurs pays du Maghreb. D'une durée de 3 ans (juin 2016 - mai 2019), le projet se propose de doter les acteurs oasiens des outils nécessaires à l'adaptation au changement climatique dans l'objectif de Renforcer, Élargir et Soutenir la gestion adaptative et le suivi des écosystèmes oasiens au Maghreb.

Il comprend trois Composantes : (1) gestion et analyse pour les institutions afin de cadrer les programme ; (2) recueil des bonnes pratiques et partage des connaissances ; (3) plaidoyer et sensibilisation à partir des connaissances et des recueils.

11.7. Discussion

La discussion a été organisée autour des trois questions suivantes :

- Reconnaissances du caractère unique des oasis : quels sont les éléments à mettre en valeurs pour positionner les oasis dans les agendas internationaux ?
- Préservation du patrimoine oasien : Quelles sont les lignes rouge sur la dégradation de cet écosystème ?
- Développement Durable des oasis : Quels sont les facteurs, les principales étapes pour contribuer à l'émergence d'une coalition internationale. Quels Outils d'aide à la décision ? Quel rôle pour les différents acteurs ?

Les échanges avec les participants ont permis de relever les principaux points suivants :

- L'interface entre savoir traditionnel et savoir formel/institutionnel est importante pour assurer la durabilité des actions et leur appropriation par les populations locales. Les actions doivent être co-construites, les outils « modernes » de communication et d'information (images satellites, cartes) sont utiles pour discuter avec les populations locales qui ont elles aussi beaucoup de choses à donner et à partager. L'attitude des scientifiques et des techniciens doit être plus "humble", ils ont eux aussi des choses à apprendre des populations locales;
- Le programme de développement durable des oasis comporte des actions de maintien et de restauration des oasis mais aussi la création de nouvelles oasis. Les connaissances sur les impacts du changement climatique sur les oasis devront être affinées pour permettre de trouver les équilibres possibles entre



accroissement des zones oasiennes, modes d'exploitation des eaux souterraines, multiplication des usages de l'eau et les risques d'accroissement de l'évapotranspiration du fait du changement climatique ;

- L'utilité de réseau comme le RADDO ou d'organisation comme l'OSS pour donner de la cohérence aux multiples actions, renforcer la connaissance et favoriser les échanges et le partage des connaissances qui posent la question des moyens mis à disposition et de l'importance d'articuler avec les différents projets de développement développé dans ces zones ; Outils pour le développement: investissement et financement ;
- Les systèmes oasiens sont basés sur une économie à haute intensité de main d'œuvre, non viable dans un système autarcique, la mise en place d'un label, d'un système de commercialisation adéquat permettrait de valoriser ce système de production ;

En conclusion, il a été noté que :

- Les oasis sont des systèmes aux multiples rôles mais qui sont en péril, pour les préserver il est important de leur rendre leur attractivité notamment pour y maintenir les jeunes en leur donnant un cadre de vie décent et des opportunités de développer des projets de vie ;
- Plusieurs initiatives sont en cours, elles sont à soutenir et à renforcer pour rendre aux oasis la place qu'elles méritent dans les agendas internationaux ;
- Le besoin d'encourager, renforcer et maintenir les actions de recherche et les réseaux spécialisés qui assurent la prospection et la cohérence des actions à travers un financement prévisible et durable : « pour reconnaître, il faut connaître » ;
- L'horizontalité des réseaux permet également une meilleure valorisation des savoirs des acteurs locaux et de la population locale et l'établissement de dialogue. L'acquisition et la diffusion de connaissances reste un élément clé à ne pas négliger face au composante terrain de la majorité des projets ;
- Il reste à définir les mesures de gestion des ressources naturelles, de connaître les lignes rouges. Des bases de connaissance existent. Elles sont incomplètes et dispersées ;
- La nécessité de développer le financement de projets autour de 4 composantes: actions de recherche, de réseau, de formation, de terrain

XII- Atelier n°9 : Quelles solutions la coopération décentralisée peut-elle offrir pour lutter contre la désertification ?

Modérateur : Marie Laure Martial, MAEE Rapporteur : Romain Creuzet, Climate Chance

12.1. Introduction

La dégradation des terres est l'un des défis qui menacent les perspectives de développement durable de







nombreux pays en développement, en particulier en Afrique. Elle affecte l'agriculture, l'élevage et les ressources naturelles dont dépendent directement les populations avec entre autres corollaires l'exacerbation de la pauvreté et la migration. De ce fait, la gestion durable des terres nécessite la participation et l'engagement de toutes les parties prenantes à l'intérieur comme à l'extérieur des pays tout comme dans les collectivités territoriales auxquelles sont conférées dans le cadre de la décentralisation, des responsabilités en matière de gestion de l'environnement et des terres.

En effet, de multiples acteurs non-étatiques s'impliquent de manière active dans le développement des territoires à travers des projets et programmes d'agroforesterie, de reboisement, d'amélioration de la production agricole, de sécurité alimentaire, de promotion d'énergie renouvelable et gestion de ressources ligneuses. Toutefois, le développement des territoires devrait davantage reposer sur une mobilisation et une valorisation du potentiel endogène local pour améliorer la production de richesse dans les zones affectées par la désertification, la sécheresse et la dégradation des terres.

L'atelier vise à montrer le rôle des coopérations et des partenariats dans le cadre du processus Climat et potentiellement dans le cadre de la CNULCD avec le développement de la résilience des populations dans les terres arides.

12.2. Mame Bousso Faye

Géographe environnementaliste

Chargée de projets développement durable à ENDA Energie

La gestion durable des terres : Dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, diverses initiatives ont été réalisées par des acteurs comme ENDA Energie pour consolider les moyens de survie des communautés locales essentiellement confrontées à la dégradation des terres. Il s'agit principalement de : développement agricole et de résolution du problème de la sécurité alimentaire ; conservation et de protection des ressources naturelles ; gestion des ressources en eau ; renforcement des capacités des populations locales pour une meilleure gestion de l'environnement et la sensibilisation des populations aux exigences de leur milieu et sur les potentialités endogènes locales ; et de l'utilisation rationnelle de l'énergie pour réduire la forte pression sur les ressources forestières.

La coopération décentralisée : Dans le cadre de la gestion durable des terres, les territoires sont interpelés pour renforcer la résilience des communautés locales, amplifier les efforts des gouvernements et promouvoir les coopérations. Ces territoires doivent faciliter le dialogue inclusif pour la recherche de solutions innovantes et l'intégration de la gestion durable des terres dans leur planification.

Cela nous amène en parlant de coopération décentralisée et de partenariat à nous interroger sur des approches et modalités sur lesquelles pourrait être bâti le développement durable local. Il demeure également important dans ce cadre d'encourager les échanges d'expérience et de services entre les territoires du Nord et du Sud, ce qui devrait permettre, entre autres, à nos collectivités de mieux maitriser les normes requises au niveau international et de renforcer les capacités dans la valorisation des produits du terroir de même que l'organisation autour des filières.



Le Financement alternatif à travers la diaspora : Dans la dynamique de développement concernant les collectivités, la question de financement se pose souvent et il ressort de nos différents échanges qu'il faut explorer des financements alternatifs au-delà des redevances et fiscalités. Il est important donc d'améliorer ici le rôle de la diaspora dans le développement des collectivités en leur offrant des niches d'investissement afin que leur appui ne soit plus orienté uniquement dans la réalisation d'infrastructures, d'accès à l'eau, la santé, l'éducation, l'agriculture mais aussi dans la création d'entreprises locales.

12.3. Pierre Tessier et de Frijof Kolo

Madagascar

Ce projet d'aménagement prend place au sein d'une coopération décentralisée entre le Conseil Régional de l'Ile de la Réunion et la commune de Morondova à Madagascar entre 2017 et 2020. En effet, la ville de Morondova est située entre terre et mer et soumise à des risques de submersion marine, d'inondation, de salinisation et d'érosion côtière. Par exemple, elle fut inondée après le passage du cyclone CHEDZA en janvier 2015. Ce programme d'aménagement doit rendre cette commune plus résiliente au changement climatique en évitant la dégradation du littoral, grâce à des défenses souples (ganivelles, clayonnages, reprofilage des talus) et à la végétalisation avec des espèces indigènes et endémiques et en améliorant l'écoulement des eaux du bassin versant, afin de limiter les inondations et favoriser le transport des sédiments vers le littoral, renforçant ainsi les défenses contre l'érosion côtière.

Ce projet fait partie des 15 lauréats de l'appel à projet Climat, lancé en juin 2016 par le Ministère français des Affaires Etrangères dans le cadre de la Conférence de Paris sur le Climat. Il a obtenu le label projet initiative Climat lors de la COP 22 à Marrakech.

12.4. Film de promotion d'une coopération décentralisée en faveur de la gestion durable des terres, entre les collectivités de Seclin dans le Nord de la France et de Méguet au Burkina Faso

Ce film présente une coopération décentralisée afin de gérer durablement les ressources naturelles et en particulier celles en bois par l'utilisation de fours solaires et l'équipement d'une école isolée en panneaux photovoltaïques.

Ce projet a montré plusieurs résultats comme l'engouement de la population dans la gestion durable des ressources naturelles, l'élimination des feux de brousse, la conservation de la biodiversité avec la réapparition d'espèces animales, l'utilisation du bois comme support économiques et la mise en place d'une gouvernance sur les ressources en bois par les habitants du village.

De plus, cette coopération décentralisée a permis de favoriser les relations humaines et les échanges permettant de faire changer les mentalités et a apporté des idées innovantes.





12.5. World Café

Plusieurs groupes se sont constitués dans la salle afin d'échanger sur les questions suivantes :

- La coopération décentralisée, pour quoi faire ? Avec qui ?
- Quels sont les acteurs qui peuvent promouvoir les bonnes pratiques en matière de gestion durable des terres ?
- Quels financements ?
- Quelles sont les différentes modalités d'actions ?
- Comment faire progresser la coopération décentralisée en faveur de la gestion durable des terres ?
- Quelles recommandations (acteurs, périmètre, financements...) ?

Les échanges ont conduit aux résultats suivants :

- un constat : un besoin de renforcer la coopération décentralisée dans le domaine de la gestion durable des terres, trop résiduelle dans la coopération décentralisée agricole.
- une certitude : une collectivité territoriale ne peut pas faire seule, d'où l'intérêt de la coopération décentralisée, mais une coopération décentralisée inclusive, qui s'appuie sur la société civile et sur les compétences techniques de la diaspora. Le postulat de base pour mener une coopération décentralisée, c'est une décentralisation effective.
- des freins majeurs :
- o Les difficultés d'obtention des financements par les autorités locales partenaires ;
- o La prise en compte de la durée de la mise en œuvre de la décentralisation et des coûts d'animation pour la prise en compte d'un projet territorial, dans la recherche de l'échelle territoriale adéquate (intercommunalités et gestion par bassin).
- o Quand la gestion durable des terres n'est pas une compétence de la collectivité territoriale française et qu'elle ne voit pas intérêt à coopérer sur le sujet à l'international;
- o Quand il existe une multiplicité de fonds et qu'il faut une vraie ingénierie de projet et des capacités techniques solides pour y prétendre ;
- o La question de la continuité de la coopération décentralisée qui nait d'une volonté politique, mais qui doit toujours faire valoir l'intérêt mutuel.
- des solutions :
- o Nécessité d'un diagnostic solide, notamment foncier, en amont du projet, dont les diasporas peuvent être très utiles : études préalables nécessaires. Souvent, elles existent, il ne faut pas hésiter à s'appuyer dessus
- o Nécessité d'avoir un guichet unique de cofinancement « climat » dont la lutte contre la désertification ;
- o Inclure la société civile en amont de la coopération décentralisée, en vue de former et d'accompagner les collectivités territoriales et créer un effet levier pour mobiliser tout d'abord les financements au niveau local.
- o Favoriser le développement de la coopération décentralisée Sud-Sud sur ce sujet.





- o Optimiser le lien entre urbain et ruralité, comme l'a bien souligné la conférence mondiale Habitat 3.
- o S'approprier les enjeux de gestion durable : La société civile a clairement un rôle d'animation territoriale pour que la population s'approprie les enjeux et les projets. Cette appropriation doit se faire via l'éducation à la citoyenneté mondiale. Il convient de faire participer tous les acteurs d'un territoire, même ceux qui ne semblent pas immédiatement concernés (cf par exemple pour intégrer l'économie informelle).
- o Favoriser la démarche itérative du dialogue entre Etat et collectivités territoriales, et coalitions et société civile
- o Avoir une approche systémique : La gestion durable des terres, il faut surtout la voir à l'aune du développement économique et social du territoire, tout en gardant son approche durable, mais aussi prendre en compte la question du lien avec les migrations.

XIII- Atelier n°10 : Comment intégrer une composante bois-énergie dans les projets de Lutte Contre la Désertification ?

Modérateur : Christophe Brossé, CARI

Rapporteur: Manon Albagnac, CARI / ReSaD

Par manque de participants, cet atelier a pris la forme d'une discussion entre les membres présents du GDT qui ont bénéficié de l'apport de l'ONG, Eco Bénin. Les présentations introductives et illustratives n'ont pas été effectuées, elles sont néanmoins synthétisées ci-dessous aux fins du rapportage.

Cet atelier a ainsi regroupé des membres du Groupe de Travail Désertification qui ont échangé sur la base de leurs projets et pratiques d'amélioration des filières de bois-énergie et de promulgation de techniques de construction sans bois, pour réfléchir et proposer des pistes permettant d'intégrer ces composantes dans les projets et programmes de lutte contre la désertification.

13.1. Aurélie Reibel

GERES sur le bois énergie dans le contexte de la lutte contre la désertification

Aurélie Reibel a rappelé quelques données de base sur la désertification dans le monde :

- 1/3 de la population mondiale est affectée par le phénomène de désertification
- 40% des terres sont menacées
- Les terres arides sont principalement situées en Afrique (37%), en Asie (33%) et en Australie (14%).
- La désertification gagne 10 millions d'hectares par an dans le monde, et le coût de cette perte est estimé à 42 milliards de dollars par an.

Elle a souligné que la désertification se manifeste entre autres par une destruction du couvert végétal, l'érosion des sols et la baisse de leur productivité et qu'elle résulte de la combinaison de trois types de





causes:

- des causes fondamentales que sont la croissance démographique, un accès aux ressources inadapté, les crises économiques et la pauvreté, des cadres institutionnels et des choix de développement ne répondant pas aux menaces de la désertification.
- des causes sous-jacentes en lien avec la gestion des ressources naturelles entravant leur maintien, le changement climatique et la fragilité des écosystèmes.
- des causes immédiates concernant la végétation : surpâturage, intensification agricole, déboisement, ...

La déforestation est donc une cause de la désertification, elle est également responsable directement de 15% des émissions de GES.

La déforestation est occasionnée en premier lieu par l'extension de zones cultivées et en deuxième lieu par les besoins en bois-énergie.

Désertification, accès à l'énergie et changement climatique sont donc fortement liés.

Le bois-énergie est la première source d'énergie pour le chauffage et la cuisson en Afrique et en Asie, il est utilisé en premier lieu pour des usages domestiques, mais également de manière non négligeable par le secteur industriel. A titre d'exemple, au Maroc, le principal consommateur de bois est le secteur tertiaire, dont les hammams qui en consomme 16 à 40%. Dans le pays, la déforestation touche 30 000 ha/an.

Dans le monde, la croissance démographique entraîne une demande croissante en bois-énergie. Cependant, à l'heure actuelle cette ressource n'est que très faiblement renouvelable et durable.

L'énergie est un catalyseur d'enjeux et un facteur de développement, touchant à plusieurs domaines :

- Activités économiques
- Exploitation des ressources et émission de GES
- Santé: exposition aux fumées
- Technique : efficience des réseaux et de la technologie

Mettre en place des filières durables du bois-énergie représente donc une solution permettant de lutter contre la désertification. Il s'agit de développer des interventions touchant aussi bien au prélèvement des ressources naturelles et aux techniques d'utilisation du bois-énergie (amélioration de l'efficacité énergétique) qu'au cadre institutionnel lié à la gestion des ressources.

Les interventions doivent privilégier une démarche globale démarrant par un diagnostic du territoire permettant d'identifier entre autres les freins aux changements de pratiques.

L'introduction de nouvelles pratiques doit ensuite passer par une phase pilote de démonstration associant les différents groupes d'acteurs et permettant de tester in situ les solutions techniques. Cette phase est ensuite à capitaliser et les solutions techniques sont ajustées et valider avant d'être diffusées.

Dans la diffusion de nouvelles pratiques d'utilisation du bois énergie, les cuiseurs économiques par exemple,



c'est l'aspect technique qui est souvent mis en évidence dans la communication auprès du grand public. Il ne s'agit pourtant pas forcément d'innovation technique pure mais de l'adaptation de technologies existantes. Et le succès de leur diffusion repose principalement sur l'acceptation et l'utilisation par les usagers finaux.

13.2. Omer Isdeen Akambi

ECO Bénin

ECO Bénin est une ONG travaillant pour la promotion de l'écotourisme et du développement local au Bénin. Elle favorise l'écotourisme comme pilier économique du développement des communautés locales, en développant des services touristiques simples qui participent à la protection des ressources naturelles et de leur identité culturelle. L'ONG a par ailleurs mis en place un plan d'action carbone faisant entre autres la promotion de foyers améliorés autour des parcs nationaux.

Au Bénin, plus de 93% de la population utilisent le bois-énergie en milieu rural, ce n'est pourtant pas un grand pays forestier, aussi le développement de filière durable de bois-énergie est un enjeu majeur pour la sauvegarde de l'environnement dans le pays. Au Nord du pays, dans la Pendjari, la pression sur les ressources en bois s'accroit et menace des zones naturelles classées, riches en faune et à fort potentiel touristiques.

ECO Bénin y intervient donc pour la diffusion de foyers de cuisson Wanrou, remplaçant les foyers trois pierres, permettant d'améliorer l'efficacité énergétique de la cuisson et donc de limiter l'utilisation de boisénergie.

La diffusion de la technique repose sur d'importants efforts de sensibilisation auprès des femmes, et sur la formation de femme vulgarisatrices qui diffusent le protocole de fabrication des foyers Wanrou et en assure la maintenance.

Ce type de foyer est particulièrement adapté à la zone, puisqu'il est fabriqué à partir du type de terre peu friable qui s'y trouve.

Au-delà de limiter la pression sur les ressources en bois aux alentours des villages, le recours au foyer Wanrou impacte la vie des populations, sa cheminé diminue l'exposition aux fumées et en libérant une partie du temps dédié à la collecte du bois.

13.3. Amarys Preus

Association La Voute Nubienne

En Afrique de l'Ouest, le logement est souvent précaire ou inaccessible. La raréfaction du bois, rend les constructions traditionnelles impossibles.

Les toits traditionnels en bois ont été remplacés par la tôle, qui se révèle un matériau peu adapté car très chauffant et peu durable car souvent de mauvaise qualité.

L'Association Voûte Nubienne ambitionne de faciliter l'accès à un habitat abordable et durable, sans tôle, ni bois. La technique de la voûte nubienne est un concept antique utilisant des matériaux locaux : briques en





terres.

Pour cela, elle permet de renforcer la résilience des populations sahéliennes aux impacts du changement climatique. Sa conception architecturale permet également de conserver la fraîcheur à l'intérieur de l'habitat.

La Voûte Nubienne est adaptée aussi bien au milieu rural qu'au milieu urbain, elle peut être conçue sous forme d'habitat mais aussi de bâtiments publics ou communautaires (centre de santé, école, magasin de stockage, etc.).

Pour diffuser ce type de construction, l'association Voûte Nubienne sensibilise les populations au concept et amorce les marchés locaux.

Elle forme localement des maçons qui sont ensuite autonome pour répondre aux demandes locales. Sur leurs chantiers les maçons forment des apprentis, et les matériaux nécessaires (briques) sont fournis par les populations locales. La propagation des voûtes nubiennes permet donc de créer de l'emploi, notamment en saison sèche, et de dynamiser le marché local de la construction.

Une construction sans bois et économe en énergie devient alors une proposition technique, servant le développement des territoires.

13.4. Discussion

Les membres du GTD ont discuté de la question de l'intégration des problématiques de bois-énergie dans les enjeux de développement du territoire, pour relever que :

- Cette question est insuffisamment prise en compte alors qu'il s'agit d'un enjeu majeur dans la préservation de l'environnement (ressources en bois notamment). Les membres du GTD reconnaissent la nécessité d'intégrer l'amélioration de l'utilisation du bois-énergie dans les cadres de la lutte contre la désertification et de l'adaptation au changement climatique. Aujourd'hui il n'existe cependant pas assez de solution d'intégration du bois-énergie dans les projets et programmes.
- Des freins existent, ils concernent :
- o Le manque de données fiables sur le bois-énergie, qu'il s'agisse de données économiques sur les filières, de données sur les rendements énergétiques des matières premières (bois, charbon, bouses, ...) et techniques de combustion. Quand elles existent, ces informations sont anciennes.
- o Les marchés du bois-énergie sont informels, ils manquent de normes.
- o Il y a des freins sociaux au changement de pratiques ainsi des techniques permettant d'améliorer le rendement des cuiseurs et de diminuer la pression sur la ressource en bois existent mais leur acceptation est complexe.
- o L'énergie est un métier spécifique, demandant des connaissances techniques, ne facilitant pas leur intégration dans des projets de sécurité alimentaire, de reboisement, ...
- Des prérequis sont nécessaires à toute intervention sur le bois-énergie :
- o L'approche technique doit faire plus d'effort pour connaître les contextes, usages locaux, pratiques locales





et culinaires. Il est nécessaire de conduire un vrai diagnostic de la filière bois en amont de toute intervention.

o Il est nécessaire d'intégrer les considérations industrielles et ne pas se focaliser uniquement sur l'usage domestique. Au Maroc par exemple les hammams sont une institution pour la population, ils consomment une tonne de bois par jour. Au Cambodge, l'industrie textile et la briqueterie causent des records de vitesse de déforestation. La production de charbon de bois y est une activité économique importante pour 80 000 ménages. Dans ces contextes, intervenir seulement sur l'usage domestique ne permettra d'avoir qu'un impact minime.

- o Avoir une approche centrée sur les activités génératrices de revenu est une bonne option pour faire le lien entre les niveaux domestique et industriel, et pourra faciliter la diffusion des techniques.
- o Intervenir sur l'ensemble d'une filière : au Cambodge, le GERES a diffusé des cuiseurs innovants, mais dont les ménages ne pouvaient assurer la maintenance. L'association est revenue sur ce mode d'intervention et s'est attachée à accompagner les pratiques en amont de la cuisson : formation des opérateurs sur le séchage du bois.
- o Dans l'accompagnement des ménages utilisateurs de bois-énergie, il est nécessaire de s'adresser aux femmes qui sont généralement responsable de l'achat ou de la collecte du charbon et du bois, ainsi que de son utilisation en cuisine. Elles doivent s'approprier toute nouvelle technique introduite.
- Des besoins en termes de données ont également été identifiés :
- o Comment avoir la traçabilité de la ressource en bois.
- o Les données sont recueillies de manière empirique, il est nécessaire de travailler avec des centres de recherche pour améliorer leur qualité. Dans le montage d'un projet cela peut signifier de laisser une ligne pour la recherche et la capitalisation.
- o Il y a un vrai besoin pour le développement de grands programmes de recherche sur cette question.
- o Il est nécessaire d'identifier les organismes et personnes qui ont les données (la GIZ devrait en avoir).
- Les propositions GTD portent finalement sur :
- o Le CFSD peut être sollicité sur les données liées au bois-énergie, pour vérifier si elles existent ou non, et comment en acquérir.
- o Le GTD peut proposer un outil technique et/ou méthodologique pour aborder la question de l'inclusion du bois-énergie.
- o Il est nécessaire de renforcer les synergies entre acteurs spécialisés et non-spécialisés afin de faciliter un accompagnement méthodologique.
- o Le GTD peut être amené à se positionner en termes de plaidoyer.
- La pertinence de cette question doit être vérifiée auprès de l'ensemble des membres du GTD. Il est nécessaire de produire un travail d'explication du lien entre bois-énergie et lutte contre la désertification, puis dans un deuxième temps, de produire un outil type guide ou autre. Un atelier d'échange d'expérience sur cette thématique pourra être organisé avant la fin de l'année comme préalable à la production d'un outil.





XIV- Atelier n°11 : Quel impact de l'initiative de la grande muraille verte pour le sahara et le sahel dans les territoires ?

Modérateur : Nabil Ben Khatra, OSS Rapporteur : Magali Pausin, CARI

14.1. Introduction

L'initiative de la Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel (IGMVSS) a été lancée en 2015 lors du Sommet des Chefs d'Etats de la Communauté des Etats Sahélo-Sahariens (Cen-Sad). Elle porte sur tous les Etats du Sahel (tracé de Dakar à Djibouti) mais doit être étendue à toute l'Afrique. Cet atelier vise à présenter cette initiative et l'état de sa mise en œuvre. Il tentera d'amorcer une analyse de cette initiative au regard des résultats qui commencent à émerger.

14.2 Elvis Paul Tangem

Union Africaine

L'IGMVSS est une initiative issue des chefs d'Etat de la commission de l'Union Africaine (UA), elle reçoit donc beaucoup d'appui de la part de ceux-ci. C'est un programme spécial pour appuyer l'agenda 2063 (plan à long terme de transformation du continent africain).

Depuis sa définition en 2007, la GMV n'est pas uniquement un programme d'agroforesterie pour lutter contre l'avancée du désert et la dégradation des sols. En effet, aujourd'hui, les défis sont plus importants que lors de la grande sécheresse de 1998 car de nombreux problèmes de différents types se superposent (conflits armés, terrorisme, migrations forcées...) et s'accentuent. La GMV est donc composée de plusieurs activités de gestion durable des terres. Plusieurs projets appuient la mise en œuvre de cette initiative : le programme SAWAP (Programme Sahel et Afrique de l'Ouest en appui à la Grande muraille verte) appuyé par le projet BRICKS (Renforcement de la résilience par le biais de services liés à l'innovation, à la communication et aux connaissances) ; Fleuve (Front Local Environnemental pour une Union Verte) ; ACD (Action Contre la Désertification) ; Réduire les écarts dans la GMV » (IUCN/PNUE). Ces nombreuses activités sont fortement soutenues par la société civile comme le CARI (projet Fleuve), l'APEFE (renforcement de capacités au Burkina Faso), Scienza por amore ou SOS Sahel.

Aujourd'hui, on peut donc parler d'une GMV 2.0 car il ne s'agit plus seulement d'une plantation d'arbres, c'est devenu un programme de gestion durable des terres et de l'eau s'appliquant en conséquence dans les nouveaux défis de l'Afrique. De même, la GMV a vocation à s'étendre au nord et au sud du Sahara et à ne pas rester cantonnée uniquement au Sahel. Toutefois, la GMV n'a pas été inclut dans les zones très arides du Sahara, ce qui est une erreur étant donné les oasis qui se trouvent dans ces zones. La GMV doit donc s'étendre en Afrique Australe, au Cameroun et au Ghana, ce qui constituerait plus d'un milliard d'hectares de terres à restaurer. Ceci s'explique par la volonté d'agir directement au niveau des bassins versants afin de



résoudre indirectement la situation au Sahel.

Quelques résultats :

- Les liens entre GMV, conflits et migrations deviennent de plus en plus clairs. Il faut donc porter l'initiative comme une solution à ces défis.
- Aujourd'hui, les bailleurs regardent uniquement les États et les entrepreneurs, il faut faire du plaidoyer pour assurer le rôle de la société civile dans la GMV qui se révèle très important.

14.3. Didier Woirin

APEFE

L'APEFE est l'agence d'exécution de Wallonie internationale, agence de relations internationales au niveau fédéral. Cette organisation met en œuvre un programme de renforcement des capacités institutionnelles pour la mise en œuvre de la GMV.

La présentation a abordé trois principaux axes :

- La GMV au Burkina Faso : Le plan d'action composé de quatre objectifs stratégiques a été élaboré en 2012 et est orienté sur la GDT. La zone d'intervention couvre 4 régions, 15 provinces et 111 communes, ce qui représente environ le tiers du Burkina Faso. L'APEFE agit comme un assistant technique afin de renforcer les capacités du ministère de l'environnement pour mettre en œuvre la GMV. Ceci s'explique par la décision du Burkina Faso de ne pas multiplier les structures de mise en œuvre.
- Les interventions avec les collectivités locales : La coopération avec les collectivités locales est très importante pour la mise en œuvre de la GMV étant donné que le Burkina Faso est composé de régions et de communes. La coordination nationale a décidé d'expérimenter le processus de mise en œuvre de la GMV au niveau de la commune de Bourzanga et de 9 autres communes sur un programme plus allégé. Au niveau régional, un groupe de travail sur la GDT est mis en place dans chaque région. De plus, elle travaille avec le CARI et le SPONG pour l'élaboration du module de form'action aux projets de GDT à destination des collectivités locales.
- Le travail avec les ONG: Les ONG sont impliquées dans la mise en œuvre de la GMV, la coordination nationale collabore donc avec celles-ci. Le SPONG participe à tous les comités et a participé à la formation plaidoyer pour la GDT. De nombreuses activités sont menées avec le CARI et la participation de la société civile est favorisée au niveau des organes de concertation.

14.4. Moussa Halilou

CNCOD, point focal ReSaD au Niger

Dans le cadre du projet FLEUVE, des activités contribuant à la GMV sont réalisées sous 2 angles (des microprojets d'investissements au niveau national et une composante régionale). Il y a deux zones d'intervention au Niger : la région de Tahoua (4 communes) et la région de Dosse (5 communes).







Activités nationales :

- Le fonds d'investissement local transite par les communes afin de mettre en œuvre des activités de gestion durable des terres et des activités génératrices de revenus. Les ONG accompagnent donc les communes dans le montage de projet de GDT (identification, exécution et suivi) et les femmes dans le cadre d'activités génératrices de revenus.
- Le fonds pour le renforcement des capacités : les ONG renforcent les capacités des collectivités en les aidant à identifier les priorités.

Activités régionales (sur 5 pays sahéliens : Burkina Faso, Mali, Niger, Sénégal, Tchad) :

Un module de form'action à destination des collectivités locales dans le montage de projet de GDT a été élaboré. Au Niger, la form'action a pris place dans la commune de Torodi. Elle a duré 5 jours et a permis à cette commune de transformer une idée de projet (qui était présente dans son plan de développement communal depuis quelques années) en un volet opérationnel. Le projet concernait «la restauration du plateau de Niamba pour une valorisation pastorale. A la suite de cette form'action, l'idée de projet c'est formalisée en un document de projet élaborer de façon participative à partir d'une méthodologie spécifique basée sur la définition du cadre logique. Le projet initialement prévu sur 10 hectares a été étendu à 50 hectares. Un plan de financement a été mis en place et il faut continuer à accompagner la commune dans la recherche de financement pour mettre en œuvre le projet.

La société civile n'est donc pas uniquement dans la critique et la dénonciation, elle est aussi dans l'assistance de la mise en œuvre.

14.5. Fama Touré

ARD de la région de Louga au Sénégal

Si beaucoup d'efforts ont été faits pour répondre aux défis des Etats Sahéliens, il y a un manque de coordination au niveau opérationnel. Les agences régionales de développement (ARD) doivent donc répondre à cet enjeu.

Les ARD : Elles sont créées au Sénégal par la loi de création des collectivités locales et visent à assurer la coordination pour harmoniser les activités de développement des collectivités locales au sein de l'espace territorial régional. Elles ont plusieurs activités : appui permanent dans l'élaboration de documents de planification, appui à l'élaboration de budgets participatifs, renforcement de capacités sur plusieurs thématiques, suivi et évaluation, maitrise d'ouvrage, etc.

Aujourd'hui un processus de planification territoriale est en cours. Une plateforme a été mise en place et un nouveau guide contenant de nouveaux outils innovants (comme le IR2P qui collecte des données via Smartphones) est sorti.

La GMV au Sénégal concerne 3 régions, 5 départements et 16 communes. Les objectifs sont la conservation et la valorisation de la biodiversité, la diversification des systèmes d'exploitation et le soutien de la génération de bénéfices durables, la satisfaction des besoins domestiques, l'amélioration de la séquestration



du carbone dans les espaces aménagés. Au niveau des résultats, il est apparu que les jardins polyvalents génèrent beaucoup de ressources en particulier pour les femmes et que la GMV est une grande opportunité pour les collectivités locales.

Il faut donc intégrer la GMV dans la planification territoriale afin de garantir les opportunités et les synergies entre les différentes actions de développement territorial. Fleuve est une opportunité en renforçant les capacités des collectivités locales. Toutefois, il y a une faiblesse de la gouvernance locale au Sénégal, seulement 5 collectivités locales sont intéressées par le processus au sein de la zone d'intervention de Fleuve.

L'ARD est une spécificité sénégalaise (développement au Mali) sous tutelle du Ministère de l'économie et des finances et du Ministère de l'aménagement du territoire et des collectivités locales. Elle permet de traduire les dispositifs décidés au niveau international ou national au niveau local afin de faciliter leur mise en œuvre.

14.4. Kadidiatou Souley Yéro

Agrhymet

Un outil d'évaluation compréhensive de la dynamique de dégradation des terres a été présenté. Cet outil est composé de nombreux indicateurs permettant d'élaborer deux principaux indices : l'indice de sensibilité potentiel de dégradation des terres et l'indice conjoncturel de dégradation des terres. Cet outil a par la suite était testé dans 6 pays de l'espace CEDEAO.

Les résultats issus de cet outil peuvent être utilisés pour déterminer les zones prioritaires d'intervention de la GMV.

De nouveaux indicateurs issus de bonnes pratiques (pratiques antiérosives, RNA...) doivent être ajoutés afin de mettre en évidence la résilience du milieu à l'échelle des communes et des terroirs villageois. Cette visibilité pourra accroître la compréhension des bailleurs, ce qui pourrait augmenter les financements en faveur de la lutte contre la désertification.

Cet outil est utile pour la planification et l'aide à la décision ainsi que pour le suivi-évaluation

14.6. Discussion

- Valorisation par l'UA des actions portées par les ONG dans le cadre de la GMV et accès de la société civile aux financements : Lors du comité de pilotage régional, il va être décidé comment impliquer la société civile. Cependant, il y a une interrogation sur l'approche à choisir : structures individuelles ou réseaux ? Une nouvelle structure au sein de la commission va assurer la coordination avec la société civile.
- Les données collectées par Agrhymet sont-elles désagrégées au niveau communal sur des périodes différentes : il faut utiliser des données de résolution plus petite avec l'implication des acteurs de la commune. Une étude existe au Burkina Faso ainsi qu'un manuel de suivi-évaluation qui capitalise les actions de GDT pour les projets de toute taille. De plus, l'OSS a développé des cartes d'occupation du sol dans le cadre du programme SAWAP ainsi qu'un système d'information géographique.





- L'indicateur socio-économique ne mesure pas la résilience des populations sur les terres restaurées.
- Les coûts de l'outil et des indicateurs le composant : La plupart des données sont gratuites excepté les données socio-économiques qui sont payantes (LandScan). Pour chaque outil de suivi, il est nécessaire de faire un compromis entre les moyens/ressources et ce qui est recherché.
- Il n'y a pas de jumelage à proprement parlé avec l'ARD mais des communes font appel à l'ARD dans la formulation des projets et des programmes.
- Au Burkina Faso, à l'école nationale des Eaux et des Forêts, la GDT est inscrite dans des cursus mais la formation reste insuffisante par l'absence de travaux pratiques.
- Planification globale de la GMV : L'UA assure la politique, le plaidoyer, la stratégie de mise en œuvre et la mise en œuvre sur le terrain se fait par des partenariats. Le programme est très bien structuré avec la planification à tous les niveaux (stratégie harmonisée) mais mis à jour avec les défis émergents.
- · Les actions de restauration entreprises sont multiples et dépendent de la nature du terrain.
- Lien entre la GMV et les projets sur le terrain : Grâce à la transmission des connaissances et des savoirs. La CNULCD capitalise sur toutes les bonnes pratiques (base de données WOCAT). Cette base de données offre un cadre pour l'aide à la prise de décision avec une utilisation très flexible. Le Groupe de Travail Désertification diffuse aussi des fiches techniques et des bonnes pratiques sur son centre de ressources.
- Synergie entre toutes les interventions : Il revient à chaque pays de voir comment instaurer la synergie entre toutes les interventions. Le programme IUCN/PNUE doit permettre d'assurer la synergie dans la mise en œuvre de la GMV dans plus de 15 pays.

La GMV doit permettre de résoudre les multiples défis qui se superposent dans les territoires, en Afrique. Des actions de renforcement de capacités sont nécessaires et utiles à sa mise en œuvre. Ceci doit se faire par des partenariats multi-acteurs. Il est nécessaire d'impliquer davantage la société civile à travers un programme de partenariat car elle a un rôle important à jouer, notamment dans le rapprochement entre acteurs.

XV- Atelier n°12 : Égalité de genre, accès à la terre et savoir ancestraux : quels enjeux et quels leviers d'action?

Modérateur : Anne Barre Rapporteur : Anne Barre

15.1. Introduction

Dans de nombreux pays à travers le monde, les femmes ne disposent pas d'un accès égalitaire à la propriété terrienne : l'accès aux terres fertiles est limité par des pratiques socioculturelles qui privilégient le contrôle masculin. Cependant, les femmes œuvrent pour s'adapter et composer avec leur environnement et assurer leur autonomie économique, notamment grâce à leur connaissance approfondie de la terre et à la relation



qu'elles entretiennent avec celle-ci ; elles pratiquent une gestion durable de leur environnement depuis des générations.

Parallèlement à cette problématique d'accès inégalitaire à la terre, les femmes font face à des discriminations quant à l'accès et au contrôle d'autres ressources telles que les matières premières et l'eau des régions arides. Lorsque ces réserves s'amenuisent, les conséquences sont lourdes pour les habitants de ces régions, et plus particulièrement pour les femmes, qui, à cause de la division sexuée du travail, se trouvent confinées à des taches pénibles comme la collecte de l'eau et la préservation de cette ressource de plus en plus rare dans les régions du sud de la Méditerranée. Des savoirs locaux ont été développés par les femmes pour prévenir ces situations, seules ou avec le soutien d'ONG, elles se trouvent amenées à développer et gérer des systèmes d'irrigation communautaires.

Notre atelier se donne pour objectif de développer une réflexion sur la façon dont les savoirs ancestraux peuvent devenir des outils de lutte contre les changements climatiques et comment la protection de ces savoirs, des droits des femmes et des peuples autochtones peuvent être renforcés au bénéfice des territoires menacés par la désertification et des populations qui y vivent.

15.2. Amal El Idriss

CNDH-Maroc

Le Maroc fait preuve d'un réel engagement en faveur du droit des femmes, surtout depuis les années 2000 avec de nombreuses réformes : réforme du code de la famille (2004), du code du travail (2003), du code pénal, du code de la nationalité. Tout ceci est le fruit d'un travail acharné de la société civile. Le résultat : la Constitution de 2011, un pas énorme pour les droits des femmes au Maroc. En effet, on y trouve l'incrimination de toute discrimination contre les femmes et l'affirmation de l'égalité hommes/femmes comme un principe fondamental. De plus, alors qu'avant on évoquait seulement le droit de vote, on parle désormais de droits économiques, sociaux, environnementaux, culturels.

Cependant, le système foncier marocain est très complexe et est caractérisé par une inégalité d'accès. Il faut distinguer 2 régimes, le régime traditionnel (le droit musulman coutumier) et le régime moderne (depuis 1912, sous le protectorat, avec l'immatriculation foncière) ainsi qu'une variété de catégories de terres. L'inégal accès à la propriété foncière entre hommes et femmes est un phénomène global au Maroc, exacerbé récemment par l'accaparement de terres et les privatisations. Le système successoral marocain donne aux femmes la moitié de la part de terre que reçoivent les hommes, entraînant ainsi leur précarité économique et leur vulnérabilité. L'accès à la terre détermine aussi l'accès à l'eau, car le droit d'utilisation de l'eau en milieu rural est lié à la possession de terres irrigables : il y a donc un contrôle masculin sur l'approvisionnement en eau.

Le taux d'accès des femmes à la propriété terrienne est de 7% en milieu urbain, 1% en milieu rural. Seules 4,4% des exploitations agricoles sont gérées par des femmes, soit environ 2,5% de la SAU. Il est fréquent que, lors de la succession, les femmes cèdent volontairement les terres à leur frère pour maintenir l'unité familiale et le non-morcellement des terres. Ce sont en majorité des femmes qui travaillent la terre, mais







elles ne la contrôlent pas. Des études suggèrent que la productivité agricole pourrait augmenter de 20% s'il y avait une égalité d'accès aux engrais, aux semences et aux terres.

En conclusion, la vulnérabilité foncière des femmes impacte leur autonomie sans les empêcher pour autant de développer des compétences traditionnelles qui viennent s'ajouter aux techniques modernes.

15.3. Katim Alaoui

Fondation Mohamed VI, Maroc

Dans le passé, la forêt d'arganier couvrait une large partie du territoire nationale marocain. L'essentiel de l'arganeraie se trouve maintenant dans la région de Souss Massa (région d'Agadir) avec 740 000 hectares dans cette région. La population de l'arganeraie a toujours habité à l'intérieur des forêts. Des textes très anciens établissent des droits de jouissance (usus et fructus) pour ces populations sur ces terres appartenant à l'État. Les peuples autochtones jouissent du total de l'usufruit de la noix d'argan, c'est-à-dire le ramassage de la noix, le travail de cette noix et la production de l'huile. Celle-ci est un processus long et complexe, car la noix d'argan est l'une des noix les plus difficiles à casser au monde. Le dépulpage et le concassage sont des opérations exclusivement manuelles et féminines (aucune machine n'est arrivée jusqu'à maintenant à concasser ces noix).

La fondation Mohamed VI veut améliorer l'acceptabilité de la mise en défens par les populations en leur proposant des solutions génératrices de revenus. Les solutions proposées reposent sur des cultures alternatives (fromage, laiterie, miel), le temps que la parcelle où ils cultivaient l'argan soit régénérée (ce qui peut prendre 10 ans).

Les femmes ne sont pas associées à la prise de décision dans les communes, bien qu'elles soient des actrices économiques importantes. La communauté est formée d'hommes. Les femmes restent à la maison. Les hommes ne cultivent pas l'argan directement, ils ont un rôle commercial. Mais, depuis qu'elles ont eu accès à l'éducation, certaines femmes gèrent maintenant des coopératives.

La Fondation tente de revenir aux pratiques coutumières de respect de la terre, à l'Agdal, afin de faire en sorte que les populations acceptent la mise en défens. Il faut que cette décision vienne d'eux et pas de l'Etat. L'enjeu à présent est de reprendre le vieux système coutumier de culture de l'argan, avec la mise en défens, mais en faisant participer les femmes dans la gestion (donc en corrigeant ce système).

Cette présentation a été suivie d'une discussion avec les participants sur l'intérêt que pouvait avoir la mécanisation du processus de fabrication de l'huile d'argan. Un participant a suggéré qu'en mécanisant les tâches les plus pénibles, on pourrait libérer du temps pour les femmes pour qu'elles apprennent à lire et écrire. Katim Alaoui a expliqué que bien sûr il faut que les femmes soient instruites, mais il est important qu'elles restent celles qui maîtrisent la technique de production de l'huile d'argan, car sinon elles seront exclues du processus de production. Bien que maintenant il y ait des machines pour le pressage et l'extraction de l'amande d'argan, les femmes restent les seules à pouvoir faire le concassage.



15.4. Hindou Oumarou Ibrahim

A cause de la culture musulmane dans cette région d'Afrique, les femmes ont la moitié de l'accès à toutes les ressources (par rapport aux hommes). Les Peuls Mbororo pratiquent la transhumance et se déplacent sur 5 pays (Cameroun, RDC, Tchad, etc.). Il y a plusieurs défis : la sécheresse, à laquelle s'ajoute maintenant des épisodes d'inondation, la désertification, la perte de biodiversité. Les connaissances traditionnelles incluent notamment des méthodes pour lutter contre la désertification. Les Mbororos possèdent des connaissances spécifiques pour prévoir la météorologie et sont partagées par les hommes et les femmes, mais il est commun de dire que les hommes les possèdent.

Hindou Oumarou Ibrahim a alors présenté un exercice de cartographie réalisé dans son village afin de documenter les connaissances des gens sur leur territoire. Les hommes ont accepté les connaissances venant des femmes. Les hommes ont d'abord parlé des grands repères géographiques sur le territoire : points d'eau, couloirs de transhumance, etc. Mais les femmes ont donné des détails ignorés par les hommes : ici il y a une plante médicinale, ici il y a des feuilles qui permettent d'alimenter la famille... Souvent les autorités tentent d'aider les communautés nomades, « je vais construire ça ici ». Mais les communautés grâce à la carte peuvent dire, « non, ici on a besoin de notre point d'eau ». Ainsi les cartes renforcent leur droit de décider sur leur développement.

Il est important de développer un dialogue multi-acteurs, d'impliquer les institutions onusiennes, le gouvernement, autour de ces cartes. La CCNUCC prévoit d'ailleurs la création d'une plateforme sur les connaissances et savoirs traditionnels comme outils d'adaptation, donc cette idée est acceptée au niveau institutionnel. L'outil de cartographie a permis une transformation des relations hommes/femmes, d'apporter des éléments de connaissance essentiels sur le territoire, et agit comme un levier par rapport aux organisations de développement.

15.5. Discussion

L'atelier s'est conclu par un exercice de groupe, les participants se divisant en deux groupes pour répondre aux questions suivantes :

1/ Quelles sont les principales barrières qui bloquent l'accès des femmes à la propriété de la terre et au contrôle des terres ?

2/ Que peut-on modifier dans les systèmes normatifs internes ou dans les politiques/pratiques locales pour renforcer les droits des femmes ? Comment agir pour réduire les discriminations qui les empêchent de mettre en œuvre des stratégies de restauration des terres ?



16.1. Remerciements

Ronan Dantec : Cet évènement a été préparé dans un temps très limité mais s'est traduit par un véritable travail collectif qui devrait pouvoir nourrir la COP grâce aux expériences passées (D'a15 et sommets Climate Chance). Des remerciements sont adressés à l'ensemble des participants et en particulier à ceux qui ont fait l'effort de venir malgré la concordance du démarrage du Forum avec le deuxième jour de la fête de fin du mois de Ramadan chez les musulmans.

Patrice Burger: Il joint sa voix à celle de son prédécesseur pour remercier les participants et notamment ceux qui ont laissé leur famille un jour de fête. Le processus est lancé, il est en chemin. Les changements ne viennent jamais par la foule mais par des personnes qui s'organisent entre elle comme cela a été le cas lors de ce Forum.

Christel Kholer: Cela a été un énorme plaisir de vous recevoir à Strasbourg. Les pays du Nord sont conscients de la dégradation des sols et comme l'a dit Mr le Ministre Nicolas Hulot, « sans actions sur les sols, il n'y a point de salut sur le climat ». Tout est lié, il faut donc s'engager tous ensemble. La société civile est essentielle et Strasbourg portera ce message, notamment lors de la COP 13.

16.2. Restitutions par les grands témoins

Anne Barre, représentante des femmes : Il y a une volonté très forte des acteurs locaux de rentrer dans l'action. Il ne faut pas croire qu'un petit groupe d'utopistes ne peut pas être acteur du changement. Les femmes sont discriminées sur de nombreux aspects : pas d'accès aux droits, aux financements, etc.

Cependant, les ateliers témoignent...

- de pistes intéressantes comme celles relative à la mobilisation des financements à l'échelle locale et l'implication de la société civile comme parties prenantes ; la mise en commun de fonds publics et privés respectant les droits à travers des indicateurs et un cadre permettant de sauvegarder les droits sociaux et environnementaux ; la mise en place de fonds ayant un mandat sur la question du genre...
- mais aussi de défis persistant comme le problème d'accès des femmes aux terres et aux moyens financiers nécessaires. Des solutions ont été esquissées à partir d'exemples au Maroc et au Tchad. Des recommandations très précises ont été élaborées notamment sur le travail à faire à l'échelle territoriale (implication, reconnaissances des savoirs...).

Max Van Deursen, représentant des jeunes : Il est évident que la dégradation des terres est liée au développement et qu'il faut lier les deux questions dans l'agenda des Nations Unies, c'est une pièce de l'agenda 2030 des objectifs du développement durable. En effet, le sujet des terres est très sensible et sa discussion sur le plan international est difficile. Il faut donc connecter des secteurs afin de résoudre ce





problème, c'est ce qu'a réussi à faire DA'17, en connectant avec succès les thématiques des terres et du climat.

- Migrations : Il est nécessaire de faire les liens entre la réalité locale et les politiques mondiales. Les acteurs de la société civile ont un rôle clé à jouer, notamment dans l'accueil afin de ne pas transformer ce phénomène en un problème.
- Coopération décentralisée : Ce sujet est pertinent avec l'actualité et en particulier avec les actions de Donald Trump, si l'Etat recule par rapport à ses engagements, les collectivités locales peuvent prendre le relais et poursuivre les actions de coopération. L'approche décentralisée est probablement la solution pour le futur comme par exemple avec le tourisme durable.

Sylvestre Tiemtoré, représentant de la société civile : Souvent nous discutons trop et agissons peu. Mais ces deux jours font exception en proposant des actions concrètes à mettre en œuvre.

- Migrations : C'est un fait établi, un problème transfrontalier aggravé par les facteurs climatiques. Il est nécessaire de l'aborder de façon contextuelle.
- Grande Muraille Verte : C'est une initiative originaire des chefs d'Etats qui se traduit aujourd'hui sur le territoire grâce à une multitude d'acteurs.

Constat positif de cet évènement : Un combat fort reste à mener pour les femmes. Cependant, lors de ces deux jours, nous avons pu voir qu'il y a du génie là où l'on peut trouver du désespoir. Il est temps d'agir, il faut cesser de parler. Désertif'actions interpelle et permet de montrer que des choses se font sur le terrain.

16.3. Déclaration finale

La Déclaration finale « La réduction de la dégradation des terres et la restauration des terres dégradées doivent devenir une priorité de la communauté internationale » fait la synthèse des conclusions de douze ateliers et doit être portée lors des manifestations prochaines. Elle insiste sur l'approche territoriale et l'agriculture écologique. La déclaration a été approuvée par l'ensemble des participants, elle sera disponible sur le site web du Forum après intégration des remarques et commentaires fournis par les participants après sa lecture sur les points suivants :

- Outre la sécurité alimentaire, il faut spécifier la souveraineté alimentaire et les semences ;
- Il faut insérer la notion de « partenariat local » ;
- La migration en tant que mouvement de population peut être positive sur l'adaptation au changement climatique et la lutte contre la dégradation des terres, il faut donc préciser que ce sont les migrations forcées qu'il faudrait prévenir ;
- Concernant la dégradation des terres, viser la neutralité n'est pas suffisant, il faut afficher des ambitions plus importantes ;
- Les financements publics doivent venir en premier lieu des Etats et des communautés régionales avant d'être complétés de la communauté internationale ;





- La synergie ne doit pas se faire uniquement entre le changement climatique et la dégradation des terres mais aussi avec la préservation de la biodiversité, etc.
- Il faudrait insérer les directives volontaires sur la gouvernance foncière de la FAO ;
- Il faudrait insérer les savoirs traditionnels au point 3 ;
- Il est important de traiter de certains sujets de façon autonome (il ne faut pas regrouper les femmes et les jeunes dans le même point car cela laisse les femmes dans leur rôle maternel);
- Il faudrait ajouter un point sur le partage des savoirs ;
- Il faudrait ajouter un point sur la production de savoirs et de la recherche croisée avec les savoirs locaux ;
- Il faudrait mentionner comme cause de dégradation des terres, la contamination des sols par les produits chimiques.

Cette déclaration doit être signée par le plus de participants possibles et diffusée sur les réseaux sociaux afin de lui donner de l'impact.

16.4. Panel de clôture

Les intervenants du Panel se sont exprimés sur le portage de la Déclaration de Strasbourg.

Brahim Hafidi: Cette déclaration va être discutée lors du sommet de Climate Chance à Agadir en septembre prochain, elle sera alors approfondie avec les résultats de ce prochain sommet. Il est nécessaire de réhabiliter les écosystèmes afin de ne pas laisser de places vides. Il faut proposer des projets avec des financements à la clé. Le seul regret concernant cette rencontre fut le manque de représentants du secteur privé et la faible participation de scientifiques.

Représentant du gouvernement chinois, organisateur de la COP 13 : La collaboration entre acteurs étatiques et non-étatiques est essentielle. La Chine possède la plus grande proportion de population affectée par la désertification au monde mais elle a mené de nombreuses actions de lutte contre la désertification sur la base de cette coopération qui sont à valoriser. Ainsi, la Mongolie intérieure est fortement affectée par la sécheresse et la désertification mais le changement dans les pratiques culturales (remplacement des productions céréalières par la plantation d'arbres), en associant une multitude d'acteurs impliqués dans les différentes phases de production (sélection, plantation, graines, eau, outils, savoir, commercialisation, marketing, export), a permis de lutter efficacement contre la désertification. Cela repose sur la collaboration entre différents acteurs : la population a la direction et l'allocation du travail de la terre, les infrastructures sont gérées par les collectivités locales et les stratégies sont mises en place par l'Etat. L'Etat a un rôle important en permettant de mobiliser des ressources financières, en offrant des incitations pour entreprendre dans le désert et pour vivre dans ce dernier.

Xavier Sticker: Félicitations à ceux qui ont rédigé ce texte et qui l'ont négocié. Il faudrait que le texte à Ordos soit aussi clair. Cette convention appelle à des démarches participatives plus importantes. Desertif'actions à Montpellier était pertinent et cela n'apparaissait pas forcément pertinent de le faire à Strasbourg si l'on n'avait pas conscience de ce qui se passe ici (initiatives environnementales). La





désertification n'est pas seulement l'affaire des zones affectées, c'est un phénomène mondial. L'histoire du drapeau hissé au sommet de la cathédrale de Strasbourg par un habitant de l'oasis de Koufra a une signification dans l'histoire de Strasbourg et de la France et cette solidarité s'exerce aujourd'hui à rebours pour la paix et le développement.

Marcos Montoiro: Après un jour et demi de travail et les nombreux comités de pilotage, la déclaration apporte une réelle satisfaction. Tous les éléments discutés seront portés à la CdP. C'est pour cela que Désertif'actions est une bonne réunion de préparation avec la participation de tous les acteurs. Il y aura des opportunités possibles d'intégrer les éléments de la déclaration lors des dialogues ministériels: sur le foncier et le genre avec les organisations de la société civile, avec les collectivités locales dont Strasbourg, porteuse de la déclaration, sur la réhabilitation de terres avec le secteur privé. Ces éléments doivent rentrer dans les décisions finales des pays.

Patrice Burger: Tout seul on ne fait rien! On est tombé d'accord en s'engageant à plusieurs! Un merci sincère à tous ceux qui ont participé. Concernant la COP 13 à Ordos, il est nécessaire d'insister sur la diversité de représentation de la société civile en Chine en provenance de tous les continents et en particulier d'Asie, d'Amérique Latine et d'Afrique. Un slogan peut être approprié pour cette rencontre: Faites quelque chose pour la terre, le climat vous le rendra!

Ronan Dantec : Un grand merci à ceux qui ont fait l'effort de venir, ce sont eux qui ont contribué à la déclaration. Nous sommes un élément de la chaîne qui s'est ainsi mise en place.



SOMMET INTERNATIONAL DESERTIF'ACTIONS 2017

27/28 juin 2017 à Strasbourg

DECLARATION DE STRASBOURG DES ACTEURS NON-ÉTATIQUES

« LA REDUCTION DE LA DEGRADATION DES TERRES ET LA RESTAURATION DES TERRES DEGRADÉES DOIVENT DEVENIR UNE PRIORITE DE LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE »

La perte des terres cultivables et la dégradation des sols sont parmi les principaux défis auxquels est confrontée l'humanité. Que les causes identifiées soient le réchauffement des températures, les mauvaises pratiques agricoles dictées par la recherche de bénéfices à court terme, la contamination des sols et des eaux, l'accaparement des terres ou l'étalement urbain, ce phénomène planétaire menace les fondements d'avenir de nos sociétés, remet en cause la sécurité et la souveraineté alimentaire des populations et ruine les services indispensables rendus par les écosystèmes (eau, biodiversité...). Cette dégradation rapide des terres nous prive aussi de leur capacité irremplaçable de stockage du carbone, alors que la réduction rapide des teneurs en CO2 de l'atmosphère est une priorité absolue, constamment réaffirmée par la communauté scientifique.

Les années s'accumulent et le temps fait défaut : 2015 aura soulevé beaucoup d'espoirs, avec l'adoption, en septembre à New-York, des 17 Objectifs de Développement Durable (dont la cible 15.3 sur la neutralité en matière de dégradation des terres) et, en décembre à Paris, d'un accord sur le climat qui fournit un cadre précis pour l'action des États et des acteurs non étatiques. Ces accords internationaux sont une base précieuse pour guider la communauté internationale dans ses priorités.

Agir est donc désormais une injonction mondiale et partagée.

Réunis à Strasbourg à Désertif'Actions et représentant la diversité des acteurs non étatiques - organisations de la société civile, collectivités territoriales, scientifiques, entreprises, représentants des peuples autochtones, des femmes et des jeunes, des paysans ou des syndicats, nous considérons ensemble que le temps doit être au renforcement de l'action, à la hauteur des urgences environnementales et sociales, y compris la réduction des inégalités en matière de développement, en cohérence avec l'ensemble des Objectifs de Développement Durable.

Nous insistons particulièrement sur la nécessité d'une approche territoriale. Dans la suite des déclarations des sommets « Climat et territoires » à Lyon en 2015 et « Climate Chance 2016 » à Nantes, nous soulignons que sans cette approche territoriale, au plus près des populations et des acteurs et actrices, à l'échelle locale,



nous ne pourrons mener des politiques durables de lutte contre la dégradation des terres et d'actions de restauration. Nous soulignons que la mobilisation des acteurs locaux et régionaux sur ces enjeux est cruciale, qu'ils doivent notamment être conscients que l'étalement urbain, au Nord comme au Sud, doit être absolument contenu et anticipé. Nous insistons sur l'importance de doter les élus, en particulier au Sud, d'outils de planification et de maîtrise foncière, et que le financement de ces outils, au final peu coûteux au vu des enjeux, doit être une priorité de la communauté internationale. A ces fins nous soutenons le développement des coopérations décentralisées dans le domaine de la restauration des terres, en insistant sur l'importance de la mutualisation des expériences, de l'échange de bonnes pratiques et de la diffusion des enseignements.

Nous encourageons les acteurs territoriaux à se doter de plans alimentaires territoriaux renforçant leur autonomie et leur souveraineté, intégrant l'adéquation entre production et consommation, la préservation de la diversité des terres agricoles et de l'eau, la protection des semences locales, et encourageons la mise en œuvre de politiques d'agriculture écologique, respectueuses de la santé humaine et des générations futures.

Suite aux ateliers du sommet Désertif'Actions 2017, nous affirmons que :

- L'Objectif de Développement Durable 15 « éviter, réduire, restaurer » doit être traduit en actions concrètes. Pour atteindre la cible 15.3 de neutralité en matière de dégradation des terres, les différentes phases des projets (diagnostic, identification des actions, évaluation des résultats) mises en place dans les territoires doivent être articulées du local au national, en coopération avec l'ensemble des parties-prenantes. Nous rappelons que dans le cadre d'une politique de restauration des terres, il est crucial et urgent de privilégier la prévention de la dégradation et qu'il est nécessaire de viser au-delà de l'objectif de neutralité. Dans ce contexte la production scientifique doit être fortement dynamisée et mise à contribution.
- L'investissement dans la restauration des terres dégradées doit être une priorité au regard des enjeux qu'elle relie (alimentation, migration, climat...), tout particulièrement en ce qui concerne l'accès aux financements pour les petits acteurs. Nous appelons au renforcement rapide des flux financiers par les bailleurs internationaux, les banques de développement et considérons stratégique un rapprochement entre les acteurs financiers travaillant sur le climat et ceux mobilisés sur la dégradation des terres. Tout en étant vigilants sur le fait que les moyens financiers du climat ne servent pas à l'accaparement des terres ou à la désagrégation des économies paysannes : les opportunités existent, des initiatives importantes ont vu le jour ces derniers mois (4p1000, AAA, 3S, etc.). Elles doivent être examinées sans dogmatisme et peuvent permettre un changement d'échelle dans la mise en œuvre des nécessaires opérations de restauration. Pour éviter les dérives, la société civile doit rester vigilante et avoir les moyens de suivre et d'évaluer les projets. Nous demandons l'application des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale du Comité de la Sécurité Alimentaire mondiale et du principe de consentement libre et préalablement informé des communautés.
- La première cause migratoire est étroitement liée aux causes climatiques, à la désertification et à l'insécurité qui en découle et dont la dégradation des moyens de subsistance est la clé. Si la migration est







souvent une stratégie d'adaptation à un environnement changeant et que dans ce contexte limiter les déplacements serait une mauvaise option, les migrations forcées sont intolérables. Nous relayons l'appel de Ouagadougou sur la nécessité de réhabiliter 10 millions d'hectares de terres dégradées et créer 2 millions d'emplois liés à l'exploitation durable des terres pour les jeunes, les femmes et les migrants et de mieux gérer les flux financiers afin d'agir prioritairement sur les causes migratoires. Nous soutenons que le renforcement des capacités des collectivités d'accueil, le développement des actions de protection et de partage des ressources naturelles sur les territoires vulnérables et la concertation avec les populations cibles sont les leviers d'actions indispensables à la mise en place de politiques migratoires efficaces intégrant les diversités culturelles. Les écosystèmes oasiens, particulièrement menacés, doivent faire partie de ces dynamiques notamment via l'initiative Oasis durables.

- Le rôle primordial des femmes, en tant qu'actrices et porteuses de savoirs ancestraux et de solutions durables pour préserver et restaurer terres et écosystèmes doit être mieux reconnu. Les femmes constituent entre 40 et 80% de la main d'œuvre agricole selon les pays, mais possèdent moins de 2% des terres à l'échelle mondiale. Nous soutenons l'accès aux droits fonciers pour les femmes, en tant que productrices et bénéficiaires, afin de réduire les inégalités existantes et renforcer la contribution globale à la lutte contre la désertification.
- Les jeunes sont également porteurs de solutions et d'innovations. La transition vers une agriculture écologique et durable par les jeunes et pour les jeunes, en valorisant les métiers liés à la terre, à la protection de la biodiversité et à la sécurité alimentaire doit être assurée.
- Il est important de moderniser l'approche administrative classique concernant la gestion de l'eau, et d'élargir sur une approche plus inclusive. Cette dernière doit englober la diversité des usages de l'eau tout en intégrant les dimensions socio-économiques et favoriser une approche diversifiée et coordonnée entre intercommunalités, bassins versants, ou inter-pays. Il existe une complémentarité entre les ressources en eau par territoire. Nous insistons sur le fait qu'une gestion différenciée et complémentaire indexée au temps et aux saisons est indispensable.
- La régulation d'espaces à utilisateurs multiples et complémentaires plutôt que la différenciation des usages des espaces est à privilégier. Nous rappelons qu'il est nécessaire de s'appuyer sur l'existant en enrichissant le cadre national par des dispositifs inspirés de l'échelle locale. Nous alertons sur le fait que la création d'une valeur ajoutée dans le cadre de la restauration va entrainer une concurrence d'accès à anticiper. Nous réitérons l'importance fondamentale de répertorier et reconnaitre les droits fonciers dans toute action de réhabilitation des terres dégradées afin de protéger les écosystèmes et les communautés ayants droit.
- L'adaptation au changement climatique est trop souvent vue sous l'angle de la préservation des risques et des catastrophes ; nous affirmons l'importance de faire du volet "lutte contre la dégradation des terres", une priorité des stratégies d'adaptation, en y consacrant les ressources nécessaires, y compris la mobilisation du financement national et local, avec un important volet sur l'accès à l'eau.
- Pour assurer résilience et adaptation, une approche centrée sur les acquis des communautés de base et des peuples autochtones est indiscutable et doit se faire en valorisant les savoir-faire éprouvés et les



connaissances traditionnelles, telles que reconnues dans l'article 7.5 de l'Accord de Paris. Notamment le partage sur l'adaptation et l'atténuation.

La déclaration des droits de l'Humanité, portée par la ville de Strasbourg et d'autres villes à travers le monde, souligne que « la dégradation des terres constitue une violation des droits fondamentaux des êtres humains et une menace vitale pour les générations présentes et futures » ; Les participants du sommet Désertif'Actions 2017 partagent le message. L'urgence d'agir doit nous mobiliser ici et maintenant, c'est là la responsabilité de notre génération.

AGIR MAINTENANT, C'EST POSSIBLE!

Désertifactions 2017 a été organisé conjointement par les associations CARI et Climate Chance, la Ville de Strasbourg, et l'appui de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.

Les partenaires financiers de Désertif'Actions sont la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, les pouvoirs publics français dont le Ministère des Affaires étrangères et du Développement International, l'Agence Française de Développement, le Ministère de la Transition écologique et solidaire.

Les opinions développées dans ce document ne reflètent pas nécessairement ceux des partenaires financiers et ne sont actés par chaque participant qu'après apposition de sa signature.

Ils sont signataires de la déclaration!

Liste non exhaustive : ONG Change Human's Life, Association Agroécologie Oasienne, Fondation Mohammed VI pour la Recherche et la Sauvegarde de l'Arganier, World Future Council, Gana Unnayan Kendra (GUK), Alagsan Foundation for Agriculture and Environment Development, ICENECDEV Cameroon, Lupane state university, DesertNet International, ONG la Brique, All Gambia Forestry Platform, CARI, Association DANAYA, ONG SOS Sahel international, ICENECDEV Cameroon, Coordination Régionale des Usagers (ères) des Ressources Naturelles du Bassin du Niger (CRUBN), Alagsan Foundation for Agriculture and Environment Development, Collectif Sénégalais des Africaines pour la Promotion de l'Éducation Relative à l'Environnement (COSAPERE), l'Observatoire Africain pour le Développement Endogène (OADE), Centre international de droit comparé de l'environnement, CENADEP (Centre National d'Appui au Développement et à la Participation Populaire), ADAF/Gallè (Association pour le Développement des Activités de Production et de Formation), AgriSud International, Gana Unnayan Kendra (GUK), Association pour le Développement et l'Echange Culturel (ADEC-France), Metropolis, GéO-CSP, Urbanistes sans frontières, FMDV, GPS-Dev (Governance & Policies for Sustainable Development), La voute nubienne, France Libertés - Fondation Danielle Mitterrand, AFPAT – Association des Femmes Peules Autochtones du Tchad, CGLU, Enda Energy, WECF, World Association of the Major Metropolises, NGO BIOS, AJDC (Association des Jeunes pour le Développement Communautaire), Sandhan Foundation, Association de Développement Agricole Educatif et Sanitaire, MONFEMNET National Network NGO, OT Watch, Association Pour un autre monde, Pasticultores del Desierto, A.C, Association Tchadienne des Volontaires pour la Protection de l'Environnement (ATVPE)...



Jour #1 - Mardi 27 juin / 9h - 16h30

Matin / 9h45 - 13h

9h45 - 10h30 - Plénière introductive de haut niveau : Dérèglement climatique et dégradation des sols: les terres au cœur des enjeux du 21ème siècle.

- Monique Barbut, Secrétaire exécutive de la CNULD, Allemagne
- Hakima El Haité, Championne marocaine du Climat, Maroc
- Hoesung Lee, Président du GIEC, Corée du Sud
- Xavier Sticker, Ambassadeur inter-ministériel de la France
- Sessions plénières de dialogue multi-acteurs

Dérèglement climatique et dégradation des sols : la terre au cœur des enjeux du 21e siècle

- Charlotte Blondel, Youth on the Move, représentante YOUNGO, France
- Mamadou Cissokho, Président d'Honneur du ROPPA, représentant FARMERS, Mali
- Brahim Hafidi, ANDZOA, Président Région Souss Massa, représentant LGMA, Maroc
- Baris Karapinar, DKM, Turquie, panel OSC/WEOG, Convention Désertification
- Hindou Oumarou Ibrahim, IPAAC, Tchad, représentante IPO, panel OSCs/Afrique Convention Désertification
- Roland Ries, Maire de Strasbourg, Président de CUF, vice président CGLU France, représentant LGMA
- Marioldy Sanchez Santivañez, panel OSC/Amérique LatinePérou

Après midi / 14h - 16h30

Ateliers thématiques:

- Terres arides, adaptation et résilience : quels outils sont disponibles dans les territoires pour définir leur stratégie d'adaptation ?
- Les financements Climat peuvent-ils financer la restauration des terres?
- Comment les projets dans les territoires peuvent-ils contribuer aux objectifs nationaux de neutralité en matière de dégradation des terres ?
- Comment prendre en considération les enjeux fonciers dans les dynamiques de restauration des terres?
- Comment faire face à la concurrence entre les divers usages de l'eau face à la précarité de la disponibilité de la ressource ?
- La gestion des flux migratoires : quels enjeux de développement et quelles synergies d'acteurs à l'échelle locale, nationale et régionale ?

17.00-19.00 Visites organisées dans la Ville de Strasbourg

20.00 Réception à l'hôtel de Ville et Inauguration de l'exposition «Dégradation des terres et climat: l'Europe et le monde face aux ultimes Frontières »

trasbourg Eurométropole / Philippe Schalk





Jour #2 - Mercredi 28 juin / 9h - 13h

Matin

Ateliers thématiques / 9h - 11h

- Quel point d'étape et quelles perspectives de développement de l'Initiative 4/1000 aujourd'hui?
- Quelle coalition d'acteurs et quels moyens d'actions pour assurer un développement intégré et durable des oasis ?
- Quelles solutions la coopération décentralisée peut-elle offrir pour lutter contre la désertification ?
- Quelles pratiques d'économie d'énergie pour le développement des territoires ?
- Quel impact de l'Initiative de la Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel dans les territoires?
- Savoirs ancestraux, Genre et accès à la terre dans la lutte contre la désertification : quels enjeux et quels leviers d'action ?

11.00 — 11.30 Pause café

11.30 — 13.00 Plénière de clôture

Session 1

- Monique Barbut, Secrétaire exécutive de la CNULD, Allemagne
- Hakima El Haité, Championne marocaine du Climat, Maroc
- Xavier Sticker, Ambassadeur inter-ministériel de environnement, France
- Représentant de la Ville d'Ordos, Chine
- Représentant de la Présidence Turque CNULD

Session 2

• Présentation et adoption de la Déclaration de Désertif'actions 2017

Session 3

• Discours de clôture par Roland Ries, Maire de Strasbourg, France

15h15 – 16h45 Visite en bateau « Strasbourg, capitale européenne »



Concours international de dessins de presse

Dans le cadre du Sommet Désertif'actions 2017, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, la Ville de Strasbourg, l'association CARI et Climate Chance organisent pour la seconde fois un Concours international de dessin de presse sur le thème: "Dégradation des terres et climat : l'Europe et le monde face aux ultimes frontières".

Le jury, composé de personnalités de la presse, des métiers artistiques et graphiques, de dessinateurs et des organisateurs, a retenu une trentaine de dessins exposés lors du Sommet Désertif'actions 2017. Cette exposition sera présentée à l'occasion des prochaines Conférences des Parties des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et sur le Climat (COP13 à Ordos et COP23 à Bonn).







EXPOSITION

DU VENDREDI 23 AU VENDREDI 30 JUIN
60 solutions pour faire face au changement climatique
> Place Kléber

PROJECTION

DIMANCHE 25 JUIN, À 17H30 documentaire TERRA réalisé par Yann ARTHUS-BERTRAND et Michael PITIOT, suivi d'un échange avec la salle. > Cinéma Odyssée, rue des Franc-Bourgeois

DÉBAT

LUNDI 26 JUIN, À 17H30

Face aux impasses de l'agriculture industrielle et au changement climatique, quelle transition agro-écologique engager pour respecter les terres, rémunérer équitablement le travail et produire une alimentation saine pour tous, au Nord et au Sud?

Avec M. Marc DUFUMIER, professeur émérite à l'AgroParisTech, administrateur au CARI, France, Mme Hindou OUMAROU IBRAHIM, Coordinatrice de l'AFPAT, Drynet, panel des OSCs désertification, et coordination des peuples autochtones, Tchad et Mme Khadija RAZAVI, directrice Exécutive de CENESTA, Drynet, Iran. Le débat sera facilité par M. Patrice BURGER, Fondateur du CARI, GTD, Drynet, France.

> Hôtel de ville, place Broglie

EXPOSITION DE DESSINS DE PRESSE

DU LUNDI 26 AU DIMANCHE 30 JUIN, DE 11H30 À 14H30

Dégradation des terres et climat : l'Europe et le monde face aux ultimes Frontières.

> Hôtel de Ville, place Broglie

CONCERT DE TÉTÉ ET ANDRÉ MANOUKIAN

LUNDI 26 JUIN, À 20H30

Un partage musical exceptionnel avec deux musiciens complices et engagés.

TÉTÉ, auteur, chanteur, compositeur sénégalais, soutient le mouvement "Le chant des Colibri" et André MANOUKIAN, pianiste, auteur compositeur, est fondateur du festival Cosmojazzfestival.





Akambi Is Deen ECO-BENIN ONG isdeen55@yahoo.fr

Akhobadze Sophiko Regional Environmental Center for the South Caucasus

sophiko.akhobadze@rec-caucasus.org

Alaoui Katim Fondation Mohammed VI Arganier alaouikma@yahoo.fr

Albagnac Manon CARI/SPONG projet.resad@gmail.com

Allemand Geraldine CARI geraldine@cariassociation.org

Anbari Alexandre individual anbarri-alexandre@live.fr

Ba Aliou Nango Ensemble pour la Solidarité et le Développement ongesd@yahoo.fr

Barbut Monique UNCCD MMontoiro@unccd.int

Barchiche Damien Maedi damien.barchiche@diplomatie.gouv.fr

Barre Anne WECF anne.barre@wecf.eu

Bedaraz Mohamed individuel

Ben Khatra Nabil Observatoire du Sahara et du Sahel nabil.benkhatra@oss.org.tn

Benhamou Allan Mirova allan.benhamou@gmail.com

Benul Sozer Oz Ormanis benultopuzoglu@ozorman-is.org.tr

Bertel Solène Ville de Strasbourg solene.bertel@strasbourg.eu

Berton Sylvain Agrisud International sberton@agrisud.org

Bevière Marie-Elodie CIEDEL mebeviere@univ-catholyon.fr
Blondel Charlotte Climates charlotte.blondel@climates.fr

Bouguerra Mohamed Larbi Professeur retraité Université de Tunis et CNRS

bouguerra_larbi@yahoo.fr

Bouhout Hakim Conseil Régional du Souss-Massa-Drâa bhtkim@gmail.com

Bousso Faye Mame ENDA Energie boussoradia@yahoo.fr

Bouteloup Perrine France Libertés - Fondation Danielle Mitterrand eau1@france-libertes.fr

Brossé Christophe CARI christophe@cariassociation.org

Brun Eric Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, ONERC eric.brun-

barriere@developpement-durable.gouv.fr



Burger Patrice CARI patriceb@cariassociation.org

Carter Lauren remplace Hakima El Haité

Charton Michel artiste plasticien

Cheneval Jean-Baptiste CARI oasis@cariassociation.org

Chotte Jean-Luc IRD jean-luc.chotte@ird.fr
Cissokho Mamadou ROPPA souso.sora@gmail.com

Cornet Antoine CSFD CARI antoine-cornet@orange.fr

Crouzet Romain Climate Chance romain.crouzet@transitions-dd.com

Cugerone Lucie CARI lucie.cugerone@gmail.com

D'Aboville Maÿlis Occitanie Coopération m.daboville@mpcoopdev.org

Dantec Ronan Climate Chance r.dantec@senat.fr

De Zoeten Martine Leiden University mdez@xs4all.nl

Derkimba Adeline CARI/GTD/ReSaD adeline@cariassociation.org

Diallo Tidiane Commune de Wouro Sidy h.millet@ados-senegal.org

Diany Brahima Cercle de Yelimané - ville de Montreuil dianybrahima@yahoo.fr

Diarra Aminata CUF c.koukoui@cites-unies-france.org

Djadi Illa CIEDEL illadjadi@yahoo.fr

Doulkom Adama Coordination nationale de la Grande Muraille Verte au Burkina Faso

doulkom.adama@yahoo.fr

Doulkom Luc Envirinfos doulkomluc@yahoo.com

Dufumier Marc Professeur Émérite Marc.Dufumier@agroparistech.fr
Duval Christine DANAYA christine-richard.duval@orange.fr

Edouard Marjolaine Climate Chance marjolaine.edouard@climate-chance.org

El Idrissi Amal CNDH amal.idrissi1@gmail.com
Essahli Wafa DesertNet International wafa@essahli.com

Eussner Ansgar Eussner Consult ansgar@eussnerconsult.com





Faye Aliou IUCN aliou.faye@iucn.org
Gambo Ahmadou CNCOD/ReSaD ongcdr@yahoo.fr

Gardiner Olivier Regeneration International olivergardiner333@gmail.com

Ghiurca Alexandru European Commission, DG DEVCO alexandru.ghiurca@ec.europa.eu

HachimouAmaniAPIMAKsapimak302@yahoo.frHafidiBrahimANDZOAb.hafidi@regionsmd.comHalilouMoussaCNCOD/ReSaDresadniger@yahoo.fr

Hellemans Nadège CARI nadhell@live.com

Hindou Oumarou Ibrahim AFPAT hindououmar@gmail.com

Imbs Marie Climate Chance marie.imbs@climate-chance.org

Jaoui Khaoula Observatoire du Sahara et du Sahel khaoula.jaoui@oss.org.tn

Jiajia Luo China green fundation

Karama Abdoulaye SOS Sahel karamaye1959@gmail.com
Karapinar Baris CSO Panel, UNCCD baris.karapinar@boun.edu.tr
Kholer Christel Responsable relation international mairie de Strasbourg

Christel.kohler@strasbourg.eu

Khyiar Fatima Ingénierie eau et assainissement

Kolo Frijof Commune de Morondova frijofk@yahoo.fr

Kone Pierre CIEDEL pirokone@gmail.com
Lacan Nina individuelle ninalacan@gmail.com

Larbodière Ludovic MAA ludovic.larbodiere@agriculture.gouv.fr

Le Jallé Christophe pS-Eau le-jalle@pseau.org

Legal Pierre Yves Consultant

Leyval - Rolland Odile Association Avenir d'Oasis odile.leyval-rolland@orange.fr
Liman Zabbaou mairie de Montreuil zabbaou.liman@montreuil.fr

Luneau Gilles Climate Chance gilles.luneau@globalmagazine.info



Lux Mickael Ville de Strasbourg

Marquant Sabrina Climate Chance sabrina.marquant@climatechance.fr

Martial Marie-Laure Ministère de l'Europe et des affaires étrangères

marielauremartial@gmail.com

Maubrey Regis GREENWAY International africaregis@yahoo.com

Mekdaschi Studer Rima Centre for Development and Environment, Univeristy of Bern

rima.mekdaschi_studer@cde.unibe.ch

Montoiro Marcos UNCCD MMontoiro@unccd.int

Moumouni Hassane SG Torodi communeruraletorodi@yahoo.fr

Oettle Noel Environmental Monitoring Group dryland@global.co.za

Oloude Bachir Issiaka CONSULTANT - PDM eT CGLU boloude@hotmail.com

Ouedraogo Annie Michèle Germaine SP/CONEDD waogabamba@yahoo.fr

Ouedraogo Pierre Omer SPONG, ReSaD omer_ouedraogo@yahoo.fr

Patetsos Emmanuelle Terre et Humanisme e.patetsos@terre-humanisme.org

Pausin Magali CARI magali.pausin@gmail.com

Pehi-Verny Claire Pour un autre monde contact@pourunautremonde.org

Petit Hervé AVSF avsf@avsf.org

Preuss Amarys Association la Voûte Nubienne amarys.preuss@lavoutenubienne.org

Qu Haihua Chine

Queru Gautier Mirova gautier.queru@mirova.com

Rafael Inês Mairie Loulé - Portugal ines.rafael@cm-loule.pt

Razavi Khadidjeh-Catherine CENESTA (Center for Sustainable Development

khadija.razavi@gmail.com

Reibel Aurélie GERES a.reibel@geres.eu

Ries Roland Maire de Strasbourg

Rizzo Agnès BISS agnes.rizzo@boliviainti.org





Rullière Sandra AFD rullieres@afd.fr

Sako Amidou GCOZA/ReSaD gcoza.mali@gmail.com Sanchez S. Marioldy AIDER, CSO Panel msanchez@aider.com.pe

Schneider Jean paul individuel / collectivite locale gyss.schneider@orange.fr

Semega Ibrahima GCOZA/ReSaD sikubine@yahoo.fr

Sene Babacar Journal Agropasteur/BabaClimat babasene402@gmail.com

Seyni Hama ONG RESEAU MARP NIGER hamarp1997@gmail.com

Shanker K. Bhawani GBS, CSO Panel bskusum@gmail.com

Shneider Mathieu Vice-président de l'université de strasbourg mathieu.schneider@unistra.fr

Siby Keita Aissata GCoZa teninsoucko62@yahoo.fr

Silva Leonel Mairie de Loulé - Portugal leonel.silva@cm-loule.pt Souley Yero Kadidiatou Centre Régional Agrhymet yero_kadidia@yahoo.fr

Sticker Xavier France xsticker@hotmail.com

Taabni Mohamed Université de Poitiers mohamed.taabni@univ-poitiers.fr

Tamboura Hamidou Syndicat Intercollectivités Méraguemou Yélimané

hamidoutamboura21@gmail.com

Tangem Elvis Union Africaine elvispault@africa-union.org
Terra Lídia Mairie de Loulé - Portugal lidia.terra@cm-loule.pt

Terris Bernard DANAYA bernard.terris@danaya-france.org
Tessier Pierre REGION REUNION Pierre.tessier@cr-reunion.fr

Tiemtore Sylvestre SPONG/ReSaD bilsy73@gmail.com

Touh Pahorsiki Ministère administration territoire Togo topahork@yahoo.fr

Tourad Mohamed Tenmiya mohamed_tourad@yahoo.fr

Touré Fama Agence régionale du développement de la région de Louga

famazahra@gmail.com

van Boxtel Karin Both ENDS k.vanboxtel@bothends.org



Max National Youth Council maxvandeursen@njr.nl van Deursen Weigue Nerondoh Aurélien CIEDEL aurelienweigue@hotmail.com Weiss Bénédicte Journaliste pigiste weiss.benedicte@gmail.com Woirin Didier **APEFE** d.woirin@apefe.org Michael Woodbridge **ICLEI** michael.woodbridge@iclei.org Wyns Arthur Climate Tracker arthurwijns@hotmail.com Michelle Yonetani Internal Displacement Monitoring Centre michelle.yonetani@idmc.ch Julien Chiappone Eurométropole de Strasbourg Julien.chiappone-lucchesi@strasbourg.eu Charroy Charlotte Eurométropole de Strasbourg charlotte.charroy@strasbourg.eu Dupiot Charlie RFI contact@rfi.fr **Amado Ludivine RFI** contact@rfi.fr Richard Nagy dessinateur de presse nagy.1@orange.fr Badeaux Guy dessinateur de presse bado1@videotron.ca Lardon dessinateur de presse frederic.arnold@gmail.com Trax traxs@hotmail.fr dessinateur de presse Gab dessinateur de presse onclegab@wanadoo.fr Pierre Ballouhey dessinateur de presse pierre.ballouhey@gmail.com **CLEAR** dessinateur de presse raducletiu2000@yahoo.com Topan dessinateur de presse ctopan@yahoo.com PoL dessinateur de presse louis.pol@gmail.com Vladimir Kazanevsky dessinateur de presse kazanevsky@gmail.com dessinateur de presse sylvainpongi@gmail.com Pongi Sylvain Gouzil David dessinateur de presse david.gouzil@gmail.com Cakmak Huseyin dessinateur de presse cakmak@kibris.net Picard Nathanael dessinateur de presse nathanael_picard@live.fr

dessinateur de presse

Patapan

patapan@orange.fr





Di angelo Marco dessinateur de presse Placide dessinateur de presse CAZA dessinateur de presse Stanila Liviu dessinateur de presse Durdecifer dessinateur de presse Odunsi Henry Olatunbosun dessinateur de presse Djony dessinateur de presse Rousso Robert dessinateur de presse Plantu dessinateur de presse Polle dessinateur de presse Aloi Dino dessinateur de presse Piet dessinateur de presse Ysope dessinateur de presse Benj dessinateur de presse Bafoil Noha (jeune) dessinateur Munene Michael dessinateur de presse Vanhouteghem Eloise dessinateur de presse Vallejo Sergio dessinateur de presse NOL dessinateur de presse Ghanem Djamel dessinateur de presse Zeno dessinateur de presse Batti dessinateur de presse Vomorin dessinateur de presse Babache dessinateur de presse Malyk dessinateur de presse Cointe François dessinateur de presse Philbar dessinateur de presse

mda.art@libero.it
ericlaplace@noos.fr
philippecazaumayou@gmail.com
stanilaliviu1@gmail.com
luc38@orange.fr
odunsiho@live.com
contact@djony.fr
roussorobert@gmail.com

baruanmkanje@yahoo.com info@ilpenninodinoaloi.it pierre.pauma@gmail.com ysope@netcourrier.com bernard.benjamin@hotmail.fr s.bafoil@free.fr munenetoonz@yahoo.com illustration.eloise@gmail.com contact@la-caricature.com nolpeintre@gmail.com djaniwan@gmail.com zenoillustrateur@hotmail.fr manfruellibatti@gmail.com contact@vomorin.fr zebabache@gmail.com vincentnomo@gmail.com fcointe@club-internet.fr philippe.barussaud@gmail.com

asbourg Eurométropole / Philippe Schalk





Chers participants à Désertif'actions 2017,

Nous souhaitons vous remercier chaleureusement pour votre participation active au sommet international des acteurs non-étatiques « Dégradation des Terres et Changement Climatique dans les territoires « Désertif'actions 2017 ». Vous avez pu démontrer votre engagement fort tout au long des ateliers et des plénières et nous saluons le grand intérêt que vous avez manifesté pour les différentes visites de la Ville de Strasbourg et pour la remise de prix aux dessinateurs.

Nous espérons que le programme de D'a17 tant « In » que « Off » aura répondu à vos attentes. Nous espérons aussi que vous avez fait un bon voyage de retour.

Désertif'actions 2017 a été un succès grâce à vous tous. Ce succès repose également sur la démarche innovante de cette édition associant les acteurs engagés vis-à-vis de la lutte contre la dégradation des terres et ceux du climat, et en illustrant l'impact du changement climatique sur les terres. Cette approche a permis de mettre ainsi en lumière les points de convergence des deux conventions UNCCD et UNFCCC et de nouvelles synergies se sont créées en faveur de l'action. Nous formulons le vœu que les travaux et messages produits puissent servir de levier en matière de lutte contre la dégradation des terres, leur prise en compte dans les négociations internationales climat ou relatifs aux terres, ainsi qu'aux objectifs de développement durable.

Nous vous transmettons la Déclaration de Strasbourg basée largement sur les différents éléments issus des ateliers et révisée avec les commentaires exprimés lors de la plénière finale. Véritable message commun des acteurs non-étatiques, cette Déclaration souligne la démarche concertée et collective engagée à D'a17. D'ores-et-déjà, CARI, Climate Chance, WECF, la Fondation France Liberté et le ROPPA l'ont signé. Nous appelons à sa signature afin qu'elle puisse être portée lors de la 13ème Conférence des Parties de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la Désertification à Ordos en Chine en septembre prochain. Pour cela, il suffit d'envoyer un mail à association@climatechance.fr .

Dans la continuité de D'a17, un certain nombre d'éléments seront intégrés à la Déclaration du Sommet mondial Climate Chance des acteurs du climat à Agadir en septembre prochain (www.climatechance2017.com).

Vous trouverez sur le site internet de Désertif'actions 2017, l'ensemble des documents diffusés à l'occasion de la rencontre : www.desertif-actions.fr . Nous vous ferons parvenir le compte-rendu complet de l'événement et un document de synthèse dans les prochaines semaines.



Vous trouverez également sur la page Facebook de Désertif'actions 2017 et sur sa page Flickr, une série de photos des moments forts. Vous pouvez également découvrir ou redécouvrir le communiqué de presse diffusé le 17 juin à l'occasion de la Journée mondiale de lutte contre la désertification. Ainsi votre participation ne s'arrête pas à Strasbourg!

Le Secrétariat de la Convention compte sur votre participation à la COP 13 à Ordos. Pour rappel, seules les organisations accréditées peuvent participer à la Conférence des Parties.

Permettez-nous de renouveler nos remerciements sincères pour votre soutien continu et votre attention toute particulière au cours de la manifestation. Nous en sommes très touchés.

Bien sincèrement vôtre,

Les associations CARI et Climate Chance, la Ville de Strasbourg et l'UNCCD







% - Pourcentage

AAA - Adaptation de l'Agriculture Africaine

ACD - Action Contre la Désertification

AFD - Agence française e développement

AFR100 - African Forest Landscape Restoration Initiative

AIDER - Asociación para la Investigación y Desarrollo Integral

ANDZOA - Agence Nationale pour le Développement des zones oasiennes

ANDZOA - Agence Nationale pour le Développement des zones oasiennes et de l'Arganier

ANFICT - Agence Nationale de Financement des Collectivités Territoriales

ANICT - Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales

APEFE - Association pour la Promotion de l'Education et de la Formation à l'Etranger

APIMAK - Association pour la Promotion de l'Intercommunalité dans les 12 communes des départements de Madaoua, Malbaza et Konni

ARD - Agence Régionale de Développement

AVN - Association de la Voute Nubienne

AVSF – Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières

BAD - Banque africaine de développement

BARC - Building Adaptive and Resilient Communities

BM - Banque mondiale

BM – Banque Mondiale

BRICKS - Building Resilience through Innovation, Communication and Knowledge Services

CARI - Centre d'Actions et de Réalisations Internationales

CC - Changement climatique

CCNUCC - Convention Cadre des Nations Unies sur le changement climatique

CdP – Conférence des Parties

CEDEAO - Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest

CEMAATERR - Climat-Énergie : Mesures d'Adaptation et d'Atténuation sur les Territoires Ruraux

CENESTA - Centre for Sustainable Development and Environment

CGLU - Cités et Gouvernements Locaux Unis

CIEDEL - Centre International d'Etudes pour le Développement Local

CILSS - Comité inter-État de lutte contre la sécheresse au Sahel

CIRCASA - Coordination of International Research Cooperation on soil Carbon Sequestration in Agriculture

CNCOD - Comité national de Coordination des ONG sur la Désertification

CNDH - Comité National des Droits de l'Homme

CNULCD - Convention des Nations Unies ur la lutte contre la désertification

CNULD – Convention des Nations Unies pour la Lutte contre la Désertification

CO2 – Dioxyde de carbone

COP – Conferences Of the Parties

COS - Carbone organique des sols

COS - Carbone Organique des Sols

CSFD - Comité Scientifique Français de la Désertification

DA'2017 – Désertif'actions 2017

DKM - Doğa Koruma Merkezi

FAO – Food and Agriculture Organisation

FEM – Fond pour l'Environnement Mondial

FEM - Fonds pour l'environnement mondial

FLEUVE - Front Local Environnemental pour une Union Verte

FPDCT - Le Fonds Permanent pour le Développement des Collectivités Territoriales

G5 Sahel - Groupe des 5 Sahel

GASSOM - Gestion Adaptative et Suivi des Systèmes Oasiens au Maghreb

GDT - Groupe Travail Désertification

GERES - Groupe Energies Renouvelables, Environnement et Solidarités

GES – Gaz à effet de serre

GIEC - Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat



GMV - Grande Muraille Verte (cf. GMVSS)

GMVSS – Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel

GRN - Gestion des Ressources Naturelles

GTD - Groupe de Travail Désertification

Ha - Hectare

I4CE - Institute for Climate Economics

ICLEI - International Council for Local Environmental Initiatives

IDMC - International Displacement Monitoring Centre / Observatoire des situations de déplacement interne

IGMVSS – Initiative Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel

IOD - Initiative des Oasis Durables

IPCC - Intergovernmental Panel on Climate Change

IRD - Institut de Recherche pour le Développement

LCD – Lutte Contre la Désertification

LDN - Land Degradation Neutrality

MEAE - Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères

MOS - Mode d'occupation du sol

NDT – Neutralité en terme de Dégradation des Terres

ODD - Objectifs de développement durable

ONERC - Observatoire national sur les effets du réchauffement climatique

ONG - Organisation Non Gouvernementale

OSC – Organisations de la Société Civile

OSS - Observatoire du Sahara et du Sahel

PACV - Programme d'appui aux communautés villageoises

PED - Pays en développement

PNDES - Plan National de Développement économique et Social

PNDP - Programme national de développement participatif

PNUE - Programme des Nations unies pour l'environnement

pS-eau - Programme Solidarité eau

R&D - Recherche & Développement

RADDO - Réseau Associatif de Développement Durable des Oasis

RDC - République Démocratique du Congo

ReSaD - Réseau Sahel Désertification

RNA - Régénération naturelle assistée

ROPPA - Réseau des organisations paysannes et de

producteurs de l'Afrique de l'Ouest

SAI - Système aquifère Iullemeden

SASS - Système aquifère du Sahara septentrional

SAU - Surface Agricole Utile

SAWAP - Sahel and West Africa Program

SC – Société Civile

SSS - Sécurité, Stabilité et Soutenabilité de l'agriculture africaine

UA - Union Africaine

UE – Union Européenne

UNCCD - United Nations Convention to combat desertification

UNFCCC - United Nations Framework Convention on Climate Change

WECF - Women in Europe for a Common Future

WIM - Warsaw International Mechanism for Loss and Damage

WOCAT - World Overview of Conservation Approaches and Technologies

YOUNGO - Youth + NGOs



Désertif'actions : les terres au centre des préoccupations !

Réunis pendant deux jours à l'université de Strasbourg pour Désertif'actions 2017, les communautés d'acteurs de la lutte contre la dégradation des terres et du climat ont adopté le mercredi 28 juin 2017 une déclaration réaffirmant leur détermination à placer les terres au centre des actions locales et des agendas internationaux.

Inédite par son caractère, cette manifestation multi-acteurs a fait se rencontrer 200 participants représentants une trentaine de pays pour développer un dialogue pérenne entre les communautés d'acteurs de la lutte contre la dégradation des terres et du climat.

De nombreux points de convergence et de synergie possibles ont été identifiés, dessinant ainsi une feuille de route des actions à mener sur le terrain et les messages politiques à porter lors des prochaines rencontres internationales, notamment lors de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification à Ordos en Chine (COP13) en septembre et la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à Bonn en Allemagne (COP23) en novembre.

La déclaration Désertif'actions 2017 est disponible en intégralité sur www.desertif-actions.fr



#DesertifActions



Dersertif.Actions







www.desertif-actions.fr

Désertif'actions 2017 est un événement organisé conjointement par l'association CARI, Climate Chance, la Ville de Strasbourg et avec l'appui de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.







